

# **INNELEC MULTIMEDIA-IMM**

**Société Anonyme au capital de 2 534 752Euros**

**Siège social : Centre d'Activités de l'Ourcq**

**45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex**

**327 948 626 R.C.S. Bobigny**

**SIRET 327 948 626 00020 – APE 516G**

## **Rapport Financier**

**Présenté à l'AGM du 18 septembre 2014**

**Exercice 2013-2014**

# Table des matières

- **Attestation de la personne responsable,**
- **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et Comptes annuels au 31 mars 2014,**
- **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, et Comptes consolidés au 31 mars 2014,**
- **Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés,**
- **Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Mixte du 18 septembre 2014, avec Annexe 1 Rapport social et environnemental, et annexe 2 Tableau des 5 derniers exercices,**
- **Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société Innelec Multimédia- Article 117 de la Loi de Sécurité Financière- et rapport des Commissaires aux comptes sur ce rapport,**
- **Rapport du Conseil d'administration sur les bons de souscription ou d'options d'actions attribués au personnel et aux mandataires sociaux,**
- **Projet de résolutions soumises à l'AGM du 18 septembre 2014,**
- **Rapports des Commissaires aux comptes sur les résolutions 13, 21-22, 23, et 24 du projet de résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 18 septembre 2014,**
- **Liste des administrateurs.**

## Attestation du rapport financier annuel

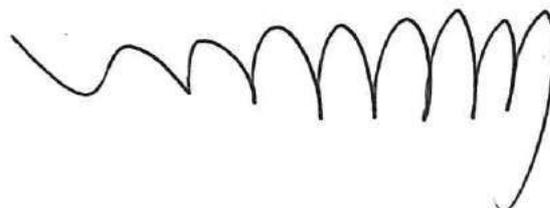
### Comptes au 31 mars 2014

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Pantin, le 15 juillet 2014

Denis Thébaud

Président Directeur Général



# **INNELEC MULTIMEDIA**

Société Anonyme

Centre d'activités de l'Ourcq

45, rue Delizy

93692 Pantin Cedex

---

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2014

SPCC  
2 rue de Bourets  
92156 Suresnes

Deloitte & Associés  
185 avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

## **INNELEC MULTIMEDIA**

Société Anonyme  
Centre d'activités de l'Ourcq  
45, rue Delizy  
93692 Pantin Cedex

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2014

---

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société INNELEC MULTIMEDIA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance

raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La direction d'INNELEC MULTIMEDIA est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent principalement l'évaluation des titres de participation, des immobilisations incorporelles et des créances pour ristournes à recevoir des fournisseurs, ainsi que les provisions pour risques et charges, selon les principes décrits dans les notes 1.3.1, 1.3.3 et 1.3.6 des « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à nous assurer de l'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons également revu le caractère approprié des informations données dans les notes de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas

échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Suresnes et Neuilly-sur-Seine, le 15 juillet 2014

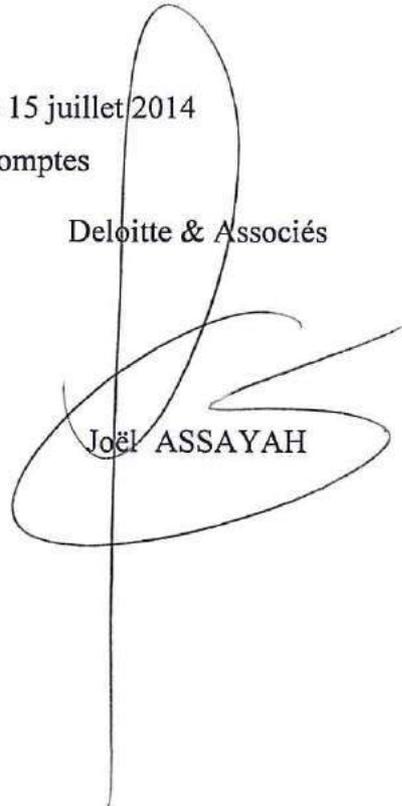
Les Commissaires aux comptes

SPCC

Deloitte & Associés



Bertrand MICHAU



Joël ASSAYAH

**ETATS FINANCIERS AU 31 MARS 2014**

**SA INNELEC MULTIMEDIA**

SA INNELEC MULTIMEDIA COMPTES AU 31 MARS 2014

BILAN ACTIF ( en milliers d'euros )

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements et Provisions	NET AU 31/03/14	NET AU 31/03/13	Variation	
					Montant	%
Concessions, brevets et licences	4 250	3 895	355	477	-122	-26%
Fonds commercial	175	0	175	175	0	0%
Autres immobilisations incorporelles	3 333	451	2 882	3 040	-158	0%
Immobilisations incorporelles en cours	8	8	0	0	0	#DIV/0!
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>7 766</b>	<b>4 354</b>	<b>3 412</b>	<b>3 692</b>	<b>-280</b>	<b>-8%</b>
Installations Tech Mat Outillage Industriel	2 969	2 555	414	259	155	60%
Autres Immobilisations corporelles	6 768	5 459	1 309	1 405	-96	-7%
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>9 737</b>	<b>8 014</b>	<b>1 723</b>	<b>1 664</b>	<b>59</b>	<b>4%</b>
Participations et créances rattachées	17 368	5 254	12 135	9 973	2 162	22%
Autres Immobilisations financières	314	0	314	308	6	2%
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>17 703</b>	<b>5 254</b>	<b>12 449</b>	<b>10 281</b>	<b>2 168</b>	<b>21%</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>35 206</b>	<b>17 622</b>	<b>17 584</b>	<b>15 637</b>	<b>1 947</b>	<b>12%</b>
Stocks matières premières	65	0	65	95	-30	-32%
Stocks marchandises	9 384	410	8 974	9 934	-960	-10%
<b>TOTAL STOCKS ET EN COURS</b>	<b>9 449</b>	<b>410</b>	<b>9 039</b>	<b>10 029</b>	<b>-990</b>	<b>-10%</b>
Avances et acomptes versés	191	0	191	694	-503	-72%
Créances clients et comptes rattachés	13 352	243	13 109	15 623	-2 514	-15%
Autres créances	5 460	0	5 460	10 445	-1 985	-19%
<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>21 812</b>	<b>243</b>	<b>21 569</b>	<b>26 068</b>	<b>-4 499</b>	<b>-17%</b>
Valeurs mobilières de placement	361	0	361	105	256	244%
Disponibilités	6 025	0	6 025	3 962	2 063	52%
Charges constatées d'avance	730	0	730	464	266	57%
<b>TOTAL DISPONIBILITES ET DIVERS</b>	<b>7 116</b>	<b>0</b>	<b>7 116</b>	<b>4 531</b>	<b>2 585</b>	<b>57%</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>38 568</b>	<b>653</b>	<b>37 915</b>	<b>41 322</b>	<b>-3 407</b>	<b>-8%</b>
Charges à répartir	0	0	0	0		
Ecart de conversion actif	0	0	0	0		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>73 774</b>	<b>18 275</b>	<b>56 499</b>	<b>56 959</b>	<b>-1 460</b>	<b>-3%</b>

SA INNELEC MULTIMEDIA COMPTES AU 31 MARS 2014

BILAN PASSIF ( en milliers d'euros )

RUBRIQUES	NET AU 31/03/14	NET AU 31/03/13	Variation	
			Montant	%
Capital social	2 535	2 522	13	1%
Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 121	5 099	22	0%
Réserves légales	252	250	2	1%
Autres réserves	253	253	0	0%
Report à nouveau	11 196	10 887	309	3%
Résultat de l'exercice	671	718	-47	-7%
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>20 028</b>	<b>19 729</b>	<b>299</b>	<b>2%</b>
Provisions pour risques	3	0	3	#DIV/0!
Provisions pour charges	494	427	67	16%
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>497</b>	<b>427</b>	<b>70</b>	<b>16%</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	4 478	5 662	-1 186	-21%
Emprunts et dettes financières divers	356	570	-214	-38%
<b>TOTAL DES DETTES FINANCIERES</b>	<b>4 832</b>	<b>6 232</b>	<b>-1 400</b>	<b>-22%</b>
Avances et acomptes perçus	2 510	2 207	303	14%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 299	18 708	591	3%
Dettes fiscales et sociales	3 213	3 440	-227	-7%
Autres Dettes	5 089	6 191	-1 102	-18%
<b>TOTAL DES DETTES DIVERSES</b>	<b>27 601</b>	<b>28 338</b>	<b>-738</b>	<b>-3%</b>
<b>DETTES</b>	<b>34 943</b>	<b>36 778</b>	<b>-1 835</b>	<b>-5%</b>
Produits constatés d'avance	31	25	6	24%
Ecart de conversion passif	0	0	0	
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>34 974</b>	<b>36 803</b>	<b>-1 829</b>	<b>-5%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>55 499</b>	<b>56 959</b>	<b>-1 460</b>	<b>-3%</b>

SA INNELEC MULTIMEDIA COMPTES AU 31 MARS 2014

COMPTE DE RESULTAT ( en milliers d'euros )

RUBRIQUES	NET AU 31/03/14	NET AU 31/03/13	Variation	
			Montant	%
Ventes de Marchandises	124 541	137 747	-13 206	-10%
Production vendue ( services )	1 474	2 163	-689	-32%
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>126 015</b>	<b>139 910</b>	<b>-13 895</b>	<b>-10%</b>
Production immobilisée	0	0	0	0%
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	795	1 083	-288	-27%
Autres produits	336	286	50	17%
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>127 146</b>	<b>141 279</b>	<b>-14 133</b>	<b>-10%</b>
Achats de marchandises et matières premières	105 838	116 734	-10 896	-9%
Variation des stocks	1 036	2 680	-1 644	-61%
Autres achats et charges externes	8 129	8 500	-371	-4%
Impôts taxes et versements assimilés	1 034	953	81	8%
Charges de personnel	7 262	7 451	-189	-3%
Dotations aux amortissements et provisions	1 504	1 615	-111	-7%
Autres charges	816	900	-84	-9%
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>125 619</b>	<b>138 833</b>	<b>-13 214</b>	<b>-10%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 527</b>	<b>2 446</b>	<b>-919</b>	<b>-38%</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-625</b>	<b>-1 001</b>	<b>376</b>	<b>38%</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>902</b>	<b>1 445</b>	<b>-543</b>	<b>-38%</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>241</b>	<b>204</b>	<b>37</b>	<b>18%</b>
Participation des salariés	0	130	-130	-100%
Impôts sur les bénéfices, contributions supplémentaires	472	601	-329	-41%
<b>RESULTAT NET ( BENEFICE )</b>	<b>671</b>	<b>718</b>	<b>-47</b>	<b>-7%</b>

SA INNELEC MULTIMEDIA COMPTES AU 31 MARS 2014

TABLEAU DE FINANCEMENT (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Au 31/03/14	Au 31/03/13	Variation	
			Montant	%
Résultat net Comptable	671	718	-47	-7%
Dotations amortissements et provisions	1 780	2 287	-507	-22%
Reprises amortissements et provisions	-618	-766	148	19%
Résultat sur cession d'actifs	-31	0	-31	
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>1 802</b>	<b>2 239</b>	<b>-437</b>	<b>-20%</b>
Produits des cessions d'éléments d'actif immobilisé	2 135	1 928	207	
Augmentation des capitaux propres	34	69	-35	-51%
Augmentation des dettes financières	1 005	834	171	21%
<b>Total des Ressources</b>	<b>4 976</b>	<b>5 070</b>	<b>-94</b>	<b>-2%</b>

Distributions	406	404	2	0%
Acquisitions d'éléments d'actif immobilisé	5 235	3 579	1 656	46%
Remboursement des dettes financières	2 247	2 636	-389	-15%
<b>Total des Emplois</b>	<b>7 888</b>	<b>6 619</b>	<b>1 269</b>	<b>19%</b>

<b>Variation nette du fonds de roulement</b>	<b>-2 912</b>	<b>-1 549</b>	<b>-1 363</b>	<b>88%</b>
--	---------------	---------------	---------------	------------

<b>Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation</b>	<b>-5 159</b>	<b>-1 348</b>	<b>-3 811</b>	<b>283%</b>
---	---------------	---------------	---------------	-------------

<b>Variation de la trésorerie (*)</b>	<b>2 247</b>	<b>-201</b>	<b>2 448</b>	<b>-1218%</b>
---------------------------------------	--------------	-------------	--------------	---------------

(\*) cf détail variation trésorerie au 31/03/14 ci-dessous

	Au 31/03/2014	Au 31/03/2013
Valeurs mobilières de placement	361	105
Disponibilités	6 025	3 962
Concours bancaires	-2 072	-2 000
Effets escomptés non échus	-3 037	-4 296
<b>Trésorerie nette</b>	<b>1 277</b>	<b>-2 229</b>

## Règles et méthodes comptables

L'exercice clos le 31 mars 2014 a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/04/13 au 31/03/14.

Le total du bilan avant répartition est de 55 499 016 euros et le montant du chiffre d'affaires s'élève à 126 014 861 euros.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 18 juin 2014.

### 1.1. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été établis conformément à la réglementation française en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par le règlement CRC 99-03.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées dans l'annexe les informations significatives.

### 1.2. Recours à des estimations

Pour l'établissement des états financiers il a pu être procédé à des estimations ou à la prise en compte d'hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains postes d'actif et de passif, de produits et de charges.

Les résultats réels futurs sont susceptibles de faire diverger ces estimations. Les principales estimations significatives portent notamment sur le montant des engagements au titre des indemnités de départ en retraite, l'évaluation des titres de participation, la valorisation des actifs incorporels à long terme, l'évaluation de certains risques qui sont provisionnés, ainsi que sur les RRR à obtenir et à émettre.

### 1.3. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### 1.3.1. Immobilisations

##### Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles suivantes figurant à l'actif sont évaluées au coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus) et sont dépréciées sur la durée d'utilisation :

Concessions, brevets, licences	L	2 ans	50,00%
Plate-formes Internet	L	3 à 5 ans	33,33% à 20%

Les fonds commerciaux Ultima, Difintel et CV Distribution sont évalués à leur coût d'acquisition et ne font pas l'objet d'un amortissement. En revanche ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation dès lors que leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur d'acquisition.

Au 31 mars 2014, la société n'a identifié aucun indice de perte de valeur.

Concernant le portefeuille clients acquis auprès de DEG :

Suite à l'analyse effectuée par la société, la valeur d'acquisition a été inscrite en autres immobilisations incorporelles et fait l'objet d'un amortissement sur 20 ans, correspondant aux observations de durée moyenne des contrats clients.

Au 31 mars 2014, la société n'a identifié aucun indice de perte de valeur de cet actif ni observé de variation significative de la durée moyenne des contrats clients pouvant remettre en cause la durée d'amortissement retenue.

##### Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles figurant à l'actif sont évaluées au coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus) et sont dépréciées sur la durée d'utilisation :

Matériel industriel	L	4 à 8 ans	25,00% à 12,50%
AAI divers	L	10 ans	10,00%
Matériel de transport	L	5 ans	20,00%
Matériel de bureau et informatique	D	5 ans	35,00%
Mobilier	L	10 ans	10,00%

### Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières correspond à la valeur d'acquisition hors frais accessoires. Lorsqu'un indice de perte de valeur est relevé sur un actif de la société, un test de valeur est effectué et une dépréciation est calculée s'il y a lieu.

Concernant la participation Innelec Services qui détient les marques Ultima, Virtua, Difintel et Je Consoles, ainsi que les titres Jeux Video & Co, une provision pour dépréciation de 142 K€ a été comptabilisée au 31 mars 2014 à la suite de tests de valeur réalisés sur les marques détenues par Innelec Services ainsi que sur les magasins détenus par Jeux Video & Co. La valeur d'utilité de la marque est appréhendée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie. La valeur des fonds de commerce correspond à leur valeur vénale déterminée sur la base de multiples de chiffres d'affaires annuels.

Si le chiffre d'affaires inclus dans les flux de trésorerie varie de -1%, la provision augmente de +26 keuros.

Concernant le taux d'actualisation, si le taux d'actualisation diminue de 1% par rapport à celui utilisé, la provision diminue de 209 keuros.

Si le taux d'actualisation augmente de 1% par rapport à celui utilisé, la provision augmente de 198 keuros.

Concernant la participation Xandrie, une provision pour dépréciation de 79 K€ a été comptabilisée au 31 mars 2014 sur la base de la valeur des capitaux propres de Xandrie au 31 mars 2014.

En date du 31/3/2014, les associés de la société Nabuboto ont entériné le projet d'échange des actions de la société Focus Home Interactive avec les actions Xandrie détenues par Innelec Multimédia, soit un échange de 469 171 actions Focus Home Interactive contre 1 856 285 actions Xandrie. Cet échange d'actions a été réalisé sans décaissement. Le Conseil d'Administration de la société Innelec Multimédia a approuvé l'échange des actions Xandrie avec les actions Focus Home Interactive. La société Innelec Multimédia détient désormais 18,83% du capital de la société Xandrie et 6,66% du capital de la société Focus Home Interactive.

### 1.3.2. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "du coût moyen unitaire pondéré" (CMUP).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat net de ristournes et les frais accessoires.

Les stocks de marchandises sont dépréciés référence par référence en fonction de leur obsolescence, leur potentialité de vente et leur taux de rotation. Les références pour lesquelles un accord de retour est prévu avec les fournisseurs ne sont pas dépréciées.

### 1.3.3. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les RRR à obtenir des fournisseurs sont calculés sur le chiffre d'affaires réalisé par les fournisseurs au 31 décembre et font l'objet d'une évaluation pour la période du 1er janvier au 31 mars.

Les créances clients dont la date d'échéance du règlement de leurs factures est dépassée de plus de 120 jours sont imputées au compte "clients douteux" et provisionnées au cas par cas.

### 1.3.4. Autocontrôle

La détention des actions propres est effectuée en vue de la régularisation des cours de bourse, ce qui justifie le classement de ces actions en valeurs mobilières de placement.

Lorsque leur valeur de marché, appréciée par rapport au cours de clôture, est inférieure au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

### 1.3.5. Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur au cours du jour. Les éventuelles dettes et créances en devises figurant au bilan sont actualisées au cours de fin d'exercice.

### 1.3.6. Provisions pour risques et charges

La provision pour charges enregistre les engagements au titre des indemnités de départ en retraite. L'évaluation de ces engagements résulte d'un calcul actuariel.

Les hypothèses actuarielles retenues au 31 mars 2014 sont les suivantes :

Le taux d'actualisation retenu est de 3,50 %.

La table de mortalité appliquée est la table TH-TF 2002, avec décalage d'âge.

Le taux de turn-over appliqué varie entre 0 et 20% en fonction de l'ancienneté et de la catégorie socioprofessionnelle.

Le taux annuel de revalorisation des salaires, inflation comprise, est fixé à 2,50% pour les non cadres et à 3% pour les cadres.

La convention collective applicable est la convention collective des Commerces de Gros.

Le montant de l'engagement est calculé selon l'hypothèse d'un départ volontaire à la retraite de l'ensemble du personnel. Il s'agit par conséquent d'une indemnité de fin de carrière soumise à charges sociales.

L'âge de début de carrière estimé est de 23 ans pour les cadres et 20 ans pour les non cadres.

Ces hypothèses ont conduit à constater un engagement d'un montant de 494 K€. La provision à l'ouverture de l'exercice s'élevant à un montant de 427 K€, un complément de provision a été constaté pour un montant de 67 K€.

La société est engagée dans plusieurs litiges avec des tiers. Assistée de ses conseils, elle a estimé, au cas par cas, et au mieux de ses connaissances, les risques encourus, et a constaté des provisions pour tenir compte de ces risques.

INNELEC MULTIMEDIA a fait l'objet d'un avis d'imposition supplémentaire portant sur la TP 2009, la CFE (Contribution foncière des entreprises) 2010 et 2011. Le montant total est de 230 K€. INNELEC MULTIMEDIA a constitué un recours gracieux. En effet, la DVNI (direction générale des finances publiques) admet que l'erreur provient des services des impôts indirects qui a omis de prendre en compte différents paramètres pour le calcul de la valeur locative des locaux. La Société a comptabilisé une charge de 150 K€ dans ses comptes au 31/03/2013 et elle a maintenu cette charge dans les comptes au 31/3/2014 (150 K€ correspond à la moitié des 230 K€ ci-dessus et la moitié de l'imposition supplémentaire relative à la CFE 2012 de 102 K€).

### 1.3.7. Crédit-bail

Il n'existe aucun contrat de crédit-bail.

### 1.3.8. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est appréhendé à l'expédition des produits (jeux, logiciels, consoles). Il est présenté net de ristournes clients.

Le chiffre d'affaires comprend également des coopérations commerciales facturées aux fournisseurs.

Les redevances sont comptabilisées immédiatement. Il est accordé des remises définies contractuellement.

Il est tenu compte des avoirs à établir qui sont comptabilisés en fonction d'un tableau de suivi des remises à accorder.

Les règles de retour sont définies contractuellement, aucun retour n'étant accepté hors délai, sauf cas très exceptionnel. Il n'existe aucun accord de rachat des biens vendus.

### 1.3.9. Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale est en vigueur. Les sociétés intégrées sont les suivantes :

Innelec Multimédia

Innelec Technologies

Innelec Services

Jeux Vidéo & Co

La société Xandrie est sortie du périmètre d'intégration au 1er avril 2013.

Cette convention prévoit que chaque société intégrée calcule son impôt à payer dans les conditions de droit commun et profite éventuellement de l'économie effective réalisée sur l'impôt groupe.

L'exercice clos au 31 mars 2014 a permis de réaliser au niveau du groupe fiscal une économie d'impôt de 229 K€ qui a été réallouée à chaque filiale déficitaire au prorata de sa contribution à cette économie.

Les filiales bénéficiaires ont reversé le supplément d'impôt à payer d'un montant de 146 K€.

#### 1.3.10. Dividende

La société a procédé au versement d'un dividende de 0,25 € par action, soit un montant de 406 K€.

#### 1.3.11. Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles du 1 avril 2013 au 31 mars 2014 a été constaté pour un montant de 138 283 Euros.

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice pour un montant de 138 283 Euros vient en diminution des charges d'exploitation, il se décompose de la façon suivante :

- Le CICE de l'année civile 2013 pour un montant de 123 105 Euros
- Déduction de la provision du CICE du 1er trimestre 2013 constatée au 31 mars 2013 pour un montant de 30 000 Euros
- La provision du CICE du 1er trimestre 2014 pour un montant de 45 178 Euros

Le produit du CICE relatif à l'année civile 2013 d'un montant de 123 105 Euros est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

#### 1.4. Evénements significatifs

La société Inelec Multimédia a réalisé les opérations suivantes sur la période du 1 avril 2013 au 31 mars 2014 :

Par AGE du 22 mai 2013, les actionnaires de la société Xandrie ont entériné le projet d'augmentation de capital par émission de 1 830 610 actions nouvelles, portant le capital à 3 578 K€.

Le Conseil d'Administration de la société Inelec Multimédia a décidé de ne pas souscrire à cette augmentation de capital. La société Inelec Multimédia détient alors 48,83% du capital de la société Xandrie.

La société KONIX INTERACTIVE LTD a été créée à Hong-Kong en mai 2013.

La société Inelec Multimédia détient 100% du capital de la société KONIX INTERACTIVE LTD.

Par AGE du 16 octobre 2013, les actionnaires de la société Xandrie ont entériné le projet d'augmentation de capital par émission de 2 610 000 actions nouvelles, portant le capital à 6 188 K€.

Le Conseil d'Administration de la société Inelec Multimédia a décidé de souscrire à cette augmentation de capital à hauteur de 1 274 463 actions. Ces actions ont été libérées par compensation avec la créance liée à la participation Xandrie.

Par AGE du 24 octobre 2013, les actionnaires de la société Inelec Services ont entériné le projet d'augmentation de capital par émission de 386 900 actions nouvelles, portant le capital à 6 698 K€.

Cette augmentation de capital a été suivie d'une réduction du capital à 4 640 K€ par réduction du nominal des actions de façon à résorber les reports à nouveaux déficataires.

Le Conseil d'Administration de la société Inelec Multimédia a décidé de souscrire à cette augmentation de capital à hauteur de 386 900 actions.

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 20 janvier 2014, la société MULTIMEDIA DISTRIBUTION AFRIQUE (immatriculée à Casablanca) a été créée.

Le Conseil d'Administration de la société Inelec Multimédia a décidé de souscrire à la totalité du capital de cette société. La société Inelec Multimédia détient 100% du capital de la société MULTIMEDIA DISTRIBUTION AFRIQUE.

En date du 31/3/2014, les associés de la société Nabuboto ont entériné le projet d'échange des actions de la société Focus Home Interactive avec les actions Xandrie détenues par Inelec Multimédia, soit un échange de 469 171 actions Focus Home Interactive contre 1 856 285 actions Xandrie.

Le Conseil d'Administration de la société Inelec Multimédia a approuvé l'échange des actions Xandrie avec les actions Focus Home Interactive. La société Inelec Multimédia détient désormais 18,83% du capital de la société Xandrie et 6,66% du capital de la société Focus Home Interactive.

#### 1.5. Evénements postérieurs à la clôture

Le Conseil d'Administration de la société Inelec Multimédia poursuit la séparation de ses activités physique et digitale ; la société Inelec Multimédia poursuit la réduction de sa participation dans la société Xandrie.

**SA INNELEC MULTIMEDIA COMPTES AU 31 MARS 2014**

**Note 1** Autres immobilisations corporelles (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	NET AU 31/03/14	NET AU 31/03/13
Installations générales, Agencements	4 111	3 155	956	1 114
Matériel de transport	44	29	15	15
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 612	2 275	337	276
<b>TOTAL</b>	<b>6 767</b>	<b>5 459</b>	<b>1 308</b>	<b>1 405</b>

**Note 2** Participations et créances rattachées (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	BRUT	Provisions	NET AU 31/03/14	NET AU 31/03/13
Participations (*)	15 954	4 333	11 621	7 132
Créances rattachées à des participations (*)	1 434	921	513	2 841
<b>TOTAL</b>	<b>17 388</b>	<b>5 254</b>	<b>12 134</b>	<b>9 973</b>

(\*) cf détail provisions note 14.

**Note 3** Autres immobilisations financières (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	BRUT	Provisions	NET AU 31/03/14	NET AU 31/03/13
Dépôts et cautionnements versés	314	0	314	308
<b>TOTAL</b>	<b>314</b>	<b>0</b>	<b>314</b>	<b>308</b>

**Note 4** Etat de l'actif immobilisé brut (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Valeurs en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs en fin d'exercice
Concessions, brevets et droits similaires (1)	4 070	180	0	4 250
Fonds de commerce (2)	175	0	0	175
Autres immobilisations incorporelles (3)	3 333	0	0	3 333
Immobilisations incorporelles en cours	0	8	0	8
Installations techniques, matériel et outillage	2 732	238	0	2 970
Installations générales, Agencements	4 032	79	0	4 111
Matériel de transport	43	0	0	43
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 426	187	0	2 613
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Participations et créances rattachées	14 954	6 981	4 547	17 388
Dépôts et cautionnements	308	6	0	314
<b>TOTAL</b>	<b>32 073</b>	<b>7 679</b>	<b>4 547</b>	<b>35 205</b>

(1) Dont plate-formes Internet pour 2 533 K€

(2) Dont fonds Ulima 108 K€, fonds Difinet 21 K€, fonds CV Distribution 46 K€

(3) Dont portefeuille clients acquis auprès de DEG 3 325 K€

SA INNELEC MULTIMEDIA COMPTES AU 31 MARS 2014

Note 5 Etat des amortissements (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Montants en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montants en fin d'exercice
Concessions, brevets et droits similaires	3 593	302	0	3 895
Autres immobilisations incorporelles	285	166	0	451
Installations techniques, matériel et outillage	2 472	82	0	2 554
Installations générales, Agencements	2 918	237	0	3 155
Matériel de transport	30	0	0	30
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 150	125	0	2 275
<b>TOTAL</b>	<b>11 448</b>	<b>912</b>	<b>0</b>	<b>12 360</b>

RUBRIQUES	Dotations	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels
Concessions, brevets et droits assimilés	302	302	0	0
Autres immobilisations incorporelles	166	166	0	0
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>468</b>	<b>468</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Installations techniques mat. Outillage	82	82	0	0
Installations générales, Agencements	237	237	0	0
Matériel de transport	0	0	0	0
Matériel de bureau, informatique, mobilier	125	125	0	0
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>444</b>	<b>444</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>912</b>	<b>912</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Note 6 Avances et acomptes versés

Il s'agit des avances sur commandes faites aux fournisseurs.

Note 7 Créances clients et comptes rattachés (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	BRUT	Provisions	NET AU 31/03/14	NET AU 31/03/13
Créances clients	11 248	243	11 003	13 541
Clients effets à recevoir	1 455	0	1 455	676
Clients douteux	382	0	382	205
Clients factures à établir	270	0	270	1 201
<b>TOTAL</b>	<b>13 353</b>	<b>243</b>	<b>13 110</b>	<b>15 623</b>

Note 8 Autres créances (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	BRUT	Provisions	NET AU 31/03/14	NET AU 31/03/13
Avances fournisseurs frais généraux	20	0	20	0
Fournisseurs RRR à obtenir	985	0	985	2 074
Fournisseurs avoirs à recevoir	5 845	0	5 845	5 867
Personnels et comptes rattachés	51	0	51	51
Organismes sociaux	4	0	4	4
Impôt société	151	0	151	0
Taxe sur la valeur ajoutée	1 329	0	1 329	2 378
Autres impôts et taxes	45	0	45	30
Débiteurs divers	11	0	11	12
Produits à recevoir	19	0	19	29
<b>TOTAL</b>	<b>8 460</b>	<b>0</b>	<b>8 460</b>	<b>10 445</b>

**SA INNELEC MULTIMEDIA COMPTES AU 31 MARS 2014**

**Note 9 Etat des échéances des créances (en milliers d'euros)**

AU 31 MARS 2014	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	1 434	92	1 342
Autres immobilisations financières	314	0	314
<b>Créances de l'Actif immobilisé</b>	<b>1 748</b>	<b>92</b>	<b>1 656</b>
Clients douteux	382	382	0
Autres créances clients	12 971	12 971	0
Personnel et comptes rattachés	51	51	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4	4	0
Impôts sur les bénéfices	151	151	0
Taxe sur la valeur ajoutée	1 329	1 329	0
Autres impôts, taxes et versements assimilés	45	45	0
Débiteurs divers	6 659	6 659	0
<b>Créances de l'Actif Circulant</b>	<b>21 792</b>	<b>21 792</b>	<b>0</b>
Charges constatées d'avance	730	730	0
<b>TOTAL</b>	<b>24 270</b>	<b>22 614</b>	<b>1 656</b>

**Note 10 Produits à recevoir (en milliers d'euros)**

RUBRIQUES	31/03/14	31/03/13
Intérêts courus créances rattachées à participations	35	91
<b>Total créances rattachées à participations</b>	<b>35</b>	<b>91</b>
Clients factures à établir	270	1 201
<b>Total créances clients et comptes rattachés</b>	<b>270</b>	<b>1 201</b>
Fournisseurs RRR à obtenir	985	2 074
Fournisseurs avoirs à recevoir	5 845	5 867
Etat produits à recevoir	45	30
Divers produits à recevoir	18	29
<b>Total autres créances</b>	<b>6 893</b>	<b>8 000</b>
Intérêts courus à recevoir	0	0
<b>Total disponibilités</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 198</b>	<b>8 292</b>

**Note 11 Actions propres (en milliers d'euros)**

RUBRIQUES	Nombre de titres en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre de titres en fin d'exercice
Actions propres	23 171	143 342	101 698	64 817

RUBRIQUES	Valeurs en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs en fin d'exercice
Actions propres (*)	105	745	490	361
Provision des actions propres	0	0	0	0
<b>Valeur nette</b>	<b>105</b>			<b>361</b>

(\*) Valeur comptable moyenne du titre 5,57 €. Cours de clôture 5,77 €

**Note 12 Charges constatées d'avance (en milliers d'euros)**

RUBRIQUES	31/03/14	31/03/13
Charges constatées d'avance (d'exploitation)	453	420
Charges constatées d'avance (achats mses.)	276	44
<b>TOTAL</b>	<b>729</b>	<b>464</b>

SA INNELEC MULTIMEDIA COMPTES AU 31 MARS 2014

Note 13 Composition du capital social et variation des capitaux propres (en milliers d'euros)

TITRES	Valeur nominale	Au début de l'exercice	Créés dans l'exercice	Remboursés dans l'exercice	En fin d'exercice
ACTIONS	1,53 euros	1 648 679	8 022	0	1 656 701
<b>TOTAL</b>		<b>1 648 679</b>	<b>8 022</b>	<b>0</b>	<b>1 656 701</b>

	Capital	Prime d'émission	Réserves	Résultat	Total
Au 31/03/13	2 523	5 099	11 389	718	19 729
Affectation en réserves	0	0	311	-311	0
Distribution de dividendes	0	0	0	-406	-406
Résultat de l'exercice	0	0	0	671	671
Augmentation de capital	12	22	0	0	34
Au 31/03/14	<b>2 535</b>	<b>5 121</b>	<b>11 700</b>	<b>672</b>	<b>20 028</b>

Bons de souscription actions	Nombre de bons	Prix de souscription en euros	Date de départ d'exercice	Date de fin d'exercice	Nombre de bons exerçables au 31/03/14	Nombre de bons exercés au 31/03/14	Nombre de personnes concernées
06/05/2008	16 800	16,58	06/05/2013	05/05/2016	16 800	0	19
07/07/2010	8 500	7,71	07/07/2015	06/07/2017	0	0	6
07/02/2012	2 000	8,83	21/06/2016	20/06/2018	0	0	1
27/03/2012	3 000	5,95	27/03/2017	26/03/2019	0	0	1

Note 14 Provisions inscrites au bilan (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour litiges	0	3	0	3
Provisions pour pertes de change	0	0	0	0
Provisions pour pensions et obligations similaires	427	67	0	494
Autres provisions pour risques et charges	0	0	0	0
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>427</b>	<b>70</b>	<b>0</b>	<b>497</b>
Immobilisations incorporelles	8	0	0	8
Titres de participation et créances rattachées	4 981	274	0	5 255
Stocks et en-cours	457	410	457	410
Comptes clients	289	115	161	243
Actions propres	0	0	0	0
<b>Total provisions pour dépréciation</b>	<b>5 735</b>	<b>799</b>	<b>618</b>	<b>5 916</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 162</b>	<b>869</b>	<b>618</b>	<b>6 413</b>

Dont dotations et reprises :

Exploitation	592	618
Financières	274	0
Exceptionnelles	3	0

PROVISIONS SUR TITRES DE PARTICIPATION ET CREANCES RATTACHEES	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Participation Innelec Technologies	479	0	0	479
Participation Difintel Espagne	10	0	0	10
Participation Inno Wear	1 221	0	0	1 221
Participation Xandrie		79		79
Participation innelec Services	2 403	142	0	2 545
<b>TOTAL provisions titres de participation</b>	<b>4 113</b>	<b>221</b>	<b>0</b>	<b>4 334</b>
Créance rattachée participation Inno Wear	868	53	0	921
<b>TOTAL provisions créances rattachées</b>	<b>868</b>	<b>53</b>	<b>0</b>	<b>921</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 981</b>	<b>274</b>	<b>0</b>	<b>5 255</b>

**SA INNELEC MULTIMEDIA COMPTES AU 31 MARS 2014**

**Note 15 Etat des échéances des dettes (en milliers d'euros)**

AU 31 MARS 2014	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 6 ans
Emprunts auprès des états, de crédit à 1 an maximum	2 075	2 075		0
Emprunts auprès des états, crédit à plus 1 an (1)(2)	2 401	1 714	687	0
Emprunts et dettes financières divers	0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	19 299	19 299	0	0
Personnel et comptes rattachés	580	580	0	0
Sécurité sociale et autres organ. sociaux	636	636	0	0
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0
Taxe sur la valeur ajoutée	1 730	1 730	0	0
Autres impôt, taxes et vers assimilés	267	267	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	0	0
Groupe	358	358	0	0
Autres dettes	5 089	5 089	0	0
Produits constatés d'avance	31	31	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>32 494</b>	<b>31 777</b>	<b>687</b>	<b>0</b>

Dont emprunts souscrits en cours d'exercice 1 005

Dont emprunts remboursés en cours d'exercice 2 247

(1) Dont emprunts concernés par des clauses contractuelles d'exigibilité (covenants) :

- emprunt banque HSBC du 07/07/09 d'un montant de 800 K€ pour une durée de 72 mois (solde au 31/03/14 = 78 K€, en totalité à moins d'un an)

(2) Remboursement anticipé de l'emprunt LCL pour un montant de 210KE

Etablissements prêteurs	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt effectif	Date d'émission	Date d'échéance	Montant emprunté	Capital Restant dû
CIC	3,10%	3,16%	19/04/2011	25/04/2014	1 000	283
CIC	3,10%	3,16%	13/03/2012	15/03/2015	300	103
CIC	2,10%	2,10%	05/02/2013	05/02/2015	200	129
CIC	1,90%	1,94%	20/06/2013	20/06/2015	330	249
BECEM	2,64%	2,70%	05/04/2011	05/04/2014	250	22
BECEM	3,14%	3,20%	31/03/2012	31/03/2015	300	103
BECEM	2,30%	2,40%	01/10/2013	10/08/2016	225	189
FORTIS	3,40%	3,46%	19/04/2011	27/04/2015	1 000	284
FORTIS	2,60%	2,68%	19/04/2011	22/04/2014	250	7
FORTIS	2,60%	2,60%	02/08/2012	13/11/2014	240	116
LCL	3,40%	3,42%	15/11/2010	15/02/2014	1 060	0
LCL	3,60%	3,65%	16/04/2011	27/04/2015	1 000	285
LCL	1,85%	1,85%	13/03/2014	13/03/2016	200	200
BPRNP	2,35%	2,35%	10/06/2010	10/06/2013	200	0
BPRNP	3,00%	3,13%	29/03/2012	30/03/2015	300	103
PALATINE	2,40%	2,45%	21/03/2011	31/03/2014	250	0
PALATINE	2,25%	2,33%	11/03/2014	11/03/2017	250	250
HSBC	5,86%	5,67%	01/08/2008	01/08/2014	800	78
HSBC	2,75%	2,76%	30/05/2010	30/06/2013	250	0
<b>TOTAL</b>					<b>8 405</b>	<b>2 401</b>

**Note 16 Dettes fournisseurs et comptes rattachés (en milliers d'euros)**

RUBRIQUES	31/03/14	31/03/13
Fournisseurs	17 194	17 494
Fournisseurs effets à payer	1 251	97
Comptes fournisseurs rfa	39	
Fournisseurs factures non parvenues	815	1 117
<b>TOTAL</b>	<b>19 299</b>	<b>18 708</b>

**Note 17 Autres dettes (en milliers d'euros)**

RUBRIQUES	31/03/14	31/03/13
Clients RRR à accorder	474	389
Clients avoirs à établir	4 540	5 693
Créditeurs divers	0	0
Divers charges à payer	75	109
<b>TOTAL</b>	<b>5 089</b>	<b>6 191</b>

**SA INNELEC MULTIMEDIA COMPTES AU 31 MARS 2014**

**Note 18 Charges à payer (en milliers d'euros)**

RUBRIQUES	31/03/14	31/03/13
Intérêts courus à payer	15	20
<b>Total emprunts et dettes aup. établis. crédit</b>	<b>15</b>	<b>20</b>
Fournisseurs factures non parvenues	815	1 116
<b>Total fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>815</b>	<b>1 116</b>
Dettes provisionnées pour congés à payer	436	423
Dettes provisionnées participation salariés	0	130
Dettes provisionnées salaires et primes à payer	101	94
Charges sociales sur congés à payer	164	178
Autres charges sociales à payer	43	65
Charges fiscales sur congés à payer	12	12
Autres charges fiscales à payer	199	563
Taxe d'apprentissage à payer	8	8
Effort construction à payer	28	28
Formation continue à payer	20	19
<b>Total dettes fiscales et sociales</b>	<b>1 033</b>	<b>1 520</b>
Clients nr à accorder	474	389
Clients avoirs à établir	4 540	5 693
Divers charges à payer	75	109
<b>Total autres dettes</b>	<b>5 089</b>	<b>6 191</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 952</b>	<b>8 847</b>

**Note 19 Chiffre d'affaires (en milliers d'euros)**

RUBRIQUES	Au 31/03/14	Au 31/03/13
Ventes de marchandises	94 769	108 551
Prestations de services	347	630
<b>TOTAL France</b>	<b>95 106</b>	<b>109 381</b>
Ventes de marchandises	29 782	29 195
Prestations de services	1 127	1 334
<b>TOTAL Etranger</b>	<b>30 909</b>	<b>30 529</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>126 015</b>	<b>139 910</b>

**Note 20 Reprises amort. et provisions, transferts charges d'exploitation (en milliers d'euros)**

RUBRIQUES	Au 31/03/14	Au 31/03/13
Reprise sur provisions pour risques et charges	0	0
Reprise sur provisions pour dépréciation stocks	457	609
Reprise sur provisions dépréciation créances	161	131
Transfert de charges diverses	65	66
Transfert de charges assurance vie	0	2
Transfert de charges indemnité assurance	5	1
Transfert charges remboursements Sfac-Coface	107	274
<b>TOTAL</b>	<b>795</b>	<b>1 083</b>

**SA INNELEC MULTIMEDIA COMPTES AU 31 MARS 2014**

**Note 21**      **Autres achats et charges externes (en milliers d'euros)**

RUBRIQUES	Au 31/03/14	Au 31/03/13
Electricité, Fournitures administratives et divers	311	385
Locations immobilières	966	884
Locations diverses et charges locatives	563	513
Entretien et maintenance	442	434
Assurances	572	698
Documentation et services extérieurs divers	139	153
Intérim et personnel extérieur	523	672
Honoraires et commissions	746	835
Publicité, mailing, catalogues et imprimés	462	488
Frais de transport, déplacement, mission, réceptions	2 890	2 916
Frais postaux et de télécommunications	271	306
Services bancaires	146	152
Coûtisations et frais de recrutement	98	55
<b>TOTAL</b>	<b>8 428</b>	<b>8 609</b>

**Note 22**      **Effectif moyen**

RUBRIQUES	Au 31/03/14	Au 31/03/13
Cadres	27	22
Agents de maîtrise et Techniciens	24	21
Employés	90	100
Personnel extérieur	10	21
<b>TOTAL</b>	<b>151</b>	<b>164</b>

Les rémunérations directes et indirectes versées aux mandataires sociaux se sont élevées à 370 K€.

Au 31 mars 2014, les heures de formation acquises par les salariés au titre du droit individuel à la formation (DIF) représentent un total de 13 638 heures.

**Note 23**      **Résultat financier (en milliers d'euros)**

RUBRIQUES	Au 31/03/14	Au 31/03/13
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits des participations	61	96
Revenus des valeurs mobilières	0	0
Escomptes obtenus	13	50
Reprise provision risques et charges	0	0
Repr. provision dépréciation éléments financiers	0	3
Repr. provision dépréciation actions propres	0	11
Gains de change	4	2
Produits des cessions valeurs mobilières	0	0
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>78</b>	<b>162</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations provisions risques et charges	0	0
Dot.provisions dépréciation éléments financiers	273	672
Dot.provisions dépréciation actions propres	0	0
Intérêts emprunts, escomptes	423	488
Pertes de change	7	3
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>703</b>	<b>1 163</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-625</b>	<b>-1 001</b>

SA INNELEC MULTIMEDIA COMPTES AU 31 MARS 2014

**Note 24** Résultat exceptionnel (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Au 31/03/14	Au 31/03/13
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels divers (*)	209	396
Produits cessions immobilisations	2 135	1 928
Boni cession actions propres	35	0
Reprises provisions et transferts de charges	0	12
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>2 379</b>	<b>2 336</b>

RUBRIQUES	Au 31/03/14	Au 31/03/13
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Pénalités, amendes, dons	2	3
Rappels d'impôts	0	150
Parte sur créances irrécouvrables	0	0
Charges exceptionnelles diverses	22	0
Valeur comptable immobilisations cédées	2 104	1 928
Mali cession actions propres	6	51
Dotations amortissements et provisions	3	0
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>2 137</b>	<b>2 132</b>

<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>242</b>	<b>204</b>
------------------------------	------------	------------

(\*) Dont clients créditeurs non reconnus par les contreparties pour 174 KE.

**Note 25** Participation des salariés

Elle a été calculée selon les accords de droit commun. Aucune autre forme d'intéressement n'existe dans la société.

**Note 26** Impôts sur les bénéfices (en milliers d'euros)

L'impôt sur les bénéfices a été acquitté au taux de droit commun

RUBRIQUES	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	902	391
Résultat exceptionnel (hors participation)	241	81
Résultat comptable (hors participation)	1 143	472

**Note 27** Accroissements et allègements de la dette future d'impôts (en milliers d'euros)

NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	Base	Impôt correspondant
<b>ACCROISSEMENTS</b>		
Ecart de conversion actif	0	0
<b>TOTAL DES ACCROISSEMENTS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>ALLEGEMENTS</b>		
Participation des salariés	0	0
ORGANIC	45	15
Taxe sur véhicules de société	0	0
Ecart de conversion passif	0	0
Provision effort construction	28	9
<b>TOTAL DES ALLEGEMENTS</b>	<b>73</b>	<b>24</b>

SA INNELEC MULTIMEDIA COMPTES AU 31 MARS 2014

Note 28 Engagements financiers (en milliers d'euros)

ENGAGEMENTS DONNES	Au 31/03/14	Au 31/03/13
Effets escomptés non échus	3 037	4 298
Avals, cautions et garanties	0	0
<b>Total</b>	<b>3 037</b>	<b>4 298</b>

Au 31 mars 2014 le solde de l'emprunt HSBC soumis à des clauses de covenants s'élève à 78 K€ (moins d'un an). Pour cet emprunt les trois clauses de covenant sont respectées.

Note 29 Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat (en milliers d'euros)

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
<b>Immobilisations financières</b>		
Participations	14 652	1 302
Créances rattachées à participations	1 354	80
<b>Total Immobilisations</b>	<b>16 006</b>	<b>1 382</b>
<b>Créances</b>		
Créances clients et comptes rattachés	609	46
Autres créances	0	
<b>Total Créances</b>	<b>609</b>	<b>46</b>
<b>Dettes</b>		
Emprunts et dettes financières divers	357	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	128	2
Autres dettes	30	
<b>Total Dettes</b>	<b>515</b>	<b>2</b>

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
<b>Chiffre d'affaires</b>		
Ventes de marchandises	1 752	
Prestations de services		173
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>1 752</b>	<b>173</b>
<b>Produits divers de gestion courante</b>		
Redevances (Ultima, Virtua, Je Console, D'Intel)	42	
<b>Total produits divers gestion</b>	<b>42</b>	
<b>Produits financiers</b>		
Intérêts des créances rattachées à participation	15	23
<b>Total produits financiers</b>	<b>15</b>	<b>23</b>
<b>Achats de marchandises</b>		
Achats	81	
<b>Total achats de marchandises</b>	<b>81</b>	
<b>Charges diverses de gestion courante</b>		
Redevances licences de marques	502	
<b>Total charges diverses gestion</b>	<b>502</b>	
<b>Charges financières</b>		
Intérêts des dettes rattachées à participation	6	
<b>Total charges financières</b>	<b>6</b>	

Les transactions effectuées avec les parties liées ont été conclues aux conditions normales du marché.

Filiales et Participations (en K€)	Capital	Reserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en pourcentage)	BRUT	Valeur comptable des titres détenus non réévalués NET	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
<b>A- Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous</b>											
<b>1 - Filiales ( + de 50 % du capital détenu)</b>											
INNELEC SERVICES SAS AU CAPITAL DE 4 840 260 EUROS 45 RUE DELIZY 93500 PANTIN	4 840	3	99,99	9 962	7 418	394	0	502	-193	0	
INNELEC TECHNOLOGIES SAS AU CAPITAL DE 728 812 EUROS 45 RUE DELIZY 93500 PANTIN	729	-20	99,99	1 321	842	0	0	0	-1	0	
INNO-WEAR SA AU CAPITAL DE 2 250 000 CHF THURGAUERSTRASSE 40 ZURICH 8050 SUISSE	1 868	-2 842	100,00	1 221	0	921	0	0	-27	0	
KONIX INTERACTIVE LIMITED AU CAPITAL DE 10 000 HKD 20/F, SUNNING PLAZA, 10 HYSAN AVENUE, CAUSEWAY BAY, HONG KONG	1	0	100,00	1	1	1	0	0	0	0	
MULTIMEDIA DISTRIBUTION AFRIQUE SARL AU CAPITAL DE 10 000 DHS 7 RESIDENCE RAMI RUE SEBTA CASABLANCA MAARIF 20100 MAROC	1	0	100,00	1	1	1	0	21	7	0	
<b>2 - Participations ( 10 à 50 % du capital détenu )</b>											
<b>B- Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations</b>											
<b>1- Filiales non reprises en A</b>											
a. Filiales françaises											
b. Filiales étrangères											
<b>2- Participations non reprises au § A</b>											
a. Dans les sociétés françaises											
XANDRIE SAS AU CAPITAL DE 6 187 617 EUROS 45 RUE DELIZY 93500 PANTIN	6 188	-135	18,83	1 302	1 223	80	0	27	-416	0	
b. Dans les sociétés étrangères											

# **INNELEC MULTIMEDIA**

Société Anonyme

Centre d'activités de l'Ourcq

45 rue Delizy

93692 Pantin Cedex

---

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 mars 2014

SPCC  
2, rue des Bourets  
92156 Suresnes

Deloitte & Associés  
185 avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

## **INNELEC MULTIMEDIA**

Société Anonyme

Centre d'activités de l'Oureq  
45 rue Delizy  
93692 Pantin Cedex

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 mars 2014

---

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société INNELEC MULTIMEDIA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations sur les éléments suivants :

Comme indiqué dans le paragraphe 2.2 de l'annexe, la direction du groupe INNELEC MULTIMEDIA est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent principalement l'évaluation des actifs incorporels à long terme (goodwill, marques) et des créances pour ristournes à recevoir des fournisseurs, ainsi que les provisions pour risques et charges selon les principes décrits dans les notes 2.3.1, 2.3.3, 2.3.6 et 2.3.10 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages, les calculs effectués par votre Groupe, et à nous assurer de l'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons également revu le caractère approprié des informations données dans les notes 2.3.1, 2.3.3, 2.3.6, 2.3.10, 3.1, 3.2 et 3.13 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

**III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Suresnes et Neuilly-sur-Seine, le 15 juillet 2014

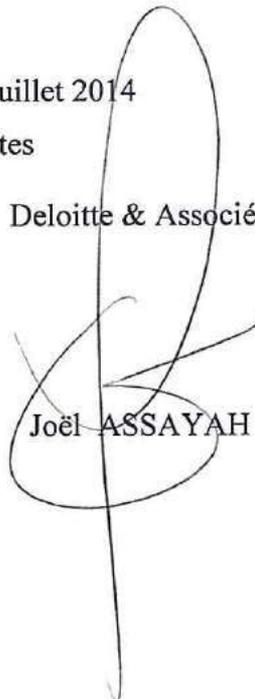
Les Commissaires aux Comptes

SPCC



Bertrand MICHAU

Deloitte & Associés



Joël ASSAYAH

**GROUPE**

**INNELEC MULTIMEDIA**

*CENTRE D'ACTIVITE DE L'OURCQ  
45 RUE DELIZY  
93692 PANTIN CEDEX*

**COMPTES CONSOLIDES**

**ANNUELS**

**AU**

**31 MARS 2014**

**ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE**  
**(En IFRS)**

2013 / 2014

**BILAN CONSOLIDE**

**Actif**

<i>En euros</i>	<i>notes</i>	<i>mars-14</i>	<i>mars-13</i>
Goodwill	3.1	1 163 385	1 246 237
Immobilisations incorporelles	3.2	6 343 909	6 617 476
Immobilisations corporelles	3.3	1 968 850	1 955 230
Actifs financiers non courants	3.5	4 297 136	795 879
Actifs d'impôts différés	3.6	74	0
Actifs détenus en vue d'être cédés	3.4	0	4 177 291
<b>Actifs non courants</b>		<b>13 773 354</b>	<b>14 792 113</b>
Stocks	3.7	9 453 623	10 512 535
Clients	3.8	15 563 320	16 694 104
Autres créances	3.9	9 464 752	11 686 892
Actifs financiers courants			
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.10	6 550 631	4 285 619
<b>Actifs courants</b>		<b>41 032 328</b>	<b>43 179 150</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>54 805 680</b>	<b>57 971 263</b>

**Passif**

<i>En euros</i>	<i>notes</i>	<i>mars-14</i>	<i>mars-13</i>
Capital	3.11	2 534 753	2 522 479
Réserves liées au capital	3.11	16 569 272	16 235 759
Réserves consolidées	3.11	-3 447 306	-3 542 597
Résultat consolidé groupe	3.11	739 749	622 337
Actions propres	3.11	-361 225	-105 201
<b>Capitaux Propres Consolidés</b>		<b>16 035 243</b>	<b>15 732 777</b>
Dont Intérêts Minoritaires	3.12	0	0
Provisions à long terme	3.13	496 329	426 910
Passifs financiers non courants	3.14	687 386	1 513 538
Autres dettes non courantes	3.5	0	0
Passif d'impôts différés	3.6	434 777	389 743
Passifs détenus en vue d'être cédés	3.4	0	607 331
<b>Passifs non courants</b>		<b>1 618 492</b>	<b>2 937 522</b>
Provisions à court terme	3.13	0	0
Dettes fournisseurs	3.15	19 261 484	18 779 797
Passifs financiers courants	3.14	6 826 296	8 446 114
Autres dettes courantes	3.15	11 064 165	12 075 053
<b>Passifs courants</b>		<b>37 151 945</b>	<b>39 300 964</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>54 805 680</b>	<b>57 971 263</b>

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

pour les exercices clos aux 31 mars 2014 et 2013

En euros	notes	mars-14	mars-13	var
Chiffre d'affaires, hors taxes	3.16	125 668 449	141 056 311	-15 387 862
Autres produits de l'activité	3.17	288 737	1 234 774	-946 037
<b>Produit des activités ordinaires</b>		<b>125 957 186</b>	<b>142 291 085</b>	<b>-16 333 899</b>
Prix de revient des ventes		105 821 874	119 619 098	-13 797 224
<b>Marge brute</b>		<b>20 135 312</b>	<b>22 671 987</b>	<b>-2 536 675</b>
Charges externes	3.18	-8 717 142	-10 046 750	1 329 608
Impôts et taxes		-1 087 318	-1 225 908	138 590
Frais de personnel	3.19	-7 970 960	-9 026 039	1 055 079
Dotations aux amortissements	3.20	-954 254	-1 040 724	86 470
Dotations et reprises de provisions	3.20	126 513	123 518	2 995
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>1 532 151</b>	<b>1 456 084</b>	<b>76 067</b>
% du CA HT		1,22%	1,03%	
Résultat sur cession de participations consolidées	3.21	253 576	0,00	253 576
<b>Résultat opérationnel non courant</b>		<b>253 576</b>	<b>0</b>	<b>253 576</b>
Produits financiers	3.22	40 504	54 232	-13 728
Charges financières	3.22	-457 945	-456 020	-1 925
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>1 368 286</b>	<b>1 054 296</b>	<b>313 990</b>
% du CA HT		1,09%	0,75%	
Impôt sur les bénéfices	3.23	-438 823	-431 959	-6 864
<b>Résultat des sociétés intégrées</b>		<b>929 463</b>	<b>622 337</b>	<b>307 126</b>
Quote part dans le résultat des sociétés M.E.E.		-189 714	0	-189 714
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>739 749</b>	<b>622 337</b>	<b>117 412</b>
% du CA HT		0,59%	0,44%	
Dont, part des intérêts minoritaires		0	0	0
<b>Dont, part du Groupe</b>		<b>739 749</b>	<b>622 337</b>	<b>117 412</b>
<b>Dont, résultat des sociétés en vue d'être cédés</b>		<b>0</b>	<b>-183 912</b>	
<i>Par action en euros</i>				
Résultat de base, part du Groupe	3.25	0,46	0,38	0,08
Résultat dilué, part du groupe	3.26	0,46	0,38	0,08

## ETAT DU RESULTAT GLOBAL

Pour les exercices clos aux 31 mars 2014 et 2013

En euros	31/03/2014	31/03/2013
<b>Résultat net de l'exercice</b>	739 748	622 337
Ecart de conversion	-125 975	-127 654
Ecart actuariels	-19 982	0
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	0	0
Comptabilité de couverture des flux de trésorerie	0	0
Effet d'impôt sur les produits et les charges directement reconnus en capitaux propres	0	0
<hr/>		
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôt		
<hr/>		
<b>Total des produits et charges comptabilisés sur la période, nets d'impôts</b>	<b>593 791</b>	<b>494 683</b>
dont, part du Groupe	593 791	494 683
dont, part des minoritaires		

## TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE 31/03/2014

### Flux de trésorerie liés à l'activité ( en K€ )

	31/03/2014	31/03/2013
Résultat net des sociétés intégrées	740	622
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité:		
+ Dotations aux amortissements et provisions (1)	1 053	1 170
- Reprises sur amortissements et provisions (1)	0	-74
+ Variation des impôts différés	45	23
+ Vnc des actifs cédés	-209	376
- produits de cessions d'éléments d'actif cédés	0	-70
+ Amortissement écarts d'acquisition	0	0
+ Elimination quote part société mise en équivalence	190	
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>1 819</b>	<b>2 047</b>
Dividendes reçues des sociétés mise en équivalence		
Stock	1 059	2 726
Clients	1 431	714
Autres créances	2 309	5 363
Dettes fournisseurs	476	-5 220
Dettes fiscales et sociales	-228	-655
Autres dettes	-850	-712
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>4 197</b>	<b>2 216</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>6 016</b>	<b>4 263</b>
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
- Acquisition d'immobilisations	-710	-2 607
+ Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	0	70
+ Dettes sur immobilisations	0	0
- incidence des variations de périmètres	-29	0
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-739</b>	<b>-2 537</b>
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-406	-404
Augmentation de capital en numéraire levée d'option	36	71
+ Souscription d'emprunts	1 005	750
- Remboursements d'emprunts	-2 247	-2 280
+ Cession acquisition nette actions propres	-227	
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-1 839</b>	<b>-1 863</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>3 438</b>	<b>-137</b>
Trésorerie d'ouverture nette(2)	-1 997	-1 862
Trésorerie de clôture nette (2)	1 441	-1 997
(1) A l'exclusion des provisions sur actif circulant		
(2) détail variation de la trésorerie nette par rapport au 31/03/2013 ci-dessous		
	31/03/2014	31/03/2013
Disponibilités	6 550	4 313
Concours bancaires	-2 072	-2 014
Effets escomptés non échus	-3 037	-4 296
<b>Trésorerie nette</b>	<b>1 441</b>	<b>-1 997</b>

## Variation des capitaux propres

	capital	Réserves liées au capital (1)	Réserves et résultats consolidés	Réserves de conver- sion	Résultat	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minori- taires	Capitaux Propres
<b>Capitaux propres au 31 mars 2012</b>	<b>2 502</b>	<b>5 050</b>	<b>7 337</b>	<b>-136</b>	<b>722</b>	<b>15 475</b>	<b>0</b>	<b>15 475</b>
Affectation en réserves			388		-388	0		0
Distribution de dividendes (2)			0		-334	-334		-334
Résultat de l'exercice					622	622		622
Autres mouvements (3)	20	49	0			69		69
Ecart de Conversion			0	9		9		9
Actions propres			-42			-42		-42
Autres mouvements (4)			-66			-66		-66
<b>Capitaux propres au 31 mars 2013</b>	<b>2 522</b>	<b>5 099</b>	<b>7 617</b>	<b>-127</b>	<b>622</b>	<b>15 733</b>	<b>0</b>	<b>15 733</b>
Affectation en réserves			216		-216	0		0
Distribution de dividendes (2)			0		-406	-406		-406
Résultat de l'exercice					740	740	0	740
Autres mouvements (3)	12	22	0	0	0	34		34
Ecart de Conversion			0	2		2		2
Actions propres			-226	0		-226		-226
Autres mouvements (4)			158			158		158
<b>Capitaux propres au 31 mars 2014</b>	<b>2 534</b>	<b>5 121</b>	<b>7 765</b>	<b>-125</b>	<b>740</b>	<b>16 035</b>	<b>0</b>	<b>16 035</b>

(1) = Primes d'émissions, prime d'apport, prime de fusions, réserves légales

(2) Dont distribution sur actions propres

(3) Dividendes versés en actions

(4) Dont affectation des intérêts minoritaires au groupe et var périmètre Xandrie et Xandrie Lab

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

### Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés d'Innelec et de ses filiales (Le Groupe) sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne, sur la base des normes et interprétations applicables au 31 mars 2014.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 18 juin 2014.

Au 31 mars 2014, Innelec Multimédia applique les nouvelles normes d'application obligatoire. Ces normes n'ont pas d'impact significatif sur les comptes annuels au 31 mars 2014.

Le groupe n'applique par anticipation aucune des nouvelles normes ou interprétations qui ne seront d'application obligatoire que pour les exercices suivants.

Toutes les nouvelles normes ou interprétations adoptées étaient applicables au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### 1. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La consolidation au 31 mars 2014 porte sur 7 sociétés intégrées globalement. La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation pour l'exercice clos le 31 mars 2014 est la suivante :

Entreprises	Sièges	N° Siret	Contrôle	Méthode*
INNELEC MULTIMEDIA	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	32794862600020	100%	IG
JELUX VIDEO AND CO	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	43480187400018	100%	IG
INNELEC SERVICES	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	43461161200012	99,97%	IG
INNELEC TECHNOLOGIES	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	43198050700013	99,99%	IG
INNOWEAR	Thurgauerstrasse 40 Aingate CH 8050 Zurich	CH 020 3 030 407 9	100%	IG
KONIX INTERACTIVE LTD	10 Hysan Avenue, Causeway Bay, Hong Kong	HK 20217	100%	IG
MULTIMEDIA DISTRIBUTION AFRIQUE	7, Rue Sebta Maarif-Casablanca	299577	100%	IG

\* IG = Intégration globale

Innelec n'a pas de participation dans lesquelles elle exerce un contrôle conjoint ou une influence notable nécessitant une consolidation selon la méthode proportionnelle ou par mise en équivalence.

Le 1er juin 2012, Innelec Technologies a pris le contrôle exclusif de la société Xandrie Lab par une prise de participation complémentaire pour un montant de 7 287 €. Elle a ensuite cédé cette participation à la société Xandrie pour un montant de 10 500 €.

Le 22 mai 2013, une augmentation de capital est intervenue sur Xandrie qui a entraîné une modification du pourcentage de détention de la société Innelec Multimedia.

En mai 2013, la société Innelec Multimedia a créé la société Konix Interactive Limited dont elle détient le contrôle exclusif.

Le 4 novembre 2013, la société Xandrie a absorbé la société Xandrie Lab par voie de transmission universelle de patrimoine. Elle détenait 100 % de cette société.

Le 20 janvier 2014, la société Innelec Multimedia a créé la société Multimédia Distribution Afrique dont elle détient le contrôle exclusif.

Le 31 mars 2014, la société Innelec Multimedia a échangé des titres Xandrie contre des titres de la société Focus (voir note 3.5). Cet échange d'actions a été réalisé sans décaissement. Elle ne détient plus que 18.83 % de la société Xandrie entraînant la déconsolidation de celle-ci. La société Innelec Multimedia n'exerce plus d'influence notable sur la société Xandrie.

## **2. PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION**

### **2.1 Principes et modalités de consolidation**

Les sociétés dans lesquelles la société mère INNELEC MULTIMEDIA détient directement ou indirectement le contrôle de manière exclusive, sont consolidées par intégration globale.

Toutes les sociétés intégrées ont arrêté leurs comptes annuels au 31 mars 2014.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

Lorsque la prise de contrôle d'une entreprise entrant dans le périmètre de consolidation suivant la méthode de l'intégration globale a lieu en cours d'exercice, seuls les produits et les charges postérieurs à la date d'acquisition sont retenus dans le compte de résultat.

Conversion des états financiers établis en devises : les comptes de la filiale suisse Innowear étant établis en francs suisses, ceux de la filiale Konix Interactive Limited en Hong Kong Dollars et ceux de Multimedia Distribution Afrique en Dirhams Marocains, ils ont été convertis en euros selon les méthodes suivantes :

- au cours de clôture pour les postes de bilan
- au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat,

- les différences de change résultant de l'application de ces cours sont inscrites dans les capitaux propres, en réserves de conversion.

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs en attente de cession, de liquidation ou de distribution sont présentés sous la rubrique actifs et passifs détenus en vue d'être cédés.

## **2.2 Recours à des estimations et au jugement**

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les jugements et estimations et les hypothèses élaborés sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- Les provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité
- La valorisation des actifs incorporels à long terme
- Le montant des engagements de retraites
- Les impôts différés

## **2.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation**

### **2.3.1 Goodwill et immobilisations incorporelles**

La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle suppose :

- \* Un caractère identifiable et séparable ;
- \* Le contrôle d'une ressource ;
- \* L'existence d'avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprise et ne répondant pas à ces critères sont comptabilisées en goodwill.

### *Immobilisations incorporelles identifiables*

Les actifs incorporels acquis par le groupe sont comptabilisés au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Ils sont principalement constitués des marques Ultima, Difintel, CV Distribution et Je Console, des fonds de commerce des magasins, des relations clients, de la plate-forme internet et de logiciels acquis.

Les logiciels et la plate-forme internet font l'objet d'un amortissement pour dépréciation sur une durée de deux à cinq ans, selon le mode linéaire.

La clientèle acquise auprès de la société DEG a été intégralement affectée à des relations clients et fait l'objet d'un amortissement linéaire sur 20 ans.

Les fonds de commerce et les marques ne sont pas amortis.

Tous ces actifs peuvent faire l'objet d'une dépréciation dès lors que la valeur recouvrable est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur et de la valeur d'utilité (Cf.2.3.3).

Les actifs et passifs acquis ont été évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (autres produits et charges opérationnels), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et mode d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

### *Goodwill*

Conformément à la norme IFRS 3, le goodwill est évalué à la date d'acquisition des titres de la société acquise. Le Goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Les goodwills ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible de survenir. Toutes les dépréciations constatées sont irréversibles.

Conformément à la mesure transitoire autorisée par IFRS 1 « première adoption des IFRS », les acquisitions et regroupements d'entreprises comptabilisés avant le 1<sup>er</sup> avril 2004 n'ont pas été retraités, et les goodwills comptabilisés à cette date, ont été inscrits dans le bilan d'ouverture du 1<sup>er</sup> avril 2004 pour leur montant net d'amortissement devenant leur nouvelle valeur comptable en IFRS.

Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe « Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » ci-après.

Les fonds commerciaux sont intégrés au Goodwill.

### 2.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés en linéaire suivant leur durée d'utilité prévue. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Nature des Biens	Durées (1) d'amortissement
Matériel industriel	4 à 8
Agencements, aménagements installations	10
Matériel de Transport	5
Matériel de bureau et informatique	5
Mobilier	10

(1) exprimées en années

### 2.3.3 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors du Goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de la valeur.

- Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

L'unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le groupe a défini ses Unités Génératrices de Trésorerie d'une part au niveau des magasins et d'autres part au niveau des marques.

- Indices de perte de valeur

Outre les sources d'informations externes suivies par le groupe (environnement économique, valeur de marché des actifs...), les indices de perte de valeur utilisés dans le Groupe dépendent de la nature des actifs :

Actifs d'exploitation liés au fonds de commerce (actifs de l'UGT) : ratio valeur nette comptable des immobilisations par rapport à un pourcentage du chiffre d'affaires annuel variant selon les magasins.

- Détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Elle est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en groupe d'UGT pour lesquelles la valeur recouvrable est alors déterminée.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. Dans l'activité de commerce de détail, cette valeur est généralement déterminée en fonction d'un pourcentage du chiffre d'affaires.

La valeur d'utilité, déterminée essentiellement pour les marques, est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée, en interne ou par des experts externes, à partir des flux de trésorerie actualisés, en tenant compte d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation est donné ci-après.

Le plan d'affaires utilisé ne comprend pas d'augmentation de capacité ni de restructurations futures.

Le taux d'actualisation retenu est de 7.5%. Il s'agit du meilleur taux estimé par la société en fonction des risques inhérents au secteur d'activité.

Il s'agit de données au 31 mars 2014 et non des données cibles.

S'agissant du contrôle de la valeur du Goodwill, l'exercice de détermination des valeurs recouvrables des UGT ou groupes d'UGT associés est effectué à chaque clôture annuelle.

- Perte de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les « autres produits et charges opérationnels ».

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Lors de la reprise de perte de valeur, la valeur comptable ne peut excéder celle qui aurait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill n'est jamais reprise.

### 2.3.4 Actif financier non courant

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- les prêts et créances ;
- les actifs disponibles à la vente.

La ventilation des actifs financiers entre courant et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêt : inférieure ou supérieure à un an.

Les titres de participation non consolidés sont des actifs disponibles à la vente présentés en actifs financiers non courants.

Les titres de participations non consolidés correspondent à des entités non contrôlées ou à des sociétés sans activité. Ils sont enregistrés au prix d'acquisition et font l'objet d'une éventuelle provision pour dépréciation en fonction de leur valeur d'usage à la clôture de l'exercice, laquelle est appréciée par rapport à la quote-part des capitaux propres des entreprises concernées, éventuellement rectifiés, pour tenir compte de l'intérêt de détenir ces sociétés, de leurs perspectives de développement et des plus values potentielles sur valeurs d'actif.

Les dépôts et cautionnements sont évalués en fonction de leur recouvrabilité.

Il n'y a pas d'actifs financiers échus impayés et non dépréciés.

### **2.3.5 Stocks et en cours**

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen unitaire pondéré (CMUP). Le prix pondéré est calculé en fonction du coût d'achat, déduction faite des rabais commerciaux, des coopérations commerciales assimilées à des remises et autres éléments similaires, auquel sont rajoutés les frais de transport. Les stocks de marchandises sont dépréciés, référence par référence, en fonction de leur obsolescence, de leur potentialité de vente et du taux de rotation. Les références pour lesquelles un accord de retour est prévu avec les fournisseurs ne sont pas dépréciées.

Chaque année, la société procède à la reprise de toutes les provisions précédentes et calcule une nouvelle provision. Celle-ci est donc la provision totale sur les stocks, constituée non pas au cours de l'exercice, mais au fil du temps.

### **2.3.6 Créances Courantes**

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale et prennent en compte les Effets Escomptés non Echus.

Les remises, rabais et ristournes (RRR) à obtenir des fournisseurs sont calculés sur le chiffre d'affaires réalisé par les fournisseurs au 31 décembre et font l'objet d'une évaluation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars.

Les créances clients dont la date d'échéance du règlement de leurs factures est dépassée de plus de 120 jours, sont imputées au compte « client douteux ». Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'un risque potentiel de non recouvrement apparaît. La provision est fondée sur une appréciation individuelle du risque de non recouvrement.

### **2.3.7 Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan à leur juste valeur, déterminée principalement par référence aux cotations du marché.

### **2.3.8 Conversion des opérations en devises**

En application de la norme IAS 21, les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au cours de change de la couverture qui leur est affectée. En fin de période, elles sont converties au cours de clôture.

Les écarts de conversion sont enregistrés en compte de résultat.

Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture. Le cas échéant, des écarts de conversion sont comptabilisés directement en réserves de conversions. Les opérations au compte de résultat sont évaluées au cours moyen de la période.

### **2.3.9 Actions propres**

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et les pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôts.

### **2.3.10 Provisions pour risques et charges**

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources.

Les provisions pour risques font l'objet d'une évaluation en fonction du risque estimé.

Les engagements au titre des indemnités de départ en retraite sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19. L'évaluation de ces engagements résulte d'une projection d'un calcul actuariel. Les hypothèses actuarielles retenues au 31 mars 2014 sont les suivantes :

- Le taux d'actualisation retenu est de 3.5 %
- La table de mortalité appliquée est la table TH-TF 2002, avec décalage d'âge
- Le taux de turn-over appliqué varie entre 0 et 20 % en fonction de l'ancienneté et de la catégorie socioprofessionnelle.
- Le taux annuel de revalorisation des salaires, inflation comprise, a été fixé à 2,5% pour les non cadres et 3 % pour les cadres.
- La convention collective applicable est la convention collective du Commerce de gros.
- Le montant de l'engagement est calculé selon l'hypothèse d'un départ volontaire à la retraite de l'ensemble du personnel.
- Il s'agit par conséquent d'une indemnité de fin de carrière soumise à charges sociales.
- L'âge de début de carrière estimé est de 23 ans pour les cadres et de 20 ans pour les non cadres.

Ces hypothèses ont conduit à constater des engagements pour un montant de 496 K€. La provision à l'ouverture de l'exercice s'élevant à un montant de 427 K€, une dotation aux provisions a été comptabilisée en résultat pour un montant de 69 K€.

La société est engagée dans plusieurs litiges avec des tiers. Assistée de ses conseils, elle a estimé, au cas par cas et au mieux de ses connaissances, les risques encourus et a constaté des provisions pour tenir compte de ces risques.

INNELEC MULTIMEDIA a fait l'objet d'un avis d'imposition supplémentaire portant sur la TP 2009, la CFE (Contribution foncière des entreprises) 2010 et 2011. Le montant total est de 230 K€. INNELEC MULTIMEDIA a constitué un recours gracieux. En effet, la DVNI (direction générale des finances publiques) admet que l'erreur provient des services des impôts indirects qui a omis de prendre en compte différents paramètres pour le calcul de la valeur locative des locaux. La Société a comptabilisé une charge de 150 K€ dans ses comptes au 31/03/2013 (150 K€ correspond à la moitié des 230 K€ ci-dessus et la moitié de l'imposition supplémentaire relative à la CFE 2012 de 102 K€). Cette position a été maintenue au 31/03/2014.

### **2.3.11 Passif financier**

- Non courant

La partie des emprunts dont le terme est à plus d'un an est comptabilisée au coût amorti.

- Courant

Le passif financier courant tient compte de la part à moins d'un an des emprunts, des effets escomptés non échus (contrepartie des comptes clients § 2.3.6) et des crédits spots.

### **2.3.12 Produits des activités ordinaires**

En application de la norme IAS 18, les ventes réalisées par Innelec sont comptabilisées en « produits des activités ordinaires ». Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans le cadre de l'activité de distribution, nettes de ristournes sur ventes, ainsi que les redevances sur les marques (dont ULTIMA, STRATAGAMES, DIFINTEL et JE CONSOLE). Les ventes sont comptabilisées lors du transfert de propriété, c'est-à-dire, le plus souvent à la date d'expédition.

Les redevances sont comptabilisées immédiatement. Il est accordé des remises qui sont définies contractuellement. Il est tenu compte dans la comptabilité des avoirs à établir en fonction d'un tableau de suivi des remises à accorder. Les règles de retours sont définies contractuellement. Aucun retour n'est accepté hors délai, sauf cas exceptionnel.

Le groupe n'a aucun accord de rachat de biens vendus.

### **2.3.13 Marge Brute**

Le « prix de revient des ventes » intègre les achats nets de ristournes et des coopérations commerciales, les variations de stocks et les coûts logistiques.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. A la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes facturés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre.

### **2.3.14 Coût de l'endettement financier net**

Le coût de l'endettement financier net est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période.

L'application de la norme IAS 23 (coût des emprunts) n'a pas eu d'impact sur les comptes d'Innelec Multimedia au 31.03.2014.

### **2.3.15 Impôts sur les bénéfices**

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigé de la fiscalité différée.

Une convention d'intégration fiscale est en vigueur. Les sociétés entrant dans le périmètre de l'intégration fiscale sont les suivantes :

- INNELEC MULTIMEDIA
- INNELEC SERVICES
- INNELEC TECHNOLOGIES
- JEUX VIDEO AND CO (EX ULTIMA GAMES)

La société Xandrie est sortie du périmètre d'intégration fiscale le 1<sup>er</sup> avril 2013.

Conformément à la norme IAS 12 « impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés. La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable s'agissant des éléments d'actif, sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

Selon la méthode du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt appliqué à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sur différences temporaires ou sur déficits et les crédits d'impôts reportables ne sont comptabilisés que lorsque la récupération est jugée probable. En application de la norme IAS 12, les actifs et les passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

### **2.3.16 Contrats de location simple**

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont considérés comme des locations simples. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés dans les charges linéairement sur la durée du contrat.

Le groupe ne dispose pas de contrat de location financement devant faire l'objet d'un retraitement selon l'IAS 17.

### **2.3.17 Paiements en actions**

Certains dirigeants et salariés bénéficient de plans d'achat ou de souscription d'achat d'actions leur conférant le droit d'acheter une action existante ou de souscrire à une augmentation de capital à un prix convenu.

La norme IFRS 2 « paiement en actions » requiert l'évaluation et la comptabilisation de tels plans.

Par application des mesures transitoires spécifiquement prévues par IFRS 1 et IFRS 2, les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés en vertu des normes françaises antérieurement appliquées, tant que les options ne sont pas exercées.

Les charges relatives aux plans octroyés en 2008, 2010 et 2012 ne sont pas comptabilisées au 31/03/2014, leurs incidences étant considérées comme non significatives.

### **2.3.18 Résultat net par action**

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat net dilué par action est calculé en supposant l'exercice de l'ensemble des options existantes et selon la méthode du « rachat d'actions » définie dans IAS 33 « Résultat par action ».

### **2.3.19. Information sectorielle**

La société considère qu'elle n'a qu'un seul secteur d'activité, celui de la distribution de ses différents produits (logiciels, jeux et accessoires pour consoles, dvd, vidéo et divers autres produits de loisirs).

En outre, elle réalise la quasi-totalité de son chiffre d'affaires en France. En conséquence, une information sur le résultat par secteur d'activité est considérée comme non pertinente.

Une information sur le chiffre d'affaires réalisé par type de produits est donnée à la note 3.16.

### **3. EXPLICATIONS DES POSTES DE BILAN ET DE COMPTE DE RESULTAT ET DE LEURS VARIATIONS.**

Notes aux états financiers consolidés

Les données sont présentées en Euros (€).

#### **Note 3.1 Goodwill**

	31/03/2014	31/03/2013	variation 03/14 et 03/13
Valeur Brute	1 904 839	2 012 321	-107 482
Dépréciation	741 454	766 084	-24 630
<b>Valeur nette</b>	<b>1 163 385</b>	<b>1 246 237</b>	<b>-82 852</b>

Les principaux goodwills en valeur nette au 31 mars 2014 sont les suivants :

Sociétés	31/03/2014		31/03/2013	
	Brut	Dépréciation	net	net
Ultima Games	164 252	40 918	123 334	123 334
Innelec Services ( 1)	883 759	571 856	311 903	311 903
Xandrie Lab (3)	0	0	0	66 447
Fonds de commerce (2)	856 828	128 680	728 148	744 553
<b>Total</b>	<b>1 904 839</b>	<b>741 454</b>	<b>1 163 385</b>	<b>1 246 237</b>

(1) Dont : goodwill / ex Virtua Concept (en VNC) : 254 K€  
goodwill Ultima (en VNC) : 58 K€

(2) Le poste est essentiellement constitué de 7 fonds de commerce après la cession au cours de l'exercice du fonds de commerce de Châtellerault.

(3) Au 31.03.2013, la société Xandrie Lab était détenue à 100 % et était consolidée par intégration globale.

La valeur d'utilité de la marque est appréhendée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie

Si le chiffre d'affaires inclus dans les flux de trésorerie varie de -1%, la valeur d'utilité diminue de 26 keuros.

Concernant le taux d'actualisation, si le taux d'actualisation diminue de 1% par rapport à celui utilisé, la valeur d'utilité augmente de 209 keuros. Si le taux d'actualisation augmente de 1% par rapport à celui utilisé, la valeur d'utilité diminue de 198 keuros.

La valeur des fonds de commerce correspond à leur valeur vénale déterminée sur la base de multiples de chiffre d'affaires annuels.

Les tests effectués au 31.03.2014 ont révélé une perte de valeur de 16 K€ comptabilisée au 31.03.2014.

### Note 3.2 Immobilisations incorporelles

	31/03/2013	augmentations	diminutions	En cours de cession	31/03/2014
Frais de recherche et développement	0	0	0		0
Concessions, brevets, licences (1)	7 815 470	178 801	0	0	7 994 271
Autres immobilisations incorporelles (2)	3 184 483	0	0		3 184 483
Autres immobilisations incorporelles en cours	0	8 228	0	0	8 228
<b>Sous total valeurs brutes</b>	<b>10 999 953</b>	<b>187 029</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11 186 982</b>
Amort. des frais de recherche et développemen	0	0	0		0
Amort. des concessions, brevets, licences	4 100 673	295 162	0		4 395 835
Amort. des autres immobilisations incorporelles	281 804	166 278	844		447 238
<b>Sous total amortissements</b>	<b>4 382 477</b>	<b>461 440</b>	<b>844</b>		<b>4 843 073</b>
					0
<b>Valeur nette</b>	<b>6 617 476</b>	<b>-274 411</b>	<b>-844</b>	<b>0</b>	<b>6 343 909</b>

(1) Le poste est principalement constitué de la marque ULTIMA pour 2 264 K€, de la marque JE CONSOLE pour 487 K€, de la marque DIFINTEL pour 410 K€, de la plate-forme internet pour 2 418 K€ ainsi que de logiciels.

(2) correspond essentiellement au portefeuille de clientèle acquis auprès de DEG

Innelec Multimedia a acquis en avril 2011, une partie de la clientèle de la société DEG pour une valeur définitive totale de 3.33 M€ dont 0,15 M€ de droits d'enregistrement. La valeur d'acquisition a été intégralement affectée à des relations clients et fait l'objet d'un amortissement sur 20 ans.

### Note 3.3 Immobilisations corporelles

	31/03/2013	augmentations	diminutions	31/03/2014
<b>Valeurs brutes</b>				
Installations techniques et outillage industriel	2 747 124	240 176	0	2 987 300
Autres immobilisations corporelles	7 083 910	265 891	7 051	7 342 750
Autres immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
<b>Total des valeurs brutes</b>	<b>9 831 034</b>	<b>506 067</b>	<b>7 051</b>	<b>10 330 050</b>
<b>Amortissements</b>				
Installations techniques et outillage industriel	2 486 560	83 039	500	2 569 099
Autres immobilisations corporelles	5 389 244	409 776	6 919	5 792 101
Autres immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
<b>Total des amortissements</b>	<b>7 875 804</b>	<b>492 815</b>	<b>7 419</b>	<b>8 361 200</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>1 955 230</b>	<b>13 252</b>	<b>-368</b>	<b>1 968 850</b>

### Note 3.4 Actifs/Passifs détenus en vue d'être cédés

Actif	31/03/2014		31/03/2013	
	Brut	Prov	Net	Net
Immobilisations Incorporelles	0	0	0	3 931 674
Immobilisations Corporelles	0	0	0	43 698
Immobilisations Financières	0	0	0	6 255
Autres créances diverses	0	0	0	162 854
Trésorerie	0	0	0	27 328
Charges constatés d'avance	0	0	0	5 482
<b>Total Actif</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 177 291</b>
<b>Passif</b>				
Passif financiers Non Courant	0	0	0	0
Dettes Fournisseurs	0	0	0	164 774
Passif financiers Courant	0	0	0	267 640
Autres Dettes	0	0	0	174 917
<b>Total Passif</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>607 331</b>

L'intégralité des actifs et passifs liés à l'activité Allbrary (projet Xandrie) avaient été classés en actifs et passifs détenus en vue d'être cédés dans la mesure où la décision de la Direction de séparer l'activité historique du groupe (distribution physique) de l'activité de vente en ligne avait été prise au cours du semestre clos le 30 septembre 2012.

Suite à l'augmentation de capital de la société Xandrie le 22.05.13 et à la cession des titres le 31.03.14, celle-ci est déconsolidée au 31 mars 2014 (voir 1. Informations relatives au périmètre de consolidation).

La plateforme Allbrary contient les principaux risques habituels de ce type de projet :

- risques liés au fonctionnement et au développement de la plateforme d'accès aux services
- risque lié à l'accueil réservé à la plateforme par le grand public
- risque de retard au lancement de la plateforme
- risques liés aux contrats avec les éditeurs de contenus
- capacité de la marque Allbrary à s'imposer durablement dans le monde de la distribution dématérialisée, à faire preuve d'innovation dans ses offres et à résister à la concurrence
- capacité de la société à gérer les risques liés au marché de la distribution dématérialisée : piratage, propriété intellectuelle et sécurité des transactions sur internet
- la société pourrait ne pas disposer des financements nécessaires au développement de ses activités.

Au 31/03/2014, les investissements réalisés sont de 6 176 k€. Au 31/03/2014, l'activité n'a pas démarré. Le calendrier prévisionnel de démarrage de la bêta publique est mi 2014.

### Note 3.5 Actifs Financiers non Courants

	31/03/2013	acquisitions	cessions	31/03/2014
<b>Valeurs Brutes</b>				
Titres des sociétés non consolidées (1)	511 155	3 470 365	0	3 981 520
Créances rattachées	0	102 550	0	102 550
Autres titres immobilisés	489	0	0	489
Autres immobilisations financières	362 135	7 244	0	369 379
<b>Total Valeur brute des actifs financiers</b>	<b>873 779</b>	<b>3 580 159</b>	<b>0</b>	<b>4 453 938</b>
<b>Provisions dépréciations immobilisations financières</b>	<b>31/03/2013</b>	<b>dotations</b>	<b>reprises prov.</b>	<b>31/03/2014</b>
Dépréciations des titres non consolidés	-77 900	-78 902	0	-156 802
<b>Actifs financiers nets non courants</b>	<b>795 879</b>	<b>3 501 257</b>	<b>0</b>	<b>4 297 136</b>

(1) Les participations non consolidées sont les suivantes :

	% det.	Brut	Prov	Net
<b>Chez Innelec Multimedia</b>				
Difintel Espagne	NS	10 000	10 000	0
Focus	6,67%	2 134 728	0	2 134 728
Xandrie	18,83%	1 335 637	78 902	1 256 735
<b>Chez Innelec Technologies</b>				
Objective Soft	6,19%	2 360	2 360	0
Idm	8,09%	233 809	65 540	168 269
Numecent Holding ltd	2,25%	263 061	0	263 061
Due Solar System	1,47%	25	0	25
<b>Chez Innelec Services</b>				
As de Com	19,00%	1 900	0	1 900

### Note 3.6 Actifs et Passifs d'impôts différés

#### *Actifs d'impôts différés*

	A l'ouverture	Variation	A la clôture
Différences temporaires	0	0	0
Déficits fiscaux reportables	0	0	0
Retraitements de consolidation	0	74	74
<b>31-mars-14</b>	<b>0</b>	<b>74</b>	<b>74</b>

#### *Passifs d'impôts différés*

	A l'ouverture	Variation	A la clôture
Retraitements de consolidation (1)	389 743	45 034	434 777
<b>31-mars-14</b>	<b>389 743</b>	<b>45 034</b>	<b>434 777</b>

(1) : il s'agit d'un passif d'impôts différés sur JC Centrale pour 159 K€ et des retraitements conso pour 275 K€

### Note 3.7 Stocks

	31/03/2014			31/03/2013
	Brut	Prov.	Net	Net
Matières premières, approvisionnement	65 051	0	65 051	95 288
Marchandises (1)	9 817 537	428 965	9 388 572	10 417 247
<b>Total</b>	<b>9 882 588</b>	<b>428 965</b>	<b>9 453 623</b>	<b>10 512 535</b>

(1) A la clôture, le Groupe procède à la reprise de toutes les provisions comptabilisées à la clôture précédente et calcule une nouvelle provision. Au 31/03/2014, une dotation de 429 K€ et une reprise de 478 K€ ont été comptabilisées, ce qui représente un impact de + 49 K€ sur le résultat d'exploitation.

### Note 3.8 Clients et comptes rattachés

	31/03/2014			31/03/2013
	Brut	Prov.	Net	Net
Clients et comptes rattachés (1)	15 805 935	242 615	15 563 320	16 694 104
<b>Total</b>	<b>15 805 935</b>	<b>242 615</b>	<b>15 563 320</b>	<b>16 694 104</b>
<i>(1) dont EENE</i>	<i>3 037 374</i>		<i>3 037 374</i>	<i>4 295 887</i>

### Note 3.9 Autres créances et comptes de régularisation

	31/03/2014		31/03/2013	
	Brut	Prov.	Net	Net
Fournisseurs débiteurs	6 851 084	0	6 851 084	7 973 431
Créances sociales et fiscales	1 572 119		1 572 119	2 477 376
Autres créances diverses (dont acomptes sur commande)	277 506	10 622	266 884	736 267
Charges Constatées d'avance	774 665	0	774 665	499 815
<b>Total</b>	<b>9 475 374</b>	<b>10 622</b>	<b>9 464 752</b>	<b>11 686 891</b>
dont				
A moins d'un an			9 464 752	11 686 891
d'un an à cinq ans				
plus de cinq ans				

### Note 3.10 Trésorerie et endettement financier

	31/03/2014	31/03/2013	variation 03/14 et 03/13
Disponibilités	6 550 631	4 285 619	2 265 012
<b>Trésorerie brute</b>	<b>6 550 631</b>	<b>4 285 619</b>	<b>2 265 012</b>
Effets escomptés non échus	-3 037 374	-4 295 887	1 258 513
Crédits spots	-2 071 913	-2 014 481	-57 432
<b>Trésorerie nette</b>	<b>1 441 344</b>	<b>-2 024 749</b>	<b>3 466 093</b>
Dettes financières (hors crédits spots et hors intérêts courus)	-2 401 373	-3 642 968	1 241 595
<b>Endettement financier net</b>	<b>-960 029</b>	<b>-5 667 717</b>	<b>4 707 688</b>

### Note 3.11 Capitaux propres consolidés

Le capital de la société Innelec est composé de 1 656 701 actions ordinaires au nominal de 1.53 € entièrement libérées.

#### Composition du capital social

Titres	Valeur nominale	Nombre au début de l'exercice	Actions créées dans l'exercice	Actions remboursées dans l'exercice	Nombre en fin d'exercice
Actions	1,53	1 648 679	8 022		1 656 701
<b>Total</b>		<b>1 648 679</b>	<b>8 022</b>	<b>0</b>	<b>1 656 701</b>

**Titres auto-détenus**

Rubrique	Nombre de titres en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre de titres en fin d'exercice
Actions propres	23 171	143 342	101 696	64 817
<b>Total</b>	<b>23 171</b>	<b>143 342</b>	<b>101 696</b>	<b>64 817</b>

Innelec Multimédia détient 64 817 actions propres pour une valeur nette de 361 225 €, présentées en diminution des capitaux propres

**Options de souscription d'actions :**

Les Assemblées Générales Extraordinaires du 24 septembre 2008, du 22 septembre 2010 et du 13 septembre 2012 ont autorisé le conseil d'administration à attribuer des bons de souscription d'actions aux dirigeants et / ou aux membres du personnel de la société Innelec Multimédia :

Date du conseil d'administration	Nombre de bons	Prix de souscription en Euros	Date de départ d'exercice	Date de fin d'exercice	nombre de bons exercés au 31/03/14	nombre de bons annulés	solde des bons exerçables au 31/03/14
17/10/2006	2 000	22,43	17/10/2011	16/10/2013	0	2 000	0
06/05/2008	16800	16,58	06/05/2013	05/05/2015	0	0	16800
07/07/2010	10000	7,71	07/07/2015	06/07/2017	0	1500	0
07/02/2012	2000	8,63	21/06/2016	20/06/2018	0	0	0
27/03/2012	3000	5,95	27/03/2017	26/03/2019	0	0	0

Les charges relatives aux plans octroyés en 2006, 2008, 2010 et 2012 ne sont pas comptabilisées au 31 mars 2014, leurs incidences étant considérées comme non significatives.

**Résultat par action / dividendes**

	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
Capital social	2 534 753	2 522 479	2 502 685
Nombre d'actions	1 656 701	1 648 679	1 635 742
Résultat après impôts, participation	0,45	0,38	0,45
dotations aux amortissements (1)			
<b>Dividende par action</b>	<b>0</b>	<b>0,25</b>	<b>0,25</b>

(1) cf note 3.26

**Note 3.12 Intérêts Minoritaires**

Les réserves minoritaires et le résultat minoritaire sont non significatifs et sont affectés aux réserves groupe.

### Note 3.13 Provisions pour risques et charges

	31/03/2014	31/03/2013	variation 03/14 et 03/13
Provisions pour risques divers	2 700	0	2 700
Provisions pour charges ( retraite ) (1)	493 629	426 910	66 719
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>496 329</b>	<b>426 910</b>	<b>69 419</b>
Courant	0	0	0
Non courant	496 329	426 910	69 419
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>496 329</b>	<b>426 910</b>	<b>69 419</b>

(1) Engagements au titre des Indemnités de départ à la retraite, c.f. note 2.3.10

### Note 3.14 Passifs financiers

	31/03/2014	31/03/2013	variation 03/14 et 03/13
Emprunts bancaires (2)	687 386	1 513 538	-826 152
<b>Emprunts ( part à plus d'un an )</b>	<b>687 386</b>	<b>1 513 538</b>	<b>-826 152</b>
<b>Passifs financiers non courants</b>	<b>687 386</b>	<b>1 513 538</b>	<b>-826 152</b>
Emprunts bancaires (1) (2)	1 717 009	2 135 748	-418 739
<b>Emprunts ( part à moins d'un an )</b>	<b>1 717 009</b>	<b>2 135 748</b>	<b>-418 739</b>
Crédits spots	2 071 913	2 014 480	57 433
Effets escomptés non échus	3 037 374	4 295 887	-1 258 513
<b>Passifs financiers courants</b>	<b>6 826 296</b>	<b>8 446 115</b>	<b>-1 619 819</b>
<b>Total Passif Financier</b>	<b>7 513 682</b>	<b>9 959 653</b>	<b>-2 445 971</b>

(1) dont intérêts courus: 3 022 €

(2) voir note 3.22

### Note 3.15 Autres dettes courantes

	31/03/2014	31/03/2013	variation 03/14 et 03/13
Dettes sur immobilisations	0	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 261 484	18 779 797	481 687
Dettes fiscales et sociales	3 393 752	3 621 334	-227 582
Autres dettes ( dont avances et acomptes recus)	7 670 413	8 453 718	-783 305
<b>Total Autres dettes</b>	<b>30 325 649</b>	<b>30 854 849</b>	<b>-529 200</b>
Dont			
A moins d'un an	30 325 649	30 854 849	
A plus d'un an			

### Note 3.16 Ventilation du Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé représente pour l'essentiel le chiffre d'affaires réalisé par la société mère Innelec Multimédia, ventilé comme suit :

	31/03/2014		31/03/2013		Variation 03/14 et 03/13	
	CA	en %	CA	en %	CA	en %
CD-ROM de loisir pour micro-ordinateurs et accessoires	5 391 176	4,29%	10 861 336	7,70%	-5 470 160	-50,36%
Logiciels pour consoles de jeux et accessoires	106 843 316	85,02%	115 948 288	82,20%	-9 104 972	-7,85%
Logiciels professionnels et accessoires	5 152 406	4,10%	6 629 647	4,70%	-1 477 241	-22,28%
DVD + CD Audio ( lecteurs + accessoires, et films	5 328 342	4,24%	6 206 478	4,40%	-878 136	-14,15%
Divers	2 953 209	2,35%	1 410 563	1,00%	1 542 646	109,36%
<b>Total</b>	<b>125 688 449</b>	<b>100,00%</b>	<b>141 056 312</b>	<b>100,00%</b>	<b>-15 387 863</b>	<b>-10,91%</b>

### Note 3.17 Autres produits

	31/03/2014	31/03/2013	Variation 03/14 et 03/13
	CA	CA	CA
Autres produits de gestion	79 110	7 204	71 906
Cession d'actifs	0	0	0
Production immobilisée (2)	0	761 338	-761 338
Autres produits (1)	209 627	466 232	-256 605
<b>Total</b>	<b>288 737</b>	<b>1 234 774</b>	<b>-946 037</b>

(1) dont 174 K€ de clients créditeurs non reconnus par les contreparties

(2) Le poste « production immobilisée » concerne la société Xandrie qui ne fait plus partie du périmètre de consolidation au 31.03.14

### Note 3.18 Autres achats et charges externes

	31/03/2014	31/03/2013	var
Location immobilière	1 142 958	1 206 369	-63 411
Location mobilière	448 151	413 559	34 592
Charges locatives	132 875	127 089	5 786
Dépenses entretien et maintenance	450 851	456 626	-5 775
Assurances	591 132	727 473	-136 341
Intérimaires et personnels extérieurs	536 761	672 784	-136 023
Transports	2 274 474	2 513 815	-239 341
Autres charges externes (1)	3 139 938	3 929 035	-789 097
<b>Total</b>	<b>8 717 140</b>	<b>10 046 750</b>	<b>-1 329 610</b>

(1) Dont transfert de charges : 206 k€

### Note 3.19 Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent principalement comme suit :

	31/03/2014	31/03/2013	var
Rémunérations du personnel chargées	7 970 960	8 895 898	-924 938
Intéressement et participation	0	130 141	-130 141
Avantages au personnel	0	0	0
<b>Total</b>	<b>7 970 960</b>	<b>9 026 039</b>	<b>-1 055 079</b>

Au 31 mars 2014, les droits acquis par les salariés des sociétés consolidées au titre du droit individuel à la formation (DIF) représentent un total de 15 839 Heures réparties comme suit :

- Innelec Multimedia	13 638 H
- JEUX Video & Co	2 201 H

### Note 3.20 Amortissements et provisions

	31/03/2014	31/03/2013	var
<b>Dotations aux amortissements, nettes de reprises</b>	<b>954 254</b>	<b>1 040 724</b>	<b>-86 470</b>
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sans objets sur immobilisations	-28 843	-23 018	-5 825
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sans objets sur actif circulant	-147 108	-147 512	404
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sans objets sur risques et charges	49 438	47 012	2 426
<b>Total dotations aux provisions</b>	<b>-126 513</b>	<b>-123 518</b>	<b>-2 995</b>
<b>Total</b>	<b>827 741</b>	<b>917 206</b>	<b>-89 465</b>

### Note 3.21 Résultat opérationnel non courant

	31/03/2014	31/03/2013	variation 03/14 et 03/13
Produits de cession de titres	2 357 745	0	2 357 745
Valeurs nettes comptables sur cession de titres	-2 104 169		-2 104 169
<b>Résultat opérationnel non courant</b>	<b>253 576</b>	<b>0</b>	<b>253 576</b>

### Note 3.22 Coût de l'endettement financier

	31/03/2014	31/03/2013	variation 03/14 et 03/13
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	40 504	54 232	-13 728
<b>Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>40 504</b>	<b>54 232</b>	<b>-13 728</b>
Charges d'intérêts sur opérations de financement	-371 799	-452 432	80 633
Résultat de change sur opération de financement	-7 244	-3 588	-3 656
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sans objets sur participations	-78 902	0	-78 902
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>-457 945</b>	<b>-456 020</b>	<b>-1 925</b>
<b>Total du coût de l'endettement financier net</b>	<b>-417 441</b>	<b>-401 788</b>	<b>-15 653</b>

### Echéancier des passifs

	31/03/2014	A moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans
<b>Passifs</b>				
Emprunts	2 404 395	1 717 009	687 386	
Effets escomptés non échus	3 037 374	3 037 374		
Dettes fournisseurs	19 261 484	19 261 484		
Autres dettes	11 064 165	11 064 165		
Crédits spots	2 071 913	2 071 913		

### Note 3.23 Impôt sur les bénéfices

	31/03/2014	31/03/2013	var
Résultat avant impôt	1 178 571	1 054 296	124 275
Charge d'impôt théorique en France 33,33%	392 857	363 029	29 828
<b>Total charge d'impôt théorique</b>	<b>392 857</b>	<b>363 029</b>	<b>29 828</b>
Effet des différentiels de taux d'imposition	12 415	0	12 415
Effet des différences permanentes	90 085	-21 592	111 677
Effets des actifs d'impôts non reconnus	-56 534	90 522	-147 056
<b>Impôt consolidé (1)</b>	<b>438 823</b>	<b>431 959</b>	<b>6 864</b>
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>37,23%</b>	<b>40,97%</b>	

(1) : Les montants négatifs correspondent à un produit d'impôt.

### Note 3.24 Evènements postérieurs à la clôture

Le conseil d'administration de la société Innelec Multimedia poursuit la séparation de ses activités physiques et digitales. La société Innelec Multimedia poursuit la réduction de sa participation dans la société Xandrie.

### Note 3.25 Effectifs

L'effectif du groupe se ventile comme suit :

	31/03/2014	31/03/2013
Cadres	30	27
Agents de maîtrise	30	21
Employés	103	121
<b>total</b>	<b>163</b>	<b>169</b>

### Note 3.26 Résultat par action

Le résultat de base par action et le résultat par action dilué sont quasiment identiques, car le groupe Innelec Multimedia n'a pas émis d'instruments dilutifs significatifs.

Les résultats nets par action sont calculés sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions auto-détenues.

*Calcul du nombre moyen pondéré d'actions (hors actions propres)*

	31/03/2014	31/03/2013
Nombre d'actions en circulation	1 656 701	1 648 679
Moyenne pondérée des levées d'options	0	0
Moyenne pondérée des actions propres	-64 817	-23 171
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation à la clôture	1 591 884	1 625 508

*Calcul du résultat par action de base*

	31/03/2014	31/03/2013
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	1 591 884	1 625 508
Résultat net-part du groupe	739 749	622 337
Par action (€)	0,46	0,38

*Calcul du résultat par action dilué*

	31/03/2014	31/03/2013
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	1 591 884	1 625 508
Résultat net-part du groupe	739 749	622 337
Par action (€)	0,46	0,38

*Cf note 3.11*

**Note 3.27 Rémunération des dirigeants et autres mandataires sociaux**

La rémunération totale (y compris les jetons de présence) versée au cours de l'exercice aux mandataires sociaux du groupe Innelec Multimedia s'élève à 370 K€.

	Rémunération fixe	Rémunération variable	Jetons de présence	Nombre de bons de souscription
Denis THEBAUD	151	0	8	0
Nicolas BERTHOU	211	0	0	5000

Il n'est prévu aucun avantage particulier en faveur des mandataires sociaux.

Les membres du CA ne perçoivent aucune rémunération au-delà des jetons de présence.

### **Note 3.28 Locations simples**

Le groupe finance une partie de son matériel roulant sous la forme de locations simples.

### **Note 3.29 Parties liées**

Les transactions réalisées avec les entreprises associées représentent des montants peu significatifs. Il n'existe pas, par ailleurs, d'engagements significatifs avec ces sociétés.

Le groupe a un engagement annuel pour la location immobilière de ses locaux avec la société Innobat. Le contrat, dont le loyer annuel est de 468 K€, se renouvelle annuellement par tacite reconduction. Par conséquent le groupe n'a pas d'engagement supérieur à 12 mois au titre de ce contrat.

### **Note 3.30 Engagements Hors bilan :**

- **Clauses de covenants**

Au 31/03/2014, le solde des emprunts soumis à des clauses de covenants s'élève à 78 K€. Toutes les clauses de covenants ont été respectées (cf note 3.30).

### **Note 3.31 Principaux risques :**

- **Risque de taux**

Les instruments financiers du Groupe étant à taux fixe, ils ne sont pas soumis au risque de taux d'intérêt.

- **Risque de change**

La majorité des transactions étant effectuées en euros, le risque de change est peu significatif.

- **Risque de contrepartie**

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur l'aspect lié aux créances clients. La politique de Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables ne nous apparaît pas comme significative.

Les autres actifs, comprenant notamment des créances fiscales et des droits à remboursement, ne sont ni échus ni dépréciés. Le Groupe estime par ailleurs ne pas être exposé à un risque de contrepartie sur ces actifs.

- **Risque de liquidité**

A la date de clôture, les covenants relatifs aux principales dettes groupes qui sont portées par la maison mère se résument ainsi :

Des clauses contractuelles d'exigibilité (covenants) existent pour un emprunt bancaire :

- emprunt banque HSBC du 07/07/2008 d'un montant de 800 K€ pour une durée de 72 mois (solde au 31/03/14 = 78 k€)

Pour cet emprunt, les trois clauses de covenants sont respectées.

### **Note 3.32 Honoraires des commissaires aux comptes**

Les honoraires comptabilisés en charge au titre de l'audit des comptes du Groupe Innelec Multimedia s'élèvent à 158 K€ au total.

# **INNELEC MULTIMEDIA**

Société Anonyme

Centre d'activités de l'Oureq

45 rue Delizy

93692 Pantin Cedex

---

## **Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Exercice clos le 31 mars 2014

Deloitte & Associés  
185 Avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly sur Seine Cedex

SPCC  
2 Rue des Bourets  
92156 Suresnes

**INNELEC MULTIMEDIA**  
Société Anonyme  
Centre d'activités de l'Ourcq  
45, rue de Delizy  
93692 PANTIN CEDEX

---

**Rapport spécial des Commissaires aux Comptes  
sur les conventions et engagements réglementés**

Exercice clos le 31 mars 2014

---

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

### **1. Avenant au contrat de licence de marque JE CONSOLE avec INNELEC SERVICES**

#### Administrateur concerné

Monsieur Denis THEBAUD, Président du conseil d'administration d'INNELEC MULTIMEDIA et Président de INNELEC SERVICES

En septembre 2007 INNELEC MULTIMEDIA et INNELEC SERVICES ont conclu un contrat de licence pour la marque JE CONSOLE. Ce contrat stipulait que la société INNELEC MULTIMEDIA devait reverser à INNELEC SERVICES 0.5% du chiffre d'affaires facturé par INNELEC MULTIMEDIA à tous les points de vente portant l'enseigne JE CONSOLE ou affiliés au réseau JC CENTRALE ou JE CONSOLE.

Par un avenant conclu en date du 1<sup>er</sup> avril 2013, ce taux de rémunération a été porté de 0.5% à 2% du chiffre d'affaires.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014, la redevance facturée à INNELEC MULTIMEDIA s'est élevée à 102 400 euros HT, elle aurait été de 25 600 euros HT selon les termes du précédent accord.

Cette convention a été approuvée lors du conseil d'administration du 26 mars 2014.

## **Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale**

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours de l'exercice ou d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### **2. Contrat de licence de marques avec INNELEC SERVICES**

o La société INNELEC MULTIMEDIA a conclu avec la société INNELEC SERVICES un contrat de licence de marques pour Ultima et Ultima Games moyennant une redevance fixe de 20 000 euros HT par mois et une redevance proportionnelle assise sur le chiffre d'affaires réalisé par tous les magasins avec INNELEC MULTIMEDIA.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014, la redevance proportionnelle facturée à INNELEC MULTIMEDIA s'est élevée à 143 472 euros HT soit une redevance totale à 383 472 euros HT.

o La société INNELEC MULTIMEDIA a conclu avec la société INNELEC SERVICES un contrat de licence pour la marque Difintel.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014, la redevance facturée à INNELEC MULTIMEDIA s'est élevée à 9 744 euros HT.

o La société INNELEC MULTIMEDIA a conclu avec la société INNELEC SERVICES un contrat de licence pour la marque Virtua.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014, la redevance facturée à INNELEC MULTIMEDIA s'est élevée à 6 143 euros HT.

### 3. Convention de sous location avec FOCUS HOME INTERACTIVE

Un contrat de sous location des locaux a été conclu avec la société FOCUS HOME INTERACTIVE. Le montant des loyers au 31 mars 2014 s'est élevé à 100 000 euros HT.

### 4. Convention avec la SCI INNOBAT

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014, la société immobilière INNOBAT, propriétaire de locaux de la société, a facturé, à votre société les montants suivants :

- 467 666 Euros hors taxes au titre des loyers,
- 63 931 Euros hors taxes au titre des charges locatives,
- 101 247 Euros hors taxes au titre des taxes foncières et taxes sur les bureaux.

Neuilly sur Seine et Suresnes, le 15 juillet 2014

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Joël ASSAYAH

SPCC



Bertrand MICHAU

**INNELEC MULTIMEDIA-IMM**  
**Société Anonyme au capital de 2 534 753 Euros**  
**Siège social : Centre d'Activités de l'Ourcq**  
**45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex**  
**327 948 626 R.C.S. Bobigny**  
**SIRET 327 948 626 00020 – APE 516G**

**RAPPORT DU**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET**  
**EXTRAORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2014**

Le 18 juin 2014

Mesdames et Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 mars 2014 et afin de soumettre à votre approbation, les comptes annuels et les comptes consolidés du dit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera, enfin, donné lecture des rapports des commissaires aux comptes ainsi que du rapport du Président sur le contrôle interne. Puis, nous aborderons les autres points prévus à l'ordre du jour.

**1. Activité de la Société**

Le chiffre d'affaires (comptes sociaux) s'est élevé à 126 M€ pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014 alors qu'il était pour l'exercice précédent de 139,9 M€.

Cette évolution se situe dans un marché en période de transition avec l'arrivée d'une nouvelle génération de consoles. Cependant, les nouveaux jeux n'ont pas rencontré le succès attendu tandis que les approvisionnements en nouvelles consoles sont restés limités. Les attentes des consommateurs ont donc été doublement déçues dans une période où les achats sont freinés par la poursuite des incertitudes de la crise économique.

Dans le même temps, Innelec Multimédia a renforcé la politique de diversification vers les accessoires de la mobilité et les objets connectés sans que cela trouve encore une traduction significative dans l'évolution de notre chiffre d'affaires.

La répartition de notre chiffre d'affaires sur nos différents univers a été la suivante pour l'exercice:

- 85 % pour l'univers des consoles, jeux pour consoles et accessoires,
- 4,3 % pour l'univers des logiciels pour PC grand Public,
- 4,1 % pour l'univers des logiciels professionnels,
- 4,3 % pour l'univers du DVD Vidéo, CD Audio, et divers,
- 2,1 % pour l'univers de la mobilité et des produits connectés
- 0,2 % pour les autres produits.

La ventilation du chiffre d'affaires dans l'univers Consoles et Jeux est la suivante :

- Jeux Consoles 56,7 %,
- Consoles 30,5 %,
- Accessoires Consoles 12,8 %.

Et la répartition de notre chiffre d'affaires par types de clientèle se présente de la manière suivante :

- Commerce de proximité et revendeurs traditionnels : 25,3 %
- Grande distribution et Grands magasins : 64,6%
- Multi spécialistes : 6,2 %
- E-Commerce et vente à distance : 2,1 %
- Autres canaux de distribution : 1,8 %

### **1-1 Marge commerciale**

La marge commerciale de l'exercice s'est élevée à 17,8 Millions d'Euros contre 18,5 Millions d'Euros au cours de l'exercice précédent.

### **1-2 Résultat d'exploitation**

Le résultat d'exploitation s'élève à 1,5 Millions d'Euros. (2,4 Millions d'Euros réalisés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013), alors que certaines charges d'exploitation (autres achats et charges externes, frais de personnel, et autres charges) sont en régression de l'ordre de 0,6 M €.

### **1-3 Résultat net comptable**

Le résultat financier net s'élève à -0,6 M€ au lieu de -1 M€ lors de l'exercice précédent.

Notre résultat courant avant impôts et exceptionnels s'élève à 0,9 M€. Au 31 mars 2013, il était de 1,4 M€.

L'impôt sur les bénéfices atteint 0,47 M€ en baisse par rapport à celui comptabilisé l'an dernier (0,8 M€)

Le résultat net (0,67 Millions d'Euros) est proche au résultat atteint l'an dernier (0,71 Millions d'Euros). Il représente, comme au 31 mars 2013, 0,5% de notre chiffre d'affaires.

### **1-4 Evolution de la structure du bilan**

Les fonds propres de la société atteignent au 31 mars 2014 et avant répartition des bénéfices, un total de 20 M€. Les emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit hors effets escomptés non échus sont de 4,4 M€ (5,6 M€ au 31 mars 2013). La part à moins d'un an représente 3,8 M€ et la part de 1 à 5 ans 0,7 M€

Les immobilisations nettes représentent 17,6 M€ compte tenu d'une participation dans le capital de la société Focus Home Interactive de 2,1 M€ Le fonds de roulement atteint 4,4 M€.

Les stocks s'élèvent à 9 M€. Ils représentaient 10 M€ au 31 mars 2013. Le total de l'actif circulant s'élève à 37,9 M€ contre 41,3 M€ au 31 mars 2013. Cette évolution qui est une simple photographie au 31 mars 2014, s'explique principalement par la réduction des stocks et par la baisse des postes ristournes et remises à recevoir et avoirs à recevoir.

## **2. Filiales et participations**

### **A-Innelec Technologies**

Innelec Technologies regroupe trois participations minoritaires prises dans des affaires spécialisées dans les technologies nouvelles: IDM, Numecent Holding et Object live Soft. Seules les deux premières sont actives. La société n'a procédé à aucun investissement au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Numecent Holding est une société de technologies valorisée dans les livres de notre filiale pour 263 K€.

IDM, Ingénierie Diffusion Multimédia, est à la fois un éditeur de logiciel et un prestataire de services dans une activité qui est centrée sur le « content management system » dans laquelle nous avons une participation de 8,09 %.

Au 31 décembre 2013, IDM a réalisé un Chiffre d'affaires de 3,9 M€ (3,6 M€ au 31 décembre 2012) et un bénéfice net de 43,8 K€ (273,4 K€ au 31 décembre 2012)

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2014, Innelec Technologies n'a reçu aucun revenu de ses participations et engagé 7 K€ de charges. Après 6 K€ de produits financiers, le résultat net est de -1,2 K€. Les capitaux propres de la société représente 707 K€.

### **B-Innelec Services**

Innelec Services regroupe les activités de gestion de nos marques Virtua, Ultima, Difintel et Je Console regroupées sous l'enseigne Jeux Vidéo and C°. Au 31 mars 2014, le nombre de magasins sous nos marques s'élevait à 133. Ce chiffre devrait augmenter significativement au cours du prochain exercice.

Le chiffre d'affaires d'Innelec Services est de 0,5 Millions d'Euros. Il représente les redevances de marque qui lui sont versées par Innelec Multimédia. L'évolution positive de ces redevances (0,39 Millions M€ au 31 mars 2013) s'explique par les efforts commerciaux réalisés vers ces magasins et par une hausse à 2 % de la redevance de marque des magasins Jeux Consoles prise dans un but d'harmonisation avec les autres enseignes appartenant à Innelec Multimédia.

Le résultat d'exploitation est de 0,47 M€ Il a été constitué une provision complémentaire de 0,48 M€ pour les titres Jeux Vidéo & Co filiale à 100% dont le résultat est négatif comme il sera expliqué plus loin. Le total de la provision pour dépréciation des titres Jeux Vidéo & Co s'élève 7,7 M€ La valeur résiduelle des titres jeux Vidéo and C° dans les comptes de la société est provisionnée à 77,3 %.

Dans ces conditions, le résultat courant avant impôts est de - 0,046 Millions d'Euros. Après impôts sur les bénéfices, le résultat net est de - 0,2 M€(-0,7 M€ au 31 mars 2013).

### **C-Jeux Vidéo & Co**

Jeux Vidéo & Co regroupe 7 magasins : 3 magasins Ultima, 4 magasins Virtua.

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014 s'élève à 2,76 M€, contre 3,25 M€ au 31 mars 2013, traduction des tendances baissières du marché au cours de l'exercice et surtout des fermetures de magasins opérées depuis 4 ans.

Le Résultat d'exploitation est de -0,64 M€; il était de -0,77 M€ au 31 mars 2013. Le résultat net est de -0,44 M€ après -0,04 M€ de résultat exceptionnel. Au 31 mars 2013, le résultat net était de -0,85 M€

Nous avons constitué une provision complémentaire pour dépréciation des titres Innelec Services chez Innelec Multimédia à hauteur de 0,14M€. Nous tenons compte des évolutions du marché décrites plus haut et des perspectives d'avenir de nos marques Ultima, Virtua, Difintel, et Je Console. Il nous est donc apparu prudent de compléter les provisions faites les années précédentes.

Dans un contexte qui reste délicat pour les ventes au détail, Innelec Multimédia continue à soutenir sa filiale Innelec Services et Jeux Vidéo and Co.

### **D-Innowear :**

Ainsi qu'il l'a été annoncé, votre conseil a pris la décision en juillet 2009 d'arrêter complètement l'activité.

La liquidation de la société se termine.

### **E-Xandrie :**

La Société Xandrie a été créée en février 2012 pour abriter la nouvelle activité de distribution digitale. Cette SAS au capital de 100 000 Euros a été transformée en SA dans le courant de l'exercice 2012-2013 et reçu l'apport des activités Distribution Digitale d'Innelec Multimédia pour un montant net de 1 840 876,36 € à la suite de la décision de votre Assemblée du 14 décembre 2012.

Au cours de l'exercice 2013-2014, Xandrie a poursuivi ses travaux, en vue de la mise en place de la plate-forme de téléchargement Allbrary.

Différentes opérations ont eu lieu au cours de l'exercice et ont débouché au final sur une baisse significative de la participation d'Innelec Multimédia dans Xandrie qui n'est plus au 31 mars 2014 que de 18,83%. On se souvient du projet présenté par le Conseil aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 14 décembre 2012 et qui visait à séparer en deux sociétés distinctes et indépendantes l'une de l'autre Innelec Multimédia et Xandrie. L'opposition des autorités du Ministère de l'Economie et des Finances avait bloqué l'opération.

Nous avons franchi une nouvelle étape au cours de l'exercice avec cette réduction significative de la participation d'Innelec Multimédia dans Xandrie. Parallèlement, nous avons séparé complètement l'organisation de ces deux sociétés. Xandrie a recruté ses propres équipes et Monsieur Nicolas Berthou, Directeur Général Délégué d'Innelec Multimédia n'est plus Directeur Général Délégué de Xandrie depuis septembre 2013. Seul, Monsieur Denis Thébaud actionnaire majoritaire des deux sociétés reste Président de Xandrie.

Compte tenu de ces évolutions, Xandrie a été consolidé jusqu'au 31 mars 2014 par mise en équivalence dans les comptes consolidés d'Innelec Multimédia. Au 31 mars 2014, elle est déconsolidée suite à l'échange de titres qui a ramené la participation d'Innelec Multimédia à 18,83 %. Cette dilution a eu pour conséquence la perte de toute influence notable d'Innelec Multimédia sur Xandrie au 31 mars 2014

Xandrie est resté au cours de l'exercice en phase d'amorçage et n'a donc pas réalisé de chiffre d'affaires. Le résultat d'exploitation est en perte de 0,37 M€ et le résultat net est de - 0,41 M€.

### **F-Focus Home Interactive :**

A l'occasion de son désengagement dans Xandrie, Innelec Multimédia a pris une participation de 6,6 % , sans décaissement, dans la société Focus Home Interactive, société éditrice de jeux vidéo en plein développement qui dispose de 4,9 M€ de fonds propres et a réalisé au 31 décembre 2013 un chiffre d'affaires consolidés de 26,1 M€ et un résultat net consolidés de 2 M€. La valorisation des titres Focus dans les comptes d' Innelec Multimédia représente 2 134 728 €.

Focus Home Interactive, qui dispose d'une filiale aux Etats Unis, réalise plus de 50 % de son chiffre d'affaires grâce aux ventes de jeux par téléchargement.

### **G- Konix Ltd et M.D.A.**

Au cours de l'exercice, il a été créé deux filiales à 100 % : Konix Ltd à Hong Kong et M.D.A. à Casablanca (Maroc). Ces deux sociétés ont pour vocations d'appuyer l'action d'Innelec Multimédia à l'International. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, elles n'ont pas réalisé de chiffres d'affaires.

## **3. Comptes Consolidés**

Les comptes consolidés annuels ont été établis selon les normes IFRS. Sont intégrées Innelec Technologies, et Innelec Services ainsi que la filiale de cette dernière Jeux Vidéo and Co auxquelles il faut ajouter Innowear, Konix Ltd et MDA. La société Xandrie est consolidée par mise en équivalence jusqu'au 31 mars 2014, date à laquelle elle est déconsolidée suite à l'échange de titres qui a ramené la participation d'Innelec Multimédia à 18,83 %. Cette dilution a eu pour conséquence la perte de toute influence notable d'Innelec Multimédia sur Xandrie au 31 mars 2014. Focus Home Interactive n'est pas consolidé et n'a pas vocation à l'être.

Le chiffre d'affaires consolidé est égal à 125,7 M€ contre 141 M€ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013.

Le résultat opérationnel courant est de 1,5 M€ (1,46 M€ au 31 mars 2013). Notre résultat net consolidé part du Groupe, après impôt sur les bénéfices de 0,4 M€, s'élève à 0,74 M€ en légère amélioration par rapport à celui atteint au 31 mars 2013 (0,62 M€)

Les capitaux propres consolidés avant répartition des bénéfices représentent 16 M€ L'actif non courant net à 13,8 M€ est stable.

L'endettement net du Groupe est de 0,96 M€ dont 3,04 M€ d'effets escomptés non échus. Il était de 5,91 M€ au 31 mars 2013, dont 4,3 M€ d'effets escomptés non échus.

Le délai de recouvrement clients passe de 38 à 48 jours d'un exercice à l'autre (facturation importante de nouvelles consoles fin mars) et le délai de règlements des fournisseurs passe de 46 à 53 jours.

La rotation des stocks passe de 35 jours au 31 mars 2013 à 33 jours au 31 mars 2014. Il faut savoir que ces chiffres sont de simples photos à une date donnée.

#### **4. Echéances Fournisseurs Innelec Multimédia (comptes sociaux)**

En application de l'article D.441-4 du code de commerce, nous vous présentons le tableau des échéances fournisseurs suivant la décomposition à la date du 31 mars 2014 du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance. Le deuxième tableau ci-dessous représente le même tableau pour l'exercice précédent clos le 31 mars 2013.

Tableau des échéances fournisseurs au 31 mars 2013

Echéances	Echéances au delà de J-90	Echéances entre J-60 et J-90	Echéances Entre J-30 et J-60	Echéances A J-30	Echéances A J+15	Echéances A J+16 et J+30	Echéances Entre J+31 et J+45	Echéances J+46 et J+60	Echéances Au delà de J+60	Hors Echéance	Total Dettes Fournisseurs
401	291 124	-49 392	-258 110	3 300 854	1 272 360	6 481 624	2 514 736	3 324 188	-	-	16 877 384
402	1 415		1 106	3 918	43 854	47 007			-	-	97 300
Total à Payer	292 539	-49 392	-257 004	3 304 772	1 316 214	6 528 631	2 514 736	3 324 188			16 974 684
Factures non parvenues 408							603 531	512 886			1 116 417
Total Fournisseurs	292 539	-49 392	-257 004	3 304 772	1 316 214	6 528 631	2 514 736	3 324 188	-	-	18 091 101*

\*dont 617 K€ de fournisseurs débiteurs

\*ces dettes envers les fournisseurs ne tiennent pas compte des créances envers ces mêmes fournisseurs (RFA et avoirs à recevoir) d'un montant DE 7 941 305 €; ces montants sont comptabilisés à l'actif du bilan dans le poste Autres Créances.

## Tableau des échéances fournisseurs au 31 mars 2014

Echéances	Echéances au delà de J-90	Echéances entre J-60 et J-90	Echéances Entre J-30 et J-60	Echéances A J-30	Echéances A J+15	Echéances A J+16 et J+30	Echéances Entre J+31 et J+45	Echéances J+46 et J+60	Echéances Au delà de J+60	Hors Echéance	Total Dettes Fournisseurs
401	-193 899	-47 418	223 962	2 357 624	1 667 602	4 625 521	3 209 925	5 174 678	-	-	17 017 695
403	1 415				1 248 146	955			-	-	1 250 516
Total à Payer	-192 484	-47 418	223 962	2 357 624	2 915 748	4 626 476	3 209 925	5 174 678			18 268 211
Factures non parvenues 408							578 062	237 230			815 292
Total Fournisseurs	-192 484	-47 718	223 962	2 357 624	2 915 748	4 626 476	3 787 987	5 411 908	-	-	19 083 503*

\*dont 176 K€ de fournisseurs débiteurs

\*ces dettes envers les fournisseurs ne tiennent pas compte des créances envers ces mêmes fournisseurs (RFA et avoirs à recevoir) d'un montant de 6 830 802 €; ces montants sont comptabilisés à l'actif du bilan dans le poste Autres créances.

Conformément à la Loi, nous vous précisons que notre Groupe, hors la société Xandrie, n'a engagé aucune dépense de recherche.

Notre société n'est pas touchée par les risques et contraintes liés à l'environnement.

### **5. Informations sociales**

Au 31 mars 2014, le Groupe Innelec Multimédia employait 163 personnes réparties entre 158 contrats à durée indéterminée, 5 contrats à durée déterminée. En outre, et compte tenu de la saisonnalité, nous faisons appel à 10 personnels extérieurs et intérimaires (moyenne).

Pendant la durée de l'exercice, nous avons procédé à 17 embauches alors que 17 personnes quittaient notre groupe ;

Le nombre total d'heures travaillées s'est élevé à 248 140.

Le montant global des charges de personnel (comptes consolidés normes IFRS) s'est élevé 8,0 M€ montant en baisse par rapport à l'exercice précédent y compris 166 K€ de CICE Cette somme a été affectée aux efforts de formation du personnel et aux investissements.

Nous avons payé un total de 100 991 Euros de dépenses de formation et les salariés d'Innelec Multimédia SA n'ont reçu pour l'exercice clos le 31 mars 2014, aucune participation légale.

Un ensemble plus complet d'information se trouve dans le rapport Social et environnemental en annexe 1 du présent rapport.

## **6. Evolution de la situation 2014-2015**

Le début de L'exercice en cours est marqué par un meilleur approvisionnement des consoles de nouvelle génération et par la sortie de jeux plus attractifs qui rencontrent le succès auprès de la clientèle de joueurs toujours avides de nouveautés.

Nous pensons que le parc installé de consoles doit progresser, grâce aux consoles PS 4 de Sony et X Box one de Microsoft au cours de l'exercice entraînant automatiquement la hausse des ventes de jeux.

Ces perspectives actuellement plus favorables ne modifient pas les orientations prises par votre Conseil d'administration l'an dernier, alors que la séparation des activités de distribution physique et digitale est désormais réalisée :

-Améliorer la rentabilité de nos activités physiques sur le marché mature du jeu vidéo : extension de notre réseau Jeux Vidéo and C°, poursuite de l'amélioration de la rentabilité de nos magasins internes, développement de l'offre accessoires « Gaming », optimisation de la couverture commerciale sur la GSA,

-Investir de nouveaux marchés en croissance : développement des accessoires et des produits de la mobilité (à travers notre marque Konix et des accords de distribution exclusive) ainsi que les objets connectés

A ces objectifs, le Conseil d'administration en ajoute deux autres :

-Etendre nos territoires de ventes à l'export : développer nos ventes Konix en Europe, cibler les marchés émergents en particulier le continent africain (produits de mobilité)

-Développer de nouveaux modes de distribution : refonte de notre site Virtual Access (Extranet) finalisé en début 2014, redesign de notre site JV and C°, lancement d'un site E-Commerce dédié à la vente d'objets connectés et de la mobilité.

Aucun autre événement majeur n'est intervenu au cours des premiers mois de l'exercice qui mérite d'être repris dans ce rapport.

## **7. Ratification de l'augmentation de capital :**

Lors de la précédente Assemblée Générale qui s'est tenue le 17 septembre 2013, vous avez offert la possibilité aux actionnaires d'opter pour le paiement du dividende en actions. Un certain nombre d'entre eux ont choisi cette possibilité ce qui a entraîné la création de 8 022 actions nouvelles de 1,53 Euros de nominal.

Dans ces conditions et comme votre Assemblée Générale du 17 septembre 2013 l'y a autorisé, votre Conseil d'Administration, dans sa séance du 11 décembre 2013, a

constaté l'augmentation de capital qui découle de ses opérations : Le capital de la société passe de 2 522 479 € à 2 534 753 €.

Nous vous demandons donc de bien vouloir ratifier cette augmentation de capital et la modification des articles 6 et 8 de nos statuts :

Article 6 : ajouter la mention : « L'assemblée Générale Mixte du 18 septembre 2014 ratifie l'augmentation de capital constatée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 11 décembre 2013 à la suite de la création de 8 022 actions nouvelles en paiement du dividende afférent à l'exercice 2012-2013

Article 8 : « Le capital social est fixé à la somme de 2 534 753 Euros divisé en 1 656 701 actions de même catégorie d'une valeur nominale de 1,53 Euros »

## **8. Proposition d'approbation des comptes et d'affectation des résultats**

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexes) tels qu'ils vous sont proposés et qui font apparaître un bénéfice de 671 496,80 €.

De la même manière, nous vous demandons d'approuver les comptes consolidés (bilan, compte de résultats et annexes) tels qu'ils vous sont proposés et qui font apparaître un bénéfice net part du Groupe de 739 748 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante du résultat social de la société :

- A la réserve légale, la somme de 1 228 € pour porter celle-ci à 253 475 € soit 10 % du capital social
- A concurrence de 397 971 € à la distribution aux actionnaires d'un dividende de 0,25 € par action étant entendu qu'il est tenu compte du fait qu'au 31 mars 2014 la société détenait 64 817 de ses propres titres et que ceux-ci ne reçoivent aucun dividende. Ce dividende net sera payé sous déduction des actions détenues en propre par la société à la date de distribution du dividende. Ce dividende pourra être payé en espèces ou en actions selon des modalités à définir et au choix de l'actionnaire.

Les dividendes sont tous éligibles à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques, visé par l'article 158-3 du CGI et ces dividendes pourront être payés au choix de l'actionnaire en numéraire ou en titres conformément à l'article 39-2-c des statuts, et aux articles L 232-18 à L 232-20 du Code de Commerce.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui seront remises en paiement du dividende sera égal à 100 % de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision de mise en distribution, diminuée du montant net du dividende. Le prix d'émission sera arrondi au centime d'euro supérieur.

Les actions ainsi émises en paiement du dividende porteront jouissance au 1<sup>er</sup> avril 2014.

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions le jour où il exerce son option, l'actionnaire recevra le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces ou, à son choix immédiatement supérieur complété d'une soulte qu'il versera.

Il est demandé à l'Assemblée Générale de donner tous pouvoirs au Conseil d'administration pour assurer l'exécution de la présente décision, effectuer toutes opérations liées ou consécutives à l'exercice de l'option, constater l'augmentation de capital qui en résultera et apporter les modifications corrélatives aux articles 6 et 8 des statuts relatif au capital social.

- Le solde soit 272 297 € sera affecté au compte report à nouveau qui sera ainsi porté de 11 196 134,45 € à 11 468 431 €

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents et la fiscalité correspondante.

Exercices	Dividendes nets	
2010-2011	0,70	Abattement 40% art.158-3 du CGI
2011-2012	0,25	Abattement 40% art.158-3 du CGI
2012-2013	0,25	Abattement 40% art.158-3 du CGI

#### **9. Dépenses non déductibles fiscalement :**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 26 875 € qui ont donné lieu à un impôt de 8 958 €.

#### **10. Tableau des résultats des cinq derniers exercices**

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices. (Annexe 2)

#### **11. Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce**

Nous vous demandons, conformément aux dispositions de l'article 225-38 du Code de Commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article.

Vos commissaires aux comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

Conformément à l'article L 225-39 du Code de Commerce, la liste et l'objet des conventions conclues entre la société et ses mandataires sociaux, et les autres sociétés avec lesquelles elles ont des dirigeants communs ont été communiqués aux administrateurs.

## **12 Répartition du capital social :**

Au 31 mars 2014, le capital social de votre société était réparti de la manière suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% de D.D.V.
Groupe Thébaud	1 063 079	64,17 %	79,49 %
Innelec Multimedia	64 817	3,91 %	
Public	528 805	31,92 %	20,51 %
Total	1 656 701	100,00 %	100,00 %

Les actions détenues en propre l'ont été en vue de la régularisation du cours de bourse. Le prix moyen d'acquisition est de 5,57 €

Nous vous rappelons que l'article 16 des statuts de notre société prévoit l'attribution de droits de vote double de ceux conférés aux autres actions à toutes les actions entièrement libérées pour lesquels il sera justifié une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Nous vous précisons également qu'il n'existe pas dans notre société de Plan d'Epargne d'Entreprise ou Fonds Communs de Placement d'Entreprise. Conformément à la Loi, et constatant que le personnel ne détenait pas 3% du capital social, nous avons demandé à votre Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 17 septembre 2013 de se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés et effectuée selon les conditions prévues à l'Article L 3332-18 du Code du Travail.

La résolution présentée à l'Assemblée Générale n'a pas été adoptée. En raison de la ratification de l'augmentation de capital présenté plus haut et en conformité avec la Loi, nous vous présentons à nouveau cette résolution.

Le détail de ces opérations figure dans le rapport spécial prévu par l'article L 225-184 du Code de Commerce.

Nous vous prions de trouver ci-dessous un tableau reprenant les diverses autorisations données par votre Assemblée Générale à votre Conseil d'Administration, et actuellement en vigueur.

<b>Type d'opération</b>	<b>Plafond autorisé</b>	<b>Prix maximum d'achat ou d'émission</b>	<b>Echéance de l'autorisation</b>
Intervention sur le marché du titre	Maximum 10 % du capital social	20 Euros	16 mars 2015
Emission d'actions et obligations avec renonciation des actionnaires au droit préférentiel de souscription	-augmentation de capital : 1 million d'Euros -émissions d'obligations : 15 millions d'Euros	Pouvoir au Conseil d'Administration	12 novembre 2014
Emission d'options de souscription d'actions en faveur du personnel avec renonciation des actionnaires au droit préférentiel de souscription	5% du capital y compris les bons déjà émis.	Moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant la date d'attribution	12 septembre 2014

### **13. Administrateurs**

Conformément à la Loi, nous vous précisons que les administrateurs exercent les mandats suivants :

- Monsieur Denis Thébaud : Président Directeur Général d'Innelec Multimédia, Président de la SAS Innelec Technologies, Président de la SAS Innelec Services, Président de la SAS Jeux Vidéo and Co, administrateur d'Acsys, Membre du Conseil d'administration d'I.D.M., Président du Conseil de surveillance de Focus Home Interactive, Gérant de la société civile Nabuboto, Gérant de la société civile Participation Financière de l'Erdre, Gérant de la SCI Innobat, Président d'Innowear, Président de la SA Xandrie, Président de Numeric Pipeline, Gérant de M.D.A., Président de Konix Interactive Ltd .
- Monsieur Jean-Pierre Bourdon : Administrateur d'Innelec Multimédia, Administrateur de la SA Xandrie, Président de la SAS Focus Home Interactive, CEO de Focus Home Interactive USA, administrateur d'Innowear.
- Monsieur Christian Tellier : Administrateur d'Innelec Multimédia, Administrateur de la SA Xandrie, Membre du Conseil de surveillance de la SAS Focus Home Interactive.
- Madame Marie-Christine Fauré : Administrateur d'Innelec Multimédia, Administrateur de la SA Xandrie.
- Monsieur Pascal Rialland : Administrateur d'Innelec Multimédia, Administrateur de la SA Xandrie, Directeur Général statutaire de OMEA Holding, OMEA Télécom, OMEA Retail, OMEA Distribution et OMEA SAS.

Les administrateurs ne détiennent à ce jour aucune option de souscription ou d'achat d'action.

Les mandats de Messieurs Denis Thébaud, Christian Tellier, Jean-Pierre Bourdon et de Madame Marie Christine Faure, arrivant à échéance à l'occasion de la présente Assemblée, nous vous demandons leur renouvellement pour une durée de 6 années soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes clos le 31 mars 2020.

D'autre part, nous vous proposons la nomination de Monsieur Jean-Charles Thébaud étudiant né le 2 août 1994 à Saint Herblain (Loire Atlantique) demeurant 3, rue Bonne Louise 44000-Nantes en tant qu'administrateur pour la même durée de 6 années soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos le 31 mars 2020. Nous pensons que Monsieur Jean-Charles Thébaud qui connaît bien l'entreprise pourra apporter au Conseil sa connaissance des nouvelles technologies multimédia.

Conformément à la loi nous vous précisons que les rémunérations brutes versées à Monsieur Thébaud en tant que Président se sont élevées à 151 200 € au cours de l'exercice clos au 31 mars 2014. Il ne lui a pas été versé de prime sur les objectifs réalisés au 31 mars 2013, 6 000 € au titre des jetons de présence.

Il faut en outre préciser qu'il est mis à la disposition de Monsieur Thébaud, une voiture de fonction Peugeot de type 308 et qu'il n'est prévu aucun avantage particulier en faveur de Monsieur Thébaud, s'il venait à quitter la société.

Monsieur Nicolas Berthou, Directeur Général Délégué, a reçu un salaire global de 210 900 € Il dispose en outre d'une voiture de fonction de type Volvo.

Les administrateurs, Madame Fauré et Messieurs Rialland, Tellier et Bourdon, ont chacun reçu, au titre des jetons de présence, la somme de 6 000 €.

#### **14. Commissaires aux Comptes :**

Conformément à la Loi, nous vous précisons que les honoraires de nos commissaires aux comptes comptabilisés au cours de l'exercice s'élèvent à 168 140 € pour l'ensemble des sociétés du Groupe Innelec Multimédia consolidé (hors Xandrie consolidé par mise en équivalence), dont 128 040 € pour le Cabinet Deloitte et associés, et 40 100 € pour le cabinet S.P.C.C. Ces honoraires sont liés aux travaux de vérification des comptes sociaux et consolidés de la société Innelec Multimédia et de ses filiales (uniquement le cabinet Deloitte).

Le mandat de Deloitte et Associés et de son suppléant le Cabinet BEAS arrivant à échéance à l'occasion de la présente Assemblée, nous vous proposons leur renouvellement pour une durée de 6 années soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes clos le 31 mars 2020.

## **15. Jetons de présence**

Nous vous proposons d'allouer à chacun de vos administrateurs, sous forme de jeton de présence, la somme de 6 000 Euros sans changement.

## **16. Autorisation d'intervention sur le marché du titre :**

Dans le cadre de l'autorisation d'intervention sur le marché du titre donnée par votre Assemblée et renouvelée le 17 septembre 2013, il a été acquis au cours de l'exercice 2013-2014, 143 342 actions (dont 40 731 au titre du programme de rachat d'actions) et vendu 101 696 actions. 64 817 actions propres étaient détenues à la clôture de l'exercice pour une valeur d'acquisition de 361,2 K € soit un cours unitaire moyen de 5,57€.

Nous vous demandons de bien vouloir renouveler cette autorisation. Vous nous l'avez donnée pour la dernière fois lors de l'Assemblée Générale du 17 septembre 2013 et elle arrive à l'échéance le 16 mars 2015.

Cette autorisation vous est demandée conformément aux dispositions des articles L 225-209 à L 225-214 du code de commerce et des règlements de l'Autorité des Marchés Financiers, et selon les règles prévues par les statuts de notre société tels que nous vous proposons de les adopter en leur article 10. Cette autorisation serait d'une durée de 18 mois soit jusqu'au 17 mars 2016 en vue de :

- L'animation du Marché du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- L'octroi d'actions ou d'options d'achats d'actions aux salariés de la société et/ou des sociétés qui lui sont liés dans les conditions de l'article L225-180 du Code de Commerce
- La remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émissions de titres donnant accès au capital.

Ce rachat pourra s'effectuer aux conditions suivantes : le prix maximum de rachat ne pourra excéder 20 Euros par action.

Les opérations effectuées à ce titre devront être réalisées dans la limite de 10 % du capital représentant, un programme d'un montant maximum de 2 017 060 €, compte tenu des 64 817 actions en propre détenues au 31 mars 2014.

Le financement du programme de rachat d'actions sera assuré par les ressources propres de la société ou par voie d'endettement pour les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement.

Par ailleurs, nous vous demandons de bien vouloir autoriser notre société à procéder à l'annulation de ses propres actions en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital dans le cadre du programme de rachat d'actions évoqué ci-dessus.

Ainsi, nous vous demandons de donner tous pouvoirs à votre Conseil en vue de procéder à ces annulations d'actions, réduire corrélativement le capital social en imputant

la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et le pair sur les primes et réserves disponibles, effectuer toutes formalités, et, d'une manière générale faire le nécessaire dans le cadre de la présente autorisation.

Cette autorisation serait valable 18 mois soit jusqu'au 17 mars 2016.

### **17. Autorisation d'émission des actions et des obligations**

Nous demandons à votre Assemblée de bien vouloir renouveler les autorisations données en matière d'augmentation de capital, avec et sans droit de souscription. Celles-ci ont été conférées par l'Assemblée Générale du 13 septembre 2012 et arrivent à échéance le 12 novembre 2014.

Nous vous demandons donc l'autorisation d'augmenter le capital en une ou plusieurs fois, avec ou sans droit préférentiel de souscription, par émission de toutes valeurs mobilières, y compris des bons autonomes et titres de créances, donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital social, à l'exception d'actions de priorité, d'actions à dividendes prioritaires sans droit de vote, et de certificats d'investissement. L'augmentation de capital pourra se faire également par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes d'émission ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital. Elle pourra être faite en vue de procéder à des échanges d'actions dans le cadre d'une opération de croissance externe, dans la limite de 10% du capital de la société.

Nous pensons qu'il serait nécessaire de fixer les montants autorisés comme suit :

a) Le plafond nominal de l'augmentation de capital susceptible de résulter de l'émission de ces valeurs est fixé à : 1.000.000 Euros pour ce qui concerne les opérations réalisées avec droit préférentiel de souscription et de 480 000 Euros pour les opérations réalisés sans droit préférentiel de souscription (opérations visées au § II de l'article L 411-2 du Code Monétaire et Financier)

b) Le plafond nominal global de l'augmentation de capital par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes d'émission ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital est fixé à 1.000.000 Euros et s'ajoute au plafond déterminé ci-dessus au paragraphe a).

c) Le plafond nominal global des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès à terme à une quotité du capital, est fixé à 15 millions d'Euros.

Nous vous proposons de fixer le délai pour réaliser ces opérations à 26 mois à compter de la présente assemblée soit jusqu'au 17 novembre 2016.

Conformément à la loi sur l'épargne salariale du 19 février 2001, nous demandons à l'Assemblée Générale Extraordinaire de déléguer, pour la même durée de 26 mois, au Conseil d'Administration le soin de décider si, à l'occasion de chaque augmentation de capital, il y a lieu ou non de proposer aux salariés de participer à l'augmentation de capital en application de l'article L 225-119 III du Code de Commerce.

Nous vous demandons de renoncer à tous droits préférentiels de souscription à tous titres donnant accès au capital auxquels donneront droit les valeurs mobilières elles-mêmes émises avec ou sans droit préférentiel de souscription dans le cadre de cette autorisation.

## **18 Autorisation d'émettre des bons de souscription ou d'achat d'action en faveur du personnel.**

L'Assemblée Générale du 13 septembre 2012 a donné au Conseil d'Administration l'autorisation d'attribuer des options de souscription d'actions à hauteur de 5% du capital existant au moment de l'attribution. Pendant cette période, votre conseil n'a attribué aucune option de souscription ou d'achat d'actions. Il y a donc, au 18 juin 2014, 30 300 options de souscription d'actions attribuées.

L'autorisation d'émettre ces options a été donnée par votre Assemblée Générale Extraordinaire du 13 septembre 2012 pour une durée de deux années, soit jusqu'au 12 septembre 2014. Nous vous proposons donc de renouveler cette autorisation et de donner à votre Conseil d'Administration représenté par son Président la possibilité de consentir au profit des mandataires sociaux, et des salariés d'Innelec Multimédia et des sociétés dont 10 % au moins du capital sont détenus par Innelec Multimédia, de façon directe ou indirecte, des options de souscription ou d'achat de valeur mobilières donnant accès au capital social d'Innelec Multimédia dans la limite de 5 % du capital social à la date d'utilisation de cette autorisation par le Conseil d'Administration, sous déduction des 30 300 options de souscription ou d'achat d'actions émis dans le cadre des précédentes autorisations et non-annulées.

Compte tenu de ces éléments, et dans la limite des 5 % du capital social actuel, l'autorisation qui vous est demandée porte sur 82 835 options de souscription ou d'achat d'actions diminuées des 30 300 en circulation soit 52 535 options de souscription ou d'achat d'actions.

Il est entendu que lors de l'exercice des options, il sera donné le choix à la société de remettre soit des actions nouvelles soit des titres déjà existants.

Conformément à la Loi, le prix de souscription des actions serait égal à la moyenne du cours de l'action de la société des 20 dernières séances de bourses à la date d'attribution.

Les bons de souscription d'actions remis aux salariés ne pourront être exercées qu'après un délai de cinq ans à compter du jour de leur émission, et cela pendant une durée de deux ans.

Nous vous demandons de bien vouloir déléguer à votre Conseil d'Administration le soin de déterminer les modalités de l'émission de ces options de souscription ou d'achat d'actions et nous vous proposons de limiter la validité de votre autorisation à deux ans à compter de la présente Assemblée soit jusqu'au 17 septembre 2016.

En conséquence de ce qui précède, nous vous demanderons de renoncer à votre droit préférentiel de souscription concernant les actions émises dans le cadre de la présente opération.

### **19 Emission d'actions gratuites :**

Nous souhaitons mettre en place un dispositif permettant aux membres du personnel de disposer d'une part du capital qui lui serait attribuée sous forme d'actions gratuites

Nous vous proposons donc, de créer 30 000 actions gratuites de 1,53 € de nominal en vue d'être attribués aux membres du personnel et aux mandataires sociaux. Il serait créé un compte de réserve indisponible correspondant à l'augmentation de capital qui interviendra au terme de la période d'acquisition. Cette réserve d'un montant de 45 900 € sera prélevée sur le compte report à nouveau qui sera ainsi réduit de 11 468 431 € à 11 422 531 €.

Nous vous demandons de donner tout pouvoir à votre Conseil d'administration pour l'attribution des actions gratuites. Il disposera pour le faire d'un délai maximum de 38 mois à compter de la présente Assemblée soit jusqu'au 17 novembre 2017.

La durée de la période d'acquisition au terme de laquelle l'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive est fixée à 24 mois. Il est stipulé que les bénéficiaires devront être encore salariés ou mandataire social de la société au moment de l'attribution définitive de ces actions.

La durée minimale de la période de conservation pendant laquelle les bénéficiaires ont une obligation de conservation est fixée à 24 mois et court à partir de la date d'attribution définitive de ces actions. Pendant la période de conservation, les attributaires ont la qualité d'actionnaires. Ils peuvent exercer les droits des actions qui leur sont attribués : droit de communication, droit de participer aux Assemblées et d'y voter, droit aux dividendes, etc.

Votre conseil vous invite, après lecture des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à vos votes.

Le Conseil d'Administration



## **Rapport Social et environnemental**

### **Annexe 1 au rapport du CA à l'Assemblée Générale du 18 septembre 2014**

Innelec Multimédia a été créé en 1983 et s'est installée au 45 rue Delizy en novembre 1989, soit 6 ans après sa création.

En assurant aux éditeurs l'accès à tous les circuits de distribution, en offrant aux revendeurs un catalogue unique de titres, une présence commerciale constante, des outils performants et une expertise marketing et logistique reconnue, la société a bâti les conditions d'un développement durable pour elle-même et les parties prenantes.

Cependant, l'entreprise est désormais face à de nouveaux enjeux. Depuis 3 ans, la baisse significative de ses marchés traditionnels la conduise à entamer une démarche de diversification de ses activités vers les accessoires « gaming », la mobilité et les objets connectés.

Ces nouveaux business, prometteurs en terme de croissance, doivent permettre d'assurer la pérennité de la société tout en augmentant son indépendance vis à vis de ses fournisseurs, en augmentant ses marges et en attirant de nouveaux talents qui sauront consolider cette stratégie.

## SOCIAL

L'accompagnement au quotidien et le développement des femmes et des hommes d'Innelec Multimédia est le cœur de la mission du service Ressources Humaines, qui agit dans ces domaines en cohérence avec la stratégie et les valeurs de l'entreprise. La politique de Ressources Humaines est déclinée autour de trois axes : porter le sens et les valeurs de l'entreprise, décliner dans sa composante humaine la stratégie d'Innelec Multimédia, assurer les fondamentaux de la fonction RH en y intégrant systématiquement l'accompagnement opérationnel des managers et le soutien au développement des carrières des collaborateurs.

### I – EMPLOI

#### I. a - Effectif total et répartition des salaires, par sexe, âge et par zone géographique

Au 31 mars 2014, l'entreprise compte 141 salariés, 49 sont des femmes.

61,7% des effectifs sont non cadres, 15,6% sont agents de maîtrise et 22,7% sont cadres.

La plus grande partie des effectifs travaille dans la division ventes (41%). Vient ensuite la division logistique avec 31% des effectifs et 45% de femmes.

La plus grande partie des salariés ont un contrat à durée indéterminée et à temps complet (3 CDD et 1 contrat à temps partiel au 31 mars 2014).

La tendance pour l'exercice à venir devrait se traduire par une hausse ténue de l'effectif. Des recrutements ont eu lieu récemment, d'autres sont en cours de réalisation afin de répondre aux besoins de développement et de diversification dans l'entreprise.

L'âge moyen des salariés de l'entreprise est de 39 ans.

La répartition selon les classes d'âge et les catégories se décline comme suit :

CATEGORIES	EMPLOYES	AGENTS DE MAÎTRISE	CADRES	TOUTES CATEGORIES
20 A 30 ANS	15	2	0	17
31 A 40 ANS	45	11	12	68
41 A 50 ANS	19	8	16	43
PLUS DE 51 ANS	8	1	4	13
<b>TOUTES CATEGORIES</b>	<b>87</b>	<b>22</b>	<b>32</b>	<b>141</b>
<b>20 A 30 ANS</b>	<b>17,24%</b>	<b>9,09%</b>	<b>0,00%</b>	
<b>31 A 40 ANS</b>	<b>51,72%</b>	<b>50,00%</b>	<b>37,50%</b>	
<b>41 A 50 ANS</b>	<b>21,84%</b>	<b>36,36%</b>	<b>50,00%</b>	
<b>PLUS DE 51 ANS</b>	<b>9,20%</b>	<b>4,55%</b>	<b>12,50%</b>	

Innelec Multimédia est située à Pantin, proche d'une station de métro et d'une station de RER, 81% des salariés résident sur Paris ou la Région Parisienne et empreintent les transports en commun pour venir travailler. La majeure partie des salariés hors de ce périmètre exerce la fonction de Commercial Itinérant. (23 commerciaux itinérants)

### I. b – Embauches et licenciements

16 recrutements ont été effectués au cours de l'exercice présenté (10 CDI et 6 CDD) et 15 sorties de salariés. Parmi les sorties de salariés, on dénombre 4 démissions, 5 ruptures conventionnelles, 4 licenciements pour motif personnel, 1 fin de CDD et 1 rupture en cours de période d'essai.

L'entreprise a recours de manière ponctuelle et modérée au travail intérim pour des remplacements et des besoins liés à la saisonnalité de son activité (l'activité est plus forte à Noël, en septembre et lors de sorties de jeux). Le recours à la main d'œuvre a été fortement maîtrisé au cours de ces trois dernières années afin de privilégier les emplois stables.

### I. c – Rémunérations et leur évolution

La masse salariale brute 2013 d'Innelec Multimédia est de 4 939 292 euros, un chiffre stable par rapport à l'année précédente.

Pour la presque totalité des salariés de la société, la rémunération est composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

Chaque salarié se voit ainsi remettre une fiche d'objectifs mensuels dont la réussite aura un impact sur sa rémunération. Innelec Multimédia entend ainsi motiver et reconnaître la performance et la contribution de chacun aux succès de l'entreprise.

Depuis 1998 l'entreprise a dégagé un bénéfice suffisant pour qu'une participation soit donnée aux salariés.

L'exercice 2012-2013 a permis le versement d'une participation correspondant à environ ¼ de mois de salaire pour tous les collaborateurs de l'entreprise.

Innelec multimédia offre aux salariés la possibilité d'acquérir des chèques déjeuner. Elle participe à hauteur de 50% de leur valeur.

Tous les salariés bénéficient d'une assurance invalidité décès mais également d'une mutuelle santé.

L'année 2014 a été marquée par la mise en place d'une mutuelle santé pour les salariés non cadres. La direction a ainsi anticipé l'obligation légale en protégeant tous les salariés de l'entreprise.

## II – ORGANISATION DU TRAVAIL

### II. a – Organisation du temps de travail

Innelec Multimédia applique une durée du travail de 162.50 heures mensuelles, soit 37.5 heures hebdomadaires à réaliser sur 5 jours ouvrés.

Dans le respect de l'évolution de la législation Française, Innelec Multimédia a mis en place un accord 35 heures en 2001.

Les salariés de l'entreprise bénéficient d'une pause de 30 minutes par jour. (40 minutes pour les salariés situés à la logistique en raison de la localisation de leur lieu de travail par rapport aux salles de pauses.) Ces pauses ne sont pas incluses dans le temps de travail effectif mais sont rémunérées.

Pour tous les services, un horaire a été aménagé, prenant en compte l'intérêt professionnel mais aussi le respect de la vie personnelle.

Un logiciel de gestion du temps de travail assure un suivi précis des heures et une gestion fiable des congés payés.

L'objectif pour 2014 est de déployer une nouvelle application de ce logiciel, permettant l'élaboration de plannings et de statistiques.

### II. b – Absentéisme

Nous constatons un taux d'absentéisme de 4.63 % entre janvier et décembre 2013.

Les causes des absences liées à des arrêts de travail pour maladie représentent 49% des cas, les absences non-rémunérées 33%, les congés de maternité/paternité 13% et les absences pour causes diverses 5%.

## III – RELATIONS SOCIALES

### III. a – Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Le dialogue social est une préoccupation de la direction de l'entreprise, qui outre les obligations légales, s'attache à entretenir un lien direct avec les salariés.

La direction cherche en permanence à connaître les attentes, les souhaits et idées des salariés concernant le bon fonctionnement opérationnel de la société.

Innelec Multimédia est une société d'origine familiale. Ainsi, du fait de sa culture d'entreprise, le dialogue avec les salariés est endogène.

Conformément à la loi, les délégués du personnel ont un rendez-vous planifié chaque mois avec la direction, qui fait l'objet d'un compte rendu le cas échéant.

En cas d'absence de question, cette réunion est déplacée au mois suivant.

La direction considère le Comité d'Entreprise comme un véritable acteur de la vie économique de l'entreprise. En marge de ses attributions de gestion des œuvres sociales, il est régulièrement tenu informé sur les sujets suivants : formations, questions relatives à la marche générale de l'entreprise, conditions de travail ...

Chaque réunion de CE fait l'objet d'un procès-verbal.

### III. b – Bilan des accords collectifs

#### - Accord sur la participation

Un accord de participation a été signé le 21 octobre 1986 entre la direction d'Innelec Multimédia et le Comité d'Entreprise. Deux avenants ont depuis été rédigés afin de suivre la législation.

Cet accord a pour objet de déterminer les conditions d'utilisation et de fixer la nature et les modalités de gestion de la participation :

Un minimum de 3 mois d'ancienneté est nécessaire pour le versement de la participation.

La répartition entre salariés se fait proportionnellement au salaire perçu dans les limites prévues par la loi.

Une proratisation est effectuée si le temps de présence dans la société est inférieur à un an.

Le versement est réalisé le 1<sup>er</sup> jour du 5<sup>ème</sup> mois après la clôture de l'exercice.

#### - Accord sur le temps de travail

L'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail a été réalisé en 2001.

Cet accord est toujours en vigueur dans l'entreprise même si Direction et CE y ont apporté certains aménagements.

## IV – SANTE ET SECURITE

### IV. a – Conditions de santé et de sécurité au travail

Le Comité d'Hygiène et Sécurité des Conditions de Travail se réunit chaque trimestres soit 4 fois par an.

En collaboration avec le médecin du travail de l'entreprise (AMET) et d'un prestataire (APAVE), il analyse les conditions de travail et les risques professionnels auxquels peuvent être exposés les travailleurs. Il veille au respect des prescriptions législatives et réglementaires et à la mise en œuvre des mesures de prévention préconisées. A chaque réunion, sont notamment étudiées les circonstances et les causes des accidents du travail survenus dans l'entreprise.

Chaque réunion du CHSCT fait l'objet d'un procès-verbal. Tous les sujets évoqués sont ainsi consignés. Les rubriques « mesures réalisées » et « mesures à réaliser » notifient toutes les améliorations apportées dans l'entreprise et celles à venir. Ces rubriques permettent un suivi des solutions soumises par les membres du CHSCT et de leurs évolutions.

Des vérifications sont pratiquées à chaque session du CHSCT : extincteurs, thermographie, installations électriques, appareil de levage, désenfumage, détection incendie, porte coupe-feu (inscrite dans registre).

### IV. b – Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité

Aucun accord n'est signé en la matière mais plusieurs éléments sont à mettre à l'actif de CHSCT.

L'entreprise a signé des contrats de partenariat avec les sociétés APAVE, SICLI, SIA pour être accompagnée sur la santé et sécurité de ses collaborateurs.

- ✚ Formation : une formation théorique et pratique avec évacuation des salariés est organisée deux fois par an.  
Des formations manipulation d'extincteur, secourisme ... sont proposées régulièrement.

Une année sur deux, le personnel de la logistique participe à une formation « Gestes & Postures ». (Solution qui prenant en compte les ressources et contraintes matériels du salarié permet d'éviter l'apparition de Troubles Musculo Squelettiques, de lombalgie et autres problèmes de dos dont souffrent 65% de la population en France)

- ✚ Aménagements de postes et conditions de travail : automatisation de certains postes, accroissement de la polyvalence et augmentation des temps de repos des employés de la logistique pour limiter l'exposition aux facteurs de pénibilité.
- ✚ Productions écrites :  
Protocoles de sécurité « Chargements & Déchargements », livret d'accueil et un plan de prévention pour le personnel extérieur ont été rédigés ou sont en cours de rédaction.  
Document Unique d'Evaluation des risques sur 7 unités de travail dernière mise à jour en 2013.
- ✚ Mesures préventives diverses pour améliorer l'ergonomie des postes : Mise à disposition de gels désinfectants, de masques anti-poussière, chaussures de sécurité, cutters à lame rétractable, gants, visière de protection, sel de déneigement, blouses, casques anti-bruit ...  
Vaccination gratuite de prévention contre la grippe sur le site.  
Mise en place de 3 défibrillateurs dans l'entreprise.
- ✚ Travaux : installation de luminaires sur les quais de chargement, remise en état des sols à la « réception » de l'entrepôt, mise en place de radiateurs dans les entrepôts A & B ...

### IV. c – Accident du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

Concernant les accidents du travail leur taux de fréquence et de gravité sont de 5.05 & 0.09 pour le 3<sup>ème</sup> trimestre et de 16.58 & 0.10 pour le 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2013.

Des taux faibles, et en nette amélioration depuis 3 ans. Les accidents du travail survenus dans l'entreprise sont généralement d'une faible gravité et dans la plupart des cas ne sont pas suivis d'arrêt de travail.

Aucune maladie professionnelle n'est à prendre en compte en 2013.

On note cependant une personne en arrêt pour maladie professionnelle durant l'année 2013. (Maladie déclarée en 2011.) Un aménagement de son poste de travail lui a été proposé en coordination avec le médecin du travail afin de permettre un maintien en activité. Cette démarche n'a pas abouti puisque celle-ci a préféré quitter l'entreprise pour convenances personnelles.

## V – FORMATION

### V. a – Politiques mises en œuvre

Le budget formation a été de 100 991 euros en 2013 contre 23129 euros en 2012.

Une forte croissance de budget analysée en 3 axes :

- ✚ Elle vise à sécuriser l'employabilité des salariés. Des formations « ventes » sont notamment organisées plusieurs fois par an afin d'éviter tout risque de déqualification face à un marché soumis à de constants changements.
- ✚ Elle vise à sécuriser la santé des salariés. Des formations « gestes et postures » ont été réalisées dans les départements de la logistique afin de donner à chacun la capacité de travailler en préservant sa santé.
- ✚ Elle vise à sécuriser la performance. L'entreprise veille à apporter les ressources nécessaires pour que les compétences des salariés correspondent au niveau d'exigence des postes.

Le niveau des investissements en formation sera maintenu pour l'exercice en cours. Il est un des principaux moyens de la stratégie de l'entreprise en 2014, «la formation est un enjeu très important pour l'entreprise ».

Le projet de GPEC de l'entreprise vise à mettre en évidence les parcours d'évolution possible au sein de l'entreprise, à permettre à Innelec Multimédia de détecter les mobilités potentielles et veiller à leur préparation pour procéder rapidement et efficacement aux remplacements, s'adapter aux besoins, aux opportunités ...

Une démarche qui procède en outre à accompagner et à responsabiliser les collaborateurs sur la réussite de leur trajectoire professionnelle.

Tous les 5 ans, Innelec Multimédia organise un séminaire de grande envergure dans le but de motiver et de fidéliser l'ensemble des salariés. L'historique, les valeurs, la culture et la stratégie de l'entreprise y sont rappelés et développés.

### VI – EGALITE DE TRAITEMENT

#### VI. a – Mesures prises en faveur de l'égalité entre Hommes et femmes

Dans le cadre de l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes dans le travail, Innelec Multimédia applique plusieurs principes :

- interdiction des discriminations en matière d'embauche,
- absence de différenciation en matière de rémunération et de déroulement de carrière,
- information des salariés et candidats à l'embauche sur le harcèlement sexuel dans l'entreprise. (Affichage obligatoire et rappel dans le règlement intérieur de l'entreprise)

Les tableaux de reporting mis en place dans la société montrent certaines différences persistantes de représentation entre hommes et femmes dans certains services. Néanmoins l'entreprise est consciente que la promotion des femmes n'est pas seulement une question d'équité, mais représente aussi une chance. Elle s'efforce d'aller vers plus de mixité dans les équipes pour plus de performances, plus de force, et plus d'innovation.

#### VI. b – Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Depuis septembre 2013, Innelec Multimédia ne compte plus de travailleur handicapé dans ses effectifs. Il est entendu cependant que dans le cadre de nouveaux recrutements un partenariat pourra être réalisé avec des agences spécialisées pour favoriser l'arrivée de personnes en situation de handicap dans l'entreprise.

D'autre part, l'entreprise a développé un partenariat avec des « Entreprises Adaptées » (Les longs Prés, Les ateliers de Hauts de Seine, ...). Ces entreprises proposent des fournitures réalisées par des travailleurs handicapés de type ramettes de papiers.

Enfin, pour des missions ponctuelles, le service de la logistique fait appel à une agence intérim spécialisée. Des travailleurs en situation de handicap se voient ainsi confier différentes missions (pose de stickers, emballage, cartonnage ...) lorsque l'activité se fait forte en fin d'année notamment. Cette action est par ailleurs appréciée par l'ensemble des salariés de la société.

### VI. c – Politique de lutte contre la discrimination

Les discriminations en entreprise touchent principalement les femmes, les seniors, les jeunes, les salariés d'origine étrangère, en situation de handicap, ayant une orientation sexuelle atypique ...

Innelec Multimédia est située en Seine Saint Denis, au carrefour de quartiers réputés sensibles.

Naturellement, l'entreprise a suivi l'évolution de la société française et s'est toujours montrée en faveur de la diversité.

L'entreprise a notamment instauré un partenariat avec des écoles proches et accueille fréquemment des étudiants issus de minorités visibles. Des contrats sont proposés à l'issue des stages. Elle entend ainsi offrir une certaine égalité de chance quant à ses recrutements, au déroulement de carrière ...

### VII – PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Innelec Multimédia applique le code du travail et respecte les stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives :

- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;
- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- à l'abolition effective du travail des enfants.

## ENVIRONNEMENT

Innelec Multimédia, entreprise « citoyenne du monde ».

« Nous défendons nos libertés face à la toute-puissance des états. Nous favorisons toutes actions qui permettraient aux états de se concentrer sur leurs missions essentielles.

**Nous développons une activité respectueuse des ressources de la planète. »**

*Extrait de « GRANDIR ENSEMBLE 2011-2014 »*

## VIII – POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE

### VIII. a – Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière environnementale

Du fait de la taille de l'entreprise et de la nature de ses activités, les mesures environnementales reposent essentiellement sur des actions de maîtrise de la consommation d'énergie, de rationalisation de la consommation des matières type cartons et papiers et sur le tri et recyclage des déchets.

Différentes actions sont mises en œuvre dans le but de répondre aux questions environnementales et de sensibiliser les différents acteurs de l'entreprise à ce sujet.

### VIII. b – Action de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Dans le cadre des réunions commerciales bi-mensuelles, des consignes « Eco-conduite » sont régulièrement transmises.

Il est demandé aux Commerciaux Itinérants d'adopter une conduite souple, pas d'accélération brusques, utilisation du frein moteur, respecte les limitations de vitesse ...

Il est également préconiser de regrouper les rendez-vous par zone géographique et de séjourner à l'hôtel pour éviter de multiplier les allées retour entre domicile et lieu de rendez-vous.

Tous les véhicules sont équipés de GPS afin que les trajets soient le plus rationnels possibles.

Les commerciaux possèdent 3 cartes essences. Inutile donc de réaliser des kilomètres superflus pour atteindre une station essence spécifique.

### VIII. c – Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Le poste de charge pour le parc de chariots électriques est désormais situé à l'extérieur des bâtiments de l'entrepôt.

Un audit sur les dégagements d'hydrogène a été accompli.

Une étude sur la détermination des zones à risque d'explosion s'est achevée en 2011.

## IX – POLLUTION ET GESTION DES DECHETS

### IX. a – Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Notre collecte avec une remorque à quai dès 14 heures nous permet de réduire le nombre de collectes et donc l'émission de CO2 pour nos transporteurs.

Nos prestataires actuels (Chronopost et Fedex principalement) ont chacun un programme de modernisation de leur parc de camions. Ils proposent des véhicules écologiques (routage au gaz, véhicules électriques pour les livraisons en ville, ...)

### IX. b – Les mesures de prévention de recyclage et d'élimination des déchets

La gestion et le tri des déchets se font grâce à une machine industrielle. Les balles de carton et papier sont achetées par une entreprise partenaire qui recycle ces éléments.

Nos matériaux en ferrailles sont transmis à des prestataires spécialistes de leur réutilisation.

Les néons de la société sont repris par le spécialiste EXILITE.

### X. a – Consommation de matière première et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

En 2013, la société a mis en place un réseau de partage d'impressions. Cela permet une forte diminution de la consommation de cartouches d'encre.

L'éclairage de l'accueil entièrement renouvelé ne comporte plus que des ampoules LED, sensiblement moins énergivores.

Des campagnes et consignes sont menées fréquemment auprès du personnel pour que chacun soit vigilant quant à l'utilisation de la lumière. Les lumières de bureau sont éteintes chaque soir et les ordinateurs fermés.

Climatisation et chauffage ne fonctionnent que pendant les heures d'ouverture de l'entreprise. Les impressions sont systématiquement en recto verso pour la réduction de l'utilisation papier.

Dans une logique d'amélioration continue :

Des réflexions sont menées sur la possibilité de mettre à disposition des employés des containers de récupération pour les piles et ampoules usagées, sur la possibilité de supprimer les factures « papier » pour les remplacer par des factures électroniques et sur la dématérialisation des titres restaurant.

## XI – CHANGEMENT CLIMATIQUE

### XI. a – Rejets des gaz à effet de serre

Les réunions commerciales des commerciaux itinérants, initialement mensuelles, se tiennent une fois tous les deux mois. Diminuant ainsi leurs déplacements, les commerciaux contribuent de manière tangible à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

C'est lors de ces réunions que comme indiqué précédemment, les consignes « Eco-conduite » sont transmises.

## SOCIETAL

## XIII – IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

### XIII. a – En matière d'emploi et de développement régional

L'entreprise est située en Seine Saint Denis, département qui souffre d'une image négative malgré le réel potentiel dont il jouit.

La société s'attache donc à ancrer son implantation régionale et ce depuis plus de 20 ans en privilégiant ses relations avec des sous-traitants locaux et en employant des collaborateurs issus majoritairement des communes environnantes de Pantin. Elle collabore avec les entreprises et organismes locaux tels que les sociétés d'intérim, de transport, les administrations ...

### XIII. b – Sur les populations riveraines ou locales

L'entreprise emploie naturellement des salariés résidants dans le département (42 salariés.)

D'autre part, la présence de l'entreprise et de sa population sur la ville de Pantin enrichit la vie économique de manière directe et indirecte : apport d'une consommation au quotidien (restaurants, supermarché, sociétés de services, ....)

### XIV – RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS INTERESSEES PAR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE, ASSOCIATION D'INSERTION ...

#### XIV. a – Les conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations

A titre d'exemple, voici deux organismes avec lesquels nous entretenons un lien régulier :

Relation avec Pôle Emploi :

En février 2014, une « conseillère à l'emploi » de l'agence de Pantin a été reçue par le service RH de l'entreprise. Cette prise de contact a permis la présentation des mesures pour l'emploi existantes.

Parmi ces mesures, le service RH s'est montré particulièrement intéressé par :

- La plateforme de recrutement en ligne de Pôle Emploi,
- l'Évaluation en Milieu de Travail Préalable au Recrutement : un outil qui permet de tester un candidat dans l'entreprise en situation réelle de travail,
- la Préparation Opérationnelle à l'Emploi et l'Action de Formation Préalable au Recrutement : ces dispositifs visent à adaptation des compétences des salariés aux besoins des entreprises. Salariés et entreprises bénéficient de l'accompagnement d'un conseiller et du financement de la formation par Pole Emploi,
- les ateliers de présélection de candidats organisés sur le site de Pôle Emploi,
- ...

Ce lien avec la conseillère à l'emploi est entretenu par téléphone régulièrement et pourra se révéler utile au moment opportun.

Adhésion avec l'association FICIME (Fédération des entreprises Internationales de la Mécanique et de l'Electronique) :

Cette organisation professionnelle propose à ses adhérents :

- Des conseils juridiques, sociaux, fiscaux, techniques et douaniers,
- une veille réglementaire,
- des réunions d'information régulières sur les dossiers d'actualité, auxquelles Innelec Multimédia participe,
- des formations,
- une bourse d'emploi.

### XIV. b – Les actions en partenariat ou de mécénat

Innelec Multimédia apporte un soutien financier sans contrepartie dans différents domaines, la recherche, l'éducation, l'environnement, le sport, la solidarité ...

Voici quelques associations qui bénéficient de ce soutien :

- IFRAP, Fondation pour la Recherche sur les Administrations et les politiques publiques,
- Médecins Sans Frontières, association qui agit pour apporter soins et secours aux populations affectées par des crises,
- Les Enfants Avant Tout, association agissant en faveur d'actions d'aide aux enfants orphelins ou en difficultés de l'adoption,
- Arc en Ciel, association créée par un groupe de parents dans le but de trouver une solution pour la prise en charge de leurs enfants lourdement handicapés. Cette association organise notamment des sorties, des fêtes ... pour ces enfants,
- collège et lycée Saint Stanislas de Nantes, sponsoring de l'équipe du Trophée des Lycéens
- Musiquelaine, association dont l'objet est de promouvoir des artistes musiciens, interprètes, compositeurs, chanteurs lyriques, solistes ...
- Centre Français de Protection de l'Enfance. Des salariés Innelec Multimédia ont participé à une course en faveur de cette association qui développe le parrainage de proximité pour des enfants défavorisés.
- ...

## XV – SOUS TRAITANCE ET FOURNISSEURS

### XV. a – Prise en compte dans le politique d'achat des enjeux sociaux ou environnementaux

L'entreprise se préoccupe des enjeux sociaux et environnementaux. Bien que n'ayant peu de moyen dans ces choix et ses actions, elle agit en ce sens dès que cela est possible.

Pour exemple, Innelec Multimédia illustre ce caractère social en distribuant à titre gracieux le CD des «Enfoirés ».

(Produit des ventes versé au profit de l'association les « Restos du cœur »)

Elle reste à l'écoute si d'autres occasions s'avèrent pertinentes.

### XV. b – Importance de la sous-traitance et de la prise en compte dans les relations fournisseurs avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

L'entreprise travaille avec de grands groupes tels que Nintendo, Microsoft, Ubisoft, Electronic Arts, Sony, Warner Bros ...

Une grande confiance est accordée à ces groupes qui présentent des garanties sociales et environnementales de par leurs tailles et leurs renommées internationales. Ces garanties se retrouvent au travers de leurs chartes et font office de références.

Aussi, dans une logique d'amélioration continue, la direction sensibilise les départements achats sur le thème « Achats Responsable ».

Par ailleurs, Innelec Multimedia sous-traite une partie de son informatique et l'intégralité du transport marchandises vers les clients. Le recours à l'intérim est limité aux périodes de très forte activité (de septembre à décembre).

## XVI – LOYAUTE DES PRATIQUES

### XVI. a – Actions engagées pour prévenir la corruption

Chartes & valeurs de la société.

*Extrait du règlement intérieur :*

Art. 6. Exécution loyale des contrats de travail

« Les salariés ne doivent accepter aucun cadeau de la part des fournisseurs, des clients, et d'une manière générale, de tout prestataire ou soumissionnaire, sans l'autorisation de leur responsable hiérarchique qui doit lui-même en référer à la direction avant d'obtenir un éventuel accord. »

*Extrait de la charte entreprise :*

Quand on s'engage c'est du sérieux

« Nous ne prenons aucune liberté avec l'intégrité. Nos actions et comportements sont fondés sur une intégrité rigoureuse, unique gage de la confiance qui conditionne notre pérennité. »

### XVI. b – Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

NORMES EUROPEENNES :

Dans le cadre du développement et de l'importation de produits sous la marque KONIX, KONIX Mobilité et KONIX Simple Care, mais également sur les marques importées de pays hors CEE, Innelec s'assure que tous les produits sont conformes aux normes européennes CE et ROHS applicables.

Les acheteurs en charge de ces produits ont suivi une formation sur les normes et avant toute importation, les usines ou fournisseurs situés hors CEE doivent nous fournir les certificats de conformité ainsi que les rapports de test.

Si nécessaire nous faisons également appel au support technique et juridique de la FICIME.

REGLEMENTATION RCP, SCRELEC et DEEE :

Afin de se conformer aux réglementations en vigueur sur certaines catégories de produits, Innelec est enregistré auprès d'organismes. Innelec déclare les importations et les ventes réalisées sur les produits soumis à réglementation, s'assure de la facturation, de la collecte et du reversement des différentes taxes ou contributions applicables.

RCP (rémunération copies privées) : concerne essentiellement les supports de stockage.

SCRELEC : concerne les piles et batteries, financement du recyclage.

DEEE : contribution aux recyclages des produits électriques et électroniques, concerne tous les produits fonctionnant grâce à un courant électrique.

XVI. c – Les autres actions engagées, au titre du présent 3°, en faveur des droits de l'homme

Aucune action formelle n'est véritablement engagée au titre du présent, en faveur des droits de l'homme. L'engagement de la société en ce domaine est spontané depuis sa création.

Pour conclure,

La rédaction de ce document a nécessité investissement, implication et adhésion des membres du comité de direction.

Elle a permis d'établir une cartographie du travail déjà réalisé en matière sociale, environnementale et sociétale par l'entreprise.

Durant l'année en cours, cet existant sera consolidé par la mise en place de nouveaux indicateurs, d'outils de sensibilisation sur la responsabilité de chacun et une invitation à la réflexion pour aller plus loin en ces domaines.

**NOTE METHODOLOGIQUE DU REPORTING SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL**

***Période du reporting :***

Les données de ce rapport font référence à l'exercice du 01/04/2013 au 31/03/2014, à l'exception du taux d'absentéisme qui est donné pour l'année civile 2013.

Faute de disponibilité de données consolidées lors de la publication du rapport, les indicateurs « taux de fréquence » et « taux de gravité » ne couvre que les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres de l'année 2013.

***Périmètre du reporting :***

Les analyses et indicateurs sociaux présentés dans ce document ne concerne que la structure Innelec Multimédia. Soit 141 salariés au 31 mars 2014.

Les entités suivantes ne sont pas prises en compte :

- Jeux Video And Co (20 salaries)
- Multimedia Distribution Afrique (1 salarié)

Elles seront intégrées dans les données publiées pour l'exercice suivant.

***Sources de donnée des Informations du reporting :***

La base de données principale pour l'établissement des statistiques de ce document est SAGE (Logiciel de paie).

***Définitions des indicateurs RH publiés :***

- Effectifs au 31/03/2014 et indicateurs dérivés : Les chiffres sont calculés sur la base des CDI et CDD présents au 31 mars. Les employés en congé parental, en arrêt longue maladie sont inclus. Les stagiaires et les intérimaires sont exclus, ainsi que les personnes qui reçoivent un statut d'indemnisation de non-concurrence. Les effectifs dont le contrat termine le 31/03 sont comptabilisés dans l'exercice actuel.
- Recrutement, Départs et Licenciements : L'indicateur inclut tous les mouvements (entrées et sorties) entre le 01/04/2013 et le 31/03/2014. Les sorties sont déclarées par motif dans l'état de mouvement du personnel (du système du paie). Les changements des contrats CDD vers CDI ne sont pas comptabilisés comme des entrées ou sorties.
- Taux d'absentéisme : Nombre d'heures d'absence / (Effectif moyen\*Nombre de jours ouvrés de l'année\*7 heures par jour). Cet indicateur est donné pour l'année civile 2013 et les heures d'absence sont calculées sur la base des jours ouvrés.
- Taux de fréquence : Accidents avec arrêt/heures travaillés\*1 000 000 Les indicateurs sont calculés sur la base des accidents qui ont eu lieu entre le janvier et le décembre 2013. Les accidents sans arrêt ne sont pas pris en compte.

- Taux de gravité : Jours d'arrêt calendaires/heures travaillés \* 1000 Les indicateurs sont calculés sur la base des accidents qui ont eu lieu entre le janvier et le décembre 2013. Les accidents sans arrêt ne sont pas pris en compte et le jour de l'accident n'est pas comptabilisé dans l'arrêt.

-

**Informations communiquées dans le document :**

En raison de sa taille, de son emplacement géographique et de son activité, la société n'est pas en mesure de fournir d'informations sur les thèmes suivants :

- « Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours ». Il n'y a pas de provision.
- « L'adaptation aux conséquences du changement climatique » : cette thématique n'est pas pertinente par rapport à l'activité de l'entreprise.
- « L'utilisation des sols » : l'impact sur l'utilisation des sols est limité par rapport aux activités et aux bâtiments occupés par le groupe (un site principal ; uniquement bureaux et stockage)
- « La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité » : pas ou peu de nuisance sonore en raison de l'activité de l'entreprise
- « Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité » : non applicable pour l'entreprise en raison de son activité
- « La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales » et « La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables » : impact environnemental du groupe est limité compte tenu de ses activités (essentiellement des bureaux).
- « Heures de formation » : cet indicateur est en cours de consolidation et de fiabilisation. Il n'est donc pas publié cette année.

Thématiques Grenelle II	Numéro/nom du chapitre dans le rapport Innelec
<b>Eléments méthodologiques</b>	Note Méthodologique du reporting Social et Environnemental
<b>INFORMATIONS SOCIALES</b>	
<b>Emploi</b>	
L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	I. a
Les embauches et les licenciements	I. b
Les rémunérations et leur évolution	I. c
<b>Organisation du travail</b>	
L'organisation du temps de travail	II. a
L'absentéisme	II. b
<b>Relations sociales</b>	

## Responsabilité Sociale & Environnementale

Exercice 2013 - 2014

L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	III. a
Le bilan des accords collectifs	III. b
<b>Santé et sécurité</b>	
Les conditions de santé et de sécurité au travail	IV. a
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	IV. b
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	IV. c
<b>Formation</b>	
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	V. a
Le nombre total d'heures de formation	Note Méthodologique du reporting Social et Environnemental
<b>Egalité de traitement</b>	
Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	VI. a
Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	VI. b
La politique de lutte contre les discriminations	VI. c
<b>Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives...</b>	
au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	VII
à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	VII
à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	VII
à l'abolition effective du travail des enfants	VII
<b>INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES</b>	
<b>Politique générale en matière environnementale</b>	
L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière environnement	VIII. a
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	VIII. b
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	VIII. c
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	Note Méthodologique du reporting Social et Environnemental
<b>Pollution et gestion de déchets</b>	
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	IX. a
Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	IX. b
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Note Méthodologique du reporting Social et Environnemental
<b>Utilisation durable des ressources</b>	
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Note Méthodologique du reporting Social et Environnemental
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	X. a

## Responsabilité Sociale & Environnementale

Exercice 2013 - 2014

La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Note Méthodologique du reporting Social et Environnemental
L'utilisation des sols	Note Méthodologique du reporting Social et Environnemental
<b>Changement climatique</b>	
Les rejets de gaz à effet de serre	XI. a
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	Note Méthodologique du reporting Social et Environnemental
<b>Protection de la biodiversité</b>	
Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Note Méthodologique du reporting Social et Environnemental
<b>INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	
<b>Impact territorial, économique et social de l'activité de la société</b>	
en matière d'emploi et de développement régional	XIII. a
sur les populations riveraines ou locales	XIII. b
<b>Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines</b>	
Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	XIV. A
Les actions de partenariat ou de mécénat	XIV. b
<b>Sous-traitance et fournisseurs</b>	
La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	XV. a
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	XV. b
<b>Loyauté des pratiques</b>	
Les actions engagées pour prévenir la corruption	XVI. a
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	XVI. b
<b>Les autres actions engagées, au titre du présent 3°, en faveur des droits de l'homme</b>	XVI. c

	31/03/2010	31/03/2011	31/03/2012	31/03/2013	31/03/2014
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	2 433 277	2 467 266	2 502 685	2 522 479	2 534 753
Nombre d'actions ordinaires	1 590 377	1 612 592	1 635 742	1 648 679	1 656 701
Nombre d'actions à dividende prioritaire					
Nbre maximum d'actions à créer : - par conversion d'obligations - par droit de souscription					
<b>Opérations et résultat</b>					
Chiffre d'affaires (H.T.)	142 665 286	143 601 071	142 240 902	139 909 809	126 014 861
Résultat av. impôts, participation, dot. Aux amortissements, dépréciations et provisions	3 707 273	2 684 868	2 731 534	3 169 571	2 305 931
Impôts sur les bénéfices	723 677	717 829	754 452	800 727	472 270
Participation des salariés	96 957	99 376	111 495	130 141	0
Résultat AP. Impôts, dot. Aux amortissements, dépréciations et provisions	1 015 522	937 272	687 977	717 795	671 497
Résultat distribué	1 096 707	1 112 366	403 673	406 503	
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot aux amort, dépréciations et provisions	1,82	1,16	1,14	1,36	1,11
Résultat après impôt, participation, dot aux amort, dépréciations et provisions	0,64	0,58	0,42	0,44	0,41
Dividende attribué	0,70	0,70	0,25	0,25	
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés	162	151	148	143	141
Montant de la masse salariale	4 834 696	4 910 022	5 142 953	5 044 598	5 005 718
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc. œuvres)	2 121 456	2 188 574	2 413 131	2 406 567	2 255 791

Résultat avant impôt, participation, DAP

bénéfice net	671496,8
IS	472270
participation	0
comptes 681	912201,05
	525350,14
	66720
comptes 686	273362,3
comptes 687	2700
comptes 781	-456806,36
	-161363,08
comptes 786	0
comptes 787	0
	<b>2305930,85</b>

Résultat après impôt, participation, avant DAP

bénéfice net	671496,8
comptes 681	912201,05
	525350,14
	66720
comptes 686	273362,3
comptes 687	2700
comptes 781	-456806,36
	-161363,08
comptes 786	0
comptes 787	0
	<b>1833660,85</b>
nombre d'actions	1,1068146

**RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION  
DES TRAVAUX DU CONSEIL  
AINSI QUE SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE  
MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ INNELEC MULTIMEDIA.  
ARTICLE 117 DE LA LOI DE SÉCURITÉ FINANCIÈRE**

Rapport présenté aux conseils d'administration du 08 Juillet 2014 à 14h30 avant l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2014.

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles L.225-37 et L.225.68 du Code de Commerce, résultant de l'article 117 de la loi de sécurité financière, je vous rends compte dans un rapport joint au rapport mentionné aux articles L.225-100, L.225-102, L.225-101-1 et L.233-26, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre société.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 225-235, les commissaires aux comptes présentent, dans un rapport joint au présent rapport, leurs observations pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, telles que décrites au paragraphe 4.4

Le code de gouvernement auquel se réfère la société est le Code AFEP-MEDEF. Lors de sa séance du 9 décembre 2008, le Conseil d'Administration a adopté ce Code de Gouvernement ; il a émis toutefois des réserves sur la recommandation relative au cumul du contrat de travail et du mandat social compte tenu des spécificités de la Société, tenant notamment à sa structure, à son actionnariat et à la politique de rémunérations d'éventuels futurs mandataires sociaux salariés. Le rapport prévu à l'article L 225-37 / L 225-86 du Code de Commerce explicitera les raisons pour lesquelles cette recommandation du Code AFEP-MEDEF n'a pas été retenue par la société. Actuellement elle n'a aucun mandataire social bénéficiant d'un contrat de travail.

## **1- Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration**

Innelec Multimédia est une société anonyme au capital de 2 534 753 euros cotée au compartiment C du marché Euronext Paris. Code FR0000064297-INN.

### **1.1 Composition du conseil d'administration :**

Président Directeur Général : Denis Thebaud

Désigné comme membre du conseil d'administration à l'article 65 des statuts le 1er Août 1983, régulièrement renouvelé depuis, et en dernier lieu lors de l'AGO du 24 Septembre 2008.

Élu Président du Conseil d'Administration le 1er Août 1983, et régulièrement renouvelé depuis.

Expiration du mandat d'administrateur lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Administrateur : Marie Christine MORTEAU épouse FAURE  
Précédemment Chef d'entreprise  
Désignée comme membre du Conseil d'Administration à l'article 65 des statuts le 1er Août 1983.  
Régulièrement renouvelée depuis,  
Et en dernier lors de l'AGO du 24 Septembre 2008.  
Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Administrateur : Jean-Pierre BOURDON  
Directeur associé de la société Eclegui Consultants  
Nommé lors de l'AGM du 26 septembre 2000 en remplacement de Monsieur Jacques Pierre SIMON, démissionnaire et pour la durée de son mandat.  
Renouvellement de son mandat lors de l'assemblée générale du 24 Septembre 2008.  
Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Administrateur : Christian TELLIER  
Précédemment directeur de clientèle des services financiers NATIXIS  
Nommé lors de l'AGO du 30 septembre 1996, renouvelé lors de l'AGO du 24 Septembre 2008.  
Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Administrateur : Pascal RIALLAND  
Directeur Général de la société VIRGIN MOBILE  
Nommé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 22 Septembre 2010  
Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 Mars 2016.

Les fonctions de Président et de Directeur Général sont actuellement assurées par Monsieur Denis THEBAUD.

Monsieur Nicolas BERTHOU a été nommé Directeur Général Délégué par le conseil d'administration du 13 Octobre 2010 et a pris ses fonctions le 1er Novembre 2010.  
Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 Mars 2014.

## 1.2 Comités spécialisés

Au sein du Conseil d'Administration Madame Marie Christine MORTEAU apporte des compétences généralistes compte tenu de son expérience dans le domaine de la distribution.

Monsieur Jean Pierre BOURDON apporte des compétences dans les domaines juridiques, bancaires et gestion des franchises et réseaux en propre. Il contribue également aux réflexions stratégiques.

Monsieur Christian TELLIER apporte des compétences dans le domaine bancaire et financier et contribue aux réflexions sur le développement futur de l'entreprise.

Monsieur Pascal RIALLAND apporte ses compétences dans l'analyse stratégique et la vente de services.

Compte tenu de la taille de l'entreprise et du nombre restreint d'administrateurs, il n'est pas apparu opportun de créer des comités spécialisés en dehors de réunions du conseil. Les membres du Conseil d'Administration sont régulièrement sollicités par le président tout au long de l'année sur les sujets importants pour orienter, valider des choix sur lesquels ils peuvent apporter leurs conseils. Ces consultations sont faites soit téléphoniquement soit lors de réunions.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président et sur un ordre du jour communiqué à l'avance. Sur la période du 01/04/13 au 31/03/14 le conseil d'administration s'est réuni 9 fois :

- 30 Avril 2013

Augmentation de capital Xandrie

- 19 Juin 2013

Arrêté des comptes au 31/03/2014

Ordre du jour de l'Assemblée Générale

- 5 Juillet 2013

Validation du rapport sur le contrôle interne

Présentation du budget 2013/2014

Rémunération du président

- 17 Septembre 2013

Fixation de la valeur de réinvestissement du dividende

- 18 septembre 2013

Résultats T1 2013/2014

Prévisions de CA jusqu'à fin décembre 2013

État d'avancement des différents chantiers

Focus sur les axes stratégiques et recrutement Ventes et BU

Croissance externe

Financement de l'activité

Code de conduite des affaires

Participation dans Xandrie et plan de scission

Divers

- 16 Octobre 2013

Examen du tableau de bord d'activité

Augmentation du capital de Xandrie

Création d'une filiale au Maroc

- 11 Décembre 2013

Comptes sociaux au 30 septembre 2013

Comptes consolidés au 30 septembre 2013, Rapport du Conseil d'Administration sur les comptes semestriels.

Perspectives au 31 mars 2013

Constatation de l'augmentation de capital.

- 15 mars 2014

Convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire

Échange de titres Xandrie avec Nabuboto

- 26 Mars 2014

Prévisions de chiffres d'affaires et de résultats au 31 mars 2014

Budget 2014-2015 présenté par Monsieur Berthou et adoption par le Conseil d'Administration,

Ratification par le Conseil d'Administration de l'avenant passé entre IMM et Innelec Services et concernant la redevance de marque Je Console porté à 2% du chiffre d'affaires des magasins à cette marque avec IMM.

Les jetons de présence sont de 6 000 euros par administrateur.

Au 31/03/2014 les administrateurs détenaient le nombre de titres suivants :

Monsieur Jean-Pierre BOURDON	31
Madame Marie Christine MORTEAU épouse FAURE	7 880
Monsieur Christian TELLIER	299
Monsieur Pascal RIALLAND	565
Monsieur Denis THEBAUD (de façon directe ou indirecte)	1 063 079

## **2- Limitations apportées par le Conseil d'Administration**

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs de Monsieur Denis THEBAUD Président Directeur Général.

## **3- Participation des actionnaires aux Assemblées Générales**

Les actionnaires participent aux Assemblées Générales selon les modalités définies dans l'article 31 des statuts.

## **4- Procédures du contrôle interne**

### **4.1 Préambule**

#### **4.1.1 Objectifs du groupe en matière de contrôle interne**

##### **Définition du contrôle interne.**

La société se réfère à la définition du contrôle interne selon l'IFACI

- *Le contrôle interne selon l'IFACI :*

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par les dirigeants et le personnel d'une organisation, à quelque niveau que ce soit, destiné à leur donner en permanence une assurance raisonnable que :

- 1/ les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent ainsi à l'organisation d'atteindre ses objectifs de base, de performance, de rentabilité, de protection du patrimoine ;
- 2/ les informations financières sont fiables ;
- 3/ les lois, les règlements et les directives de l'organisation sont respectés.

- *Limites du système de contrôle interne*

J'attire cependant votre attention sur le fait que, bien que l'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les

risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers, comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

#### 4.1.2 Modalités de préparation du présent rapport

Il convient de préciser que ce rapport présente de manière descriptive -et non pas évaluative- le système de contrôle interne de la société.

Ce rapport a été préparé sur la base des dispositifs mis en place dans la société de façon progressive au fil des années pour assurer le contrôle interne. Ces dispositifs privilégient l'aspect opérationnel directement lié à une activité de distribution comme la nôtre gérant essentiellement des flux financiers et de marchandises.

Ce rapport a été présenté aux membres du conseil d'administration, fin juin 2014 dans une version préliminaire puis le 08 Juillet 2014 dans sa version définitive.

#### 4.1.3 Rôles du Président et du Conseil d'Administration

Le président assure aussi la direction générale, il définit les orientations stratégiques, les traduit dans un budget chiffré, il recrute les différents membres de l'équipe dirigeante, leur fixe des objectifs, les aide à les atteindre et en contrôle l'exécution. Il est assisté dans cette mission par le Directeur Général Délégué.

Il préside les réunions du conseil d'administration et coordonne ses travaux et assure la liaison entre le conseil et les actionnaires.

Le conseil d'administration représente les actionnaires. Il a à la fois un rôle consultatif, de gestion, et de contrôle.

Dans son rôle consultatif il participe à la réflexion et donne son avis sur les projets de développement du groupe.

Dans son rôle de gestion, il est régulièrement informé de la situation financière de l'entreprise et de la politique de gestion et suivi des risques mise en place par la Direction Générale. Par ailleurs le conseil fixe par écrit la rémunération du président et ses règles de variable.

Dans son rôle de contrôle, il s'appuie sur les avis des commissaires aux comptes et différents travaux d'audit extérieur.

#### 4.1.4 Rémunération du Président

Le conseil d'Administration du 05 Juillet 2013 a décidé de maintenir la rémunération du Président à 12 600 euros payée sur 12 mois soit 151 200 euros par an.

En outre, sa rémunération variable fixée en fonction du résultat net consolidé de la société sera déterminée selon le barème suivant :

- Résultat net de 1 500 000 euros : prime annuelle de 55 000 euros.
- Résultat net de 2 000 000 euros : prime annuelle de 70 000 euros.

- Résultat net de 2 500 000 euros : prime annuelle de 85 000 euros.
- Résultat net de 3 000 000 euros : prime annuelle de 100 000 euros.
- Résultat net de 3 500 000 euros : prime annuelle de 115 000 euros.
- Résultat net de 4 000 000 euros : prime annuelle de 130 000 euros.
- Résultat net de 5 000 000 euros : prime annuelle de 160 000 euros.
- Résultat net de 5 500 000 euros : prime annuelle de 175 000 euros.
- Résultat net de 6 000 000 euros : prime annuelle de 190 000 euros.

Suivant les règles de la société, si les résultats consolidés se trouvent entre deux paliers de prime, celle-ci sera calculée au prorata du montant atteint.

La prime sera payable dès la fin du premier mois suivant l'arrêté des comptes annuels par le Conseil d'Administration. Ces dispositions ont pris effet le 1<sup>er</sup> avril 2009.

Avantages en Nature : Néant

Les mandataires sociaux touchent des jetons de présence à hauteur de 6 000 euros par an.

## 4.2 Présentation des principaux facteurs de risques

### 4.2.1 Situation actuelle

Les risques inhérents à la profession sont principalement : l'arrêt de commande ou de paiement d'un ou plusieurs clients importants ; le piratage des produits similaires à ceux commercialisés par la société pouvant conduire à une diminution de la demande. Les risques de toute nature liés aux relations avec les fournisseurs. L'incapacité de livrer et facturer des produits suite à un dommage industriel ou informatique, le départ d'un ou plusieurs collaborateurs clé de la société, le déréférencement d'une centrale d'achat, le vol, la destruction de certains de nos actifs.

### 4.2.2 Evolution prévue de notre approche sur les risques

Lors d'un conseil d'administration du 07 Décembre 2010, le conseil a décidé de tenir sur l'exercice 2011-2012 un conseil stratégique uniquement dédié aux risques qui a eu lieu le 17 Mai 2011 avec l'assistante du Cabinet d'audit PWC (Price Waterhouse Coopers). La notion de risques a été élargie pour englober les risques de gouvernance qui concernent le Conseil d'Administration et les risques opérationnels qui concernent la Direction Générale et le Comité de Direction au sens large. .

À cet égard, la Direction Générale a établi une cartographie des risques et mis en place un dispositif de contrôle pour en assurer le suivi. Une présentation en a été faite au Conseil d'Administration, le 27 Mars 2013, qui sera renouvelée régulièrement

A cette occasion, nous élargissons la notion de risque pour englober à la fois les risques patrimoniaux qui concernent les actionnaires, les risques de gouvernance qui concernent le conseil d'administration et les risques opérationnels qui concernent la direction générale et le comité de direction au sens large.

## 4.3 Gestion et présentation des principales procédures du contrôle interne

### 4.3.1 Les acteurs du contrôle interne

Ce sont le Président du Groupe, le Directeur Général Délégué, le responsable comptable et financier, le Directeur des Opérations, le Directeur des Business Units, le directeur du développement, le directeur commercial, le responsable logistique, le Directeur Général Délégué pour les filiales INNELEC SERVICES et JEUXVIDEO&CO, le cabinet d'expertise comptable

du groupe, les commissaires aux comptes, l'avocat de la société, les cabinets d'audit extérieurs qui peuvent être missionnés par le Conseil d'Administration ou le président.

Le Directeur Général Délégué reporte directement au Président.

Tous les responsables opérationnels (soulignés) reportent directement au Directeur Général Délégué, la présidence des filiales INNELEC SERVICES et JEUXVIDEO&CO est également assurée par le Président du groupe. Le cabinet d'expertise comptable intervient à chaque arrêté trimestriel et valide les comptes et dossiers établis par le responsable comptable et financier de la société. Les deux commissaires aux comptes se répartissent le contrôle et la validation des comptes et réalisent en cours d'année des missions d'audit sur des points particuliers qui donnent lieu à l'émission de rapports écrits et recommandations.

Les cabinets d'audit extérieurs aident le conseil d'administration à obtenir un avis indépendant et qualifié sur l'organisation, les forces et faiblesses de l'entreprise et les améliorations à mettre en place. Le Président peut aussi missionner des cabinets d'audit extérieurs sur différents sujets où il a besoin d'un avis et d'expertises extérieures à l'entreprise.

L'avocat auquel la société fait appel est le même depuis plus de 25 ans et intervient dans plusieurs domaines.

#### 4.3.2 Informations sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

*4.3.2.1 Contrats avec les clients* : tous les contrats clients sont écrits, visés par le Directeur Général Délégué avant envoi par les chefs de département, tous les efforts de la société tendent à augmenter le nombre et la diversité de ses clients.

*4.3.2.2 Organisation des ventes* : un guide des ventes est régulièrement mis à jour pour s'assurer que tous les membres de l'équipe de vente soient bien informés en détail de tout ce qui concerne leur activité.

*4.3.2.3 Piratage des produits* : la société encourage ses fournisseurs à protéger leurs produits et relaie les informations de lutte contre le piratage auprès de ses clients. La société procède à des vérifications approfondies lors du retour des produits défectueux jeux consoles pour s'assurer que les produits qui lui sont retournés sont bien défectueux et que le retour n'a donc pas été motivé par une simple copie du produit.

*4.3.2.4 Les risques de toute nature liés aux relations avec les fournisseurs* : dans ses relations avec les fournisseurs la société signe des contrats qui sont tous visés par le Directeur Général Délégué et qui couvrent les différents aspects usuels volume, prix, paiement nous permettant de nous y référer en cas de besoin.

Les quantités achetées représentent un risque de gestion pour notre société :

~~achats en trop~~; Achats trop importants, surstocks, achats insuffisants avec un risque de perte de vente. Un comité des opérations composé de représentants des équipes ventes, Business Units se réunit régulièrement et propose au Directeur Général Délégué les quantités à acheter. Pour les gros volumes, une prévision individuelle est demandée à chaque vendeur et responsable vente, Business Units. Toutes les commandes de nouveautés sont ensuite visées par le Directeur Général Délégué. Pour le réassort des niveaux hiérarchiques d'autorisation de commandes ont été fixés en fonction des montants à commander.

Le directeur logistique est responsable de l'intégrité des stocks. Des procédures existent couvrant la réception, le stock et l'expédition des marchandises stockées. De même au moins deux inventaires annuels sont réalisés et contrôlés par nos commissaires aux comptes qui s'assurent du respect des procédures écrites d'inventaire et de l'exactitude des quantités relevées.

Les stocks présents dans nos filiales sont également inventoriés à intervalles réguliers sous la responsabilité du Directeur Général Délégué avec les niveaux de contrôle appropriés réalisés par nos commissaires aux comptes.

*4.3.2.5 Risque industriel et informatique* : Sous la responsabilité du directeur logistique la société fait régulièrement intervenir l'APAVE pour s'assurer de la conformité de ses installations. Elle a souscrit aux assurances nécessaires, notamment perte d'exploitation en cas de sinistre incendie, etc... Ceci est géré par le responsable comptable et financier.

Dans le domaine informatique, les utilisateurs du système informatique signent une charte interne visant à garantir la sécurité et l'intégrité des données. Des sauvegardes régulières sont effectuées et stockées sur site dans des armoires ignifugées et hors site.

Le matériel informatique est assuré notamment bris de machine ceci sous la responsabilité du responsable comptable et financier.

*4.3.2.6 Risque lié au départ d'un ou plusieurs collaborateurs clef de l'entreprise* : la politique de l'entreprise est de s'assurer qu'en interne elle peut faire rapidement face au départ de collaborateurs en ayant autant que faire se peut prévu un remplaçant désigné ou non pour chaque poste, ce dispositif est régulièrement revu par le président et les différents responsables. D'un point de vue plus général, la société estime que ce risque se gère aussi en amont au cours des entretiens d'évaluation avec les collaborateurs concernés. Tous les collaborateurs clef de l'entreprise sont soumis à une clause de non concurrence assortie d'indemnités de non concurrence.

*4.3.2.7 Engagement hors bilan et de retraite* : La société évalue ses engagements hors bilan et les engagements de retraite ont été chiffrés par une société spécialisée.

*4.3.2.8 Risque lié à la gestion des actifs* : la gestion de la trésorerie est placée sous la responsabilité du responsable comptable et financier qui fournit au Président différents tableaux de suivi à intervalles hebdomadaires et mensuels. Le Directeur Général Délégué cosigne avec le responsable comptable et financier tous les paiements jusqu'aux montants autorisés. Au-delà de ces montants, la signature du Président est nécessaire.

Les assurances de tout ordre, responsabilité civile, complémentaire maladie, stock, crédit client, perte d'exploitation, etc. sont placées sous la responsabilité du responsable comptable et financier qui fournit au Président ou au directeur général délégué les différents contrats pour visa.

Les marques sont gérées par le Président avec l'assistance de l'avocat et des conseils de la société Innelec Multimédia SA ne possède pas d'immobilier en propre.

Un logiciel de suivi des immobilisations a été mis en place assorti d'une procédure écrite rédigée par le directeur des opérations.

*4.3.2.9 Risque lié au transport* : Les expéditions de marchandises peuvent subir un sinistre exceptionnel et important qui ne serait pas couvert directement par les transporteurs. Une police d'assurance transport a été mise en place pour se couvrir contre de tels risques.

#### **4.4 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

##### **4.4.1 Organisation de la fonction comptable et financière**

Le responsable comptable et financier reporte directement au Directeur Général Délégué. L'intervention des professionnels extérieurs est décrite au paragraphe 4.3.1.

À noter également la création d'un poste de responsable de la comptabilité clients chargé particulièrement du contrôle et de la surveillance des encours clients en relation avec nos assurances crédit.

À compter de l'exercice 2013/2014 il a été créé un poste de directeur administratif et financier qui reporte au Directeur Général Délégué. Ses efforts ont porté sur un renforcement du processus budgétaire, l'établissement de situations mensuelles et un suivi hebdomadaire de la trésorerie.

#### 4.4.2 Système d'information, reporting, contrôle budgétaire.

Pour Innelec Multimédia :

L'élaboration des comptes résulte d'un ensemble d'opérations structurées à partir de notre système informatique intégré à base de l'ERP Tolas, il couvre tous les grands processus : achats, gestions des stocks, facturation, encaissement, paiement. Il est complété par d'autres progiciels dont un spécifiquement pour la paie et un pour la gestion des immobilisations et un pour la gestion informatisée des commandes dans notre entrepôt et un pour les vendeurs itinérants.

Exercice 2008/2009 : Remplacement du logiciel de trésorerie par un logiciel adapté à nos volumes de flux financiers.

Ces opérations font l'objet de contrôles à différents niveaux dans le respect des procédures d'autorisation et de délégation en vigueur, notamment en ce qui concerne la validation des différents mouvements de stock et la validation des primes.

Les procédures comptables sont elles-mêmes reprises dans un guide de procédure.

Pour les filiales : le directeur général délégué a repris la responsabilité des filiales INNELEC SERVICES et JEUXVIDEO&CO. Il assure un suivi de gestion et un reporting régulier auprès du Président du groupe avec ses propres outils.

La filiale INNOWEAR a été mise en sommeil. Sa liquidation a été demandée aux autorités suisses. Les rares opérations sont contrôlées par le responsable du contrôle de gestion sous la supervision du Président. La clôture définitive de cette filiale devrait intervenir sur l'exercice 2014/2015.

#### 4.4.3 Élaboration des comptes consolidés.

Les comptes consolidés sont établis par un seul cabinet comptable extérieur chargé de toutes les sociétés contrôlées par le groupe, ceci pour augmenter la cohérence des traitements.

Les écritures de consolidation sont effectuées par le cabinet comptable extérieur et saisies sur l'outil informatique du cabinet, elles sont ensuite vérifiées par nos commissaires aux comptes. Des réunions de synthèse sont organisées deux fois par an en présence du responsable comptable et financier, du cabinet comptable extérieur, des commissaires aux comptes, du Directeur Général Délégué et du président du groupe.

#### 4.4.4 Suivi des engagements hors bilan et des litiges.

Les engagements hors bilan sont évalués annuellement par le responsable comptable et financier.

Les litiges clients sont suivis par le responsable logistique sous la supervision du Directeur Général Délégué. Un programme informatique interne recense tous les litiges dès leur création et permet un suivi mutualisé par tous les intervenants internes.

Les litiges fournisseurs sont suivis par le directeur des Business Units sous la supervision du Directeur Général Délégué. Le Président en fait également un suivi plusieurs fois par an et

notamment chaque trimestre. Un programme informatique interne identique à celui utilisé pour les litiges clients est utilisé.

Les litiges clients et fournisseurs sont examinés tous les mois et donnent lieu à la diffusion de listes de suivi et de demandes d'actions de la part des responsables ou du Directeur Général Délégué. Trimestriellement un examen approfondi à lieu avant la comptabilisation des provisions.

Les autres litiges notamment prud'homaux sont listés trimestriellement par notre avocat et une provision est définie par le Directeur Général Délégué en fonction du degré de risque.

#### 4.4.5 Contrôle des informations financières et comptables publiées.

Ce contrôle est effectué de façon ultime par nos commissaires aux comptes.

La communication financière est réalisée trimestriellement pour le chiffre d'affaires, semestriellement pour les états financiers, avec arrêté des comptes par le conseil d'administration. Les documents financiers publiés (rapport semestriel, rapport annuel) sont préparés par la direction, avec l'assistance de l'expert-comptable, sous le contrôle des commissaires aux comptes. Des réunions d'informations sont organisées 2 fois par an avec les analystes financiers à l'occasion de la sortie des comptes semestriels et annuels.

Des communiqués de presse sont publiés à cette occasion et lors d'évènements importants.

### 5- Conclusion sur le contrôle interne au 31/03/2014 Plan d'actions pour l'exercice 2014/2015

#### 5.1 Procédure

Eu égard à la taille de notre société, nous nous sommes d'ores et déjà dotés d'une structure organisationnelle et de nombreuses procédures et états de contrôle.

Durant l'exercice 2013/2014, la méthode de mise à jour des prix unitaires moyens pondérés pour les stocks a été améliorée, la procédure d'ouverture du courrier a été mise à jour.

Par ailleurs, nous vous rappelons les missions du contrôle de gestion et audit interne telles que décrites ci-dessous :

Leur but est d'apporter les outils permettant de piloter le groupe le plus finement possible afin de l'accompagner dans sa croissance et déterminer les facteurs de risques.

Prévoir : Établissement des budgets d'après les objectifs définis par la direction générale et les éléments remis par les responsables de services.

À partir de plusieurs scénarios pour mesurer les impacts :

- sur le compte de résultat
- sur les postes du bilan (Trésorerie)
- sur les investissements

Mesurer : Mettre en place des indicateurs de suivi des objectifs (Tableaux de bord)

Vérifier l'atteinte des objectifs et faire ressortir les écarts

Sur la marge en analysant les éléments principaux : Ristourne, Ventes, Achat...

Et/ou Sur les dépenses en suivant les plus gros postes : Masse salariale, Transport, Assurance, .....

Et/ou Sur les recettes en analysant en dehors des ventes de marchandises les autres gros postes : Prestations service (participations éditeurs), Port refacturé aux clients,...

Et/ou Sur la performance (qualité, volumétrie) en analysant notre performance : Préparation et Expédition des commandes (ORD – ce sont les commandes en préparation non expédiées le

jour même), Volume de réception, Volume pièces comptables enregistrées, Taux de produits défectueux par éditeur, Volume de baisse de prix, .....

Et/ou Les postes de Bilan (Ratios encaissement, Stock, trésorerie....)

Pour l'exercice 2012/2013, il a été mis en place des KPI pour le comité de direction et différents outils pour mieux appréhender les marges et leur évolution à chaque situation. Il a été également mis en place un outil de suivi pour améliorer notre temps de réaction sur le solutionnement des litiges clients.

Durant l'exercice 2013/2014, de nouveaux tableaux de bord ont été établis pour mieux suivre notre marge, l'état des liquidations, le suivi des marges négatives, le suivi des commandes dont les prix et tarifs ont été modifiés.

Accompagner : Aider les responsables de service et la direction générale en proposant des pistes d'améliorations (Rejoint l'audit interne)

Sécurisation des processus (fiabilité)

Recherche de gain productivité (taches inutiles ou qui peuvent être faites autrement)

Diminution des coûts

Pour l'exercice 2012/2013, les travaux ont porté sur le projet Xandrie, le projet Transformer, le suivi et la gestion des opérations commerciales.

Durant l'exercice 2013/2014, divers contrôles ont eu lieu concernant Xandrie pour s'assurer que toute la chaîne comptable, bancaire, reflétait bien l'ensemble des transactions réalisées avec notre ERP Sage X3.

Auditer : Analyser les processus à tous les niveaux

Rechercher des facteurs d'amélioration et de progression

Analyser les processus afin de déterminer les facteurs de risques et proposer des solutions pour les réduire, voire les supprimer.

Contrôler le respect des procédures

Pour l'exercice 2012/2013 les travaux ont porté sur l'audit de la conformité de nos facturations aux règles fiscales, la vérification des contrats et conventions règlementées, la conformité du paramétrage de la gestion de TVA dans nos ERP.

Ces audits n'ont révélé que des points mineurs d'amélioration à effectuer.

Pour l'exercice 2013/2014, il a été procédé à un audit sur la validation des contrats clients. De même, divers contrôles ont lieu pour vérifier la conformité des factures et la bonne application des nouveaux taux de TVA début 2014.

Le dispositif de contrôle interne décrit dans le présent rapport s'inspire du cadre de référence publié par l'AMF.
--

## 5.2 Systèmes d'information

### 5.2.1 Plan de continuité informatique

- Nous avons installé comme prévu durant l'exercice 2007/2008 une duplication complète et en temps réel de nos systèmes (gros système et internet) dans deux salles informatiques séparées éloignées de plus de deux cents mètres et situées dans deux bâtiments différents. Cette mesure de précaution est rendue nécessaire par l'importance grandissante de l'informatique à tous les niveaux de fonctionnement de la société. Un test de fonctionnement a été réalisé en 2008 avec succès.
- Un autre test a été réalisé le Samedi 23 Juillet 2011 et a permis de constater une anomalie (panne d'un des contrôleurs SAN) sur le système de secours. Ce dernier a été réparé et les

procédures de contrôle mensuelles ont été modifiées afin d'intégrer aussi la vérification de l'intégralité des machines de secours. Un test de plan de reprise d'activité est prévu le Samedi 04 Août 2012.

- Le test de plan de reprise d'activité du samedi 04 Août 2012 s'est déroulé sans encombre.

#### 5.2.2 Plan de protection de l'information

- Nous avons signé en Juin 2007 avec un acteur de référence dans le domaine des infrastructures de système d'information un contrat d'assistance pour la définition d'un plan de protection de l'information. Sur l'exercice 2009/2010, nous avons fait intervenir ce spécialiste sur la sécurité des portables.

L'objectif est d'assurer une meilleure protection de l'information. Cette étude préalable avait pour objectif :

- d'effectuer un état des lieux et de conduire l'analyse des risques associés
- de formuler des recommandations permettant de définir la cible à atteindre en matière de sécurisation de l'information
- d'élaborer un plan d'actions définissant la trajectoire ainsi que les paliers permettant d'atteindre cette cible.

À la suite de ce rapport, il a été constitué un comité de pilotage composé du Directeur Général Délégué et des responsables de nos principaux prestataires informatiques. Ce comité se réunit tous les mois et s'assure que les recommandations pour assurer une meilleure protection de l'information soient effectivement mises en place en fonction des priorités définies.

Un certain nombre de préconisations ont été mises en place concernant la sécurisation des PC portables des commerciaux itinérants dont :

- l'utilisation systématique des lecteurs d'identification biométriques,
- la mise en place d'un nouvel antivirus administrable.
- La modification de la gestion des Emails en mode sécurisé grâce à l'utilisation systématique de fichiers encryptés sur les machines nomades (OST\*).
- Les PC de travail prêtés aux prestataires extérieurs fonctionnent en mode connectés (TSE). Les données sont donc stockées sur les serveurs internes de la société IMM.

\*OST = Offline Storage Table

L'année 2013 a vu se réaliser la suite du plan prévu précédemment. Les grands points marquants ont été la modernisation de la ferme ESX sur laquelle repose notre système de virtualisation. Ceci a été réalisé grâce à la mise en place de quatre serveurs neufs assistés de deux serveurs de secours. De plus, les anciennes baies disques ont été remplacées par des baies San modernes, évolutives et de grande capacité.

Au niveau des outils de supervision et d'optimisation, le choix a été porté sur trois axes principaux portant sur l'acquisition :

- D'un logiciel permettant de piloter l'infrastructure réseau et de remonter les alertes en temps réel,
- D'un logiciel d'archivage automatique des emails permettant de libérer l'espace au niveau d'Exchange,
- D'un logiciel de sécurisation des emails émis vers les téléphones portables des collaborateurs.

Les efforts organisationnels se sont maintenus en termes de mise à jour et de respect des procédures écrites, de formation du personnel intervenant et des procédures de sécurité. 2014 sera marquée par la poursuite de ces efforts, le maintien du niveau opérationnel et sa mesure grâce à la mise en place de tableaux de bord ainsi que la suite de la modernisation des outils (système backup, réseau et parc machines utilisateurs).

### 5.2.3 Exploitation Internet

Pour faire face à la complexité grandissante de l'exploitation Internet, nous avons fait appel fin 2010 à une société d'ingénierie spécialisée pour assurer l'exploitation, la maintenance et l'évolution de nos outils systèmes et réseau informatique.

Cette intervention est faite grâce à une équipe dédiée sur site et l'intervention de techniciens qualifiés de façon ponctuelle sur les sujets plus complexes.

La mission de cette société sera complétée par des contrôles préventifs dans le cadre d'un contrat de continuité (voir paragraphe 5.2.1) en cas de blocage, panne ou autre dysfonctionnement du réseau informatique.

La mise en place de cette structure a permis de remettre à niveau les grands axes de fonctionnement du SI, (hors ERP\*).

L'année 2012 a été marquée par la vérification du bon fonctionnement et la mise à niveau en dernière version des outils de virtualisation. Un audit a été réalisé et les préconisations en découlant ont été appliquées.

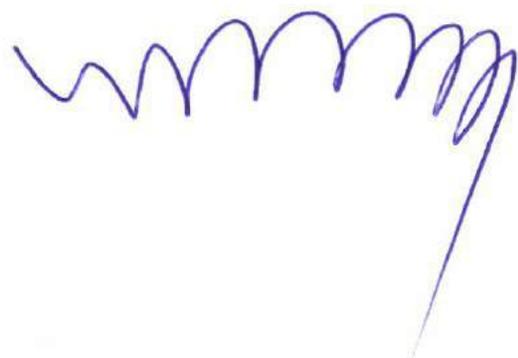
Les outils de sauvegarde ont été audités, mis à jour, testés et validés. La messagerie Exchange a été migrée en dernière mise-à-jour.

L'installation d'un logiciel de gestion de parc a amélioré notablement la réactivité de l'exploitation sur le terrain. L'ensemble du parc imprimante a été remplacé par des imprimantes départementales gérées par un logiciel dédié (projet Printcut).

Ces efforts de modernisation se sont poursuivis sur l'exercice 2013/2014. L'ensemble du réseau a été audité par notre prestataire afin d'y ajouter toutes les évolutions allant dans le sens de la sécurité des données et l'optimisation des postes de travail de nos collaborateurs(trices).

\*Entreprise Ressource Planning

Monsieur Denis THEBAUD  
Président du Conseil d'Administration



**INNELEC MULTIMEDIA-IMM**  
Société Anonyme au capital de 2 534 753 Euros  
Siège social : Centre d'Activités de l'Oureq  
45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex  
327 948 626 R.C.S. Bobigny  
SIRET 327 948 626 00020 – APE 516G

**Rapport du Conseil d'Administration sur les options de souscription  
d'actions attribuées aux mandataires sociaux et aux dix premiers salariés**

**Exercice clos le 31 mars 2014**

**Assemblée Générale du 22 septembre 2010**

<b>Date du conseil d'administration</b>	<b>7 février 2012</b>
Nombre d'actions pouvant être acquises	2 000
Dont nombre d'action pouvant être acquises par :	
Les mandataires sociaux	2 000
Les dix premiers salariés	0
Les salariés des sociétés liées	0
Point de départ de l'exercice des options	21 juin 2016
Date d'expiration	20 juin 2018
Prix d'achat	8,63 Euros
Options exercées au 31 mars 2012	0
Options annulées durant l'exercice	0
Options restantes	2 000

<b>Date du Conseil d'administration</b>	<b>27 mars 2012</b>
Nombre d'actions pouvant être acquises	3 000
Dont nombre d'action pouvant être acquises par :	
Les mandataires sociaux	3 000
Les dix premiers salariés	0
Les salariés des sociétés liées	0
Point de départ de l'exercice des options	27 mars 2017
Date d'expiration	26 mars 2019
Prix d'achat	7,95 Euros
Options exercées au 31 mars 2012	0
Options annulées durant l'exercice	0
Options restantes	3 000

### **Assemblée Générale du 24 septembre 2008**

<b>Date du Conseil d'administration</b>	<b>7 juillet 2010</b>
Nombre d'actions pouvant être acquises	10 000
Dont nombre d'action pouvant être acquises par :	
Les mandataires sociaux	0
Les dix premiers salariés	9 000
Les salariés des sociétés liées	0
Point de départ de l'exercice des options	7 juillet 2015
Date d'expiration	6 juillet 2017
Prix d'achat	7,53 Euros
Options exercées au 31 mars 2012	0
Options annulées durant l'exercice	1 500
Options restantes	8 500

### **Assemblée Générale du 27 septembre 2006**

<b>Date du Conseil d'administration</b>	<b>6 mai 2008</b>
Nombre d'actions pouvant être acquises	16 800
Dont nombre d'action pouvant être acquises par :	
Les mandataires sociaux	0
Les dix premiers salariés	6 900
Les salariés des sociétés liées	0
Point de départ de l'exercice des options	6 mai 2013
Date d'expiration	5 mai 2015
Prix d'achat	16,58 Euros
Options exercées au 31 mars 2012	0
Options annulées durant l'exercice	500
Options restantes	16 800

**INNELEC MULTIMEDIA-IMM**  
**Société Anonyme au capital de 2 534 752Euros**  
**Siège social : Centre d'Activités de l'Ourcq**  
**45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex**  
**327 948 626 R.C.S. Bobigny**  
**SIRET 327 948 626 00020 – APE 516G**

**Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire**  
**du 18 septembre 2014**

**Projet de Résolutions**

**Première résolution : Approbation des comptes annuels**

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2014, approuve dans toutes leurs parties, le rapport du Conseil d'Administration, les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, les dits comptes se soldant par un bénéfice net après impôts de 671 496 Euros.

**Deuxième résolution : Approbation des comptes consolidés**

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2014, approuve les comptes consolidés de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, les dits comptes se soldant par un bénéfice net après impôts de 739 748 Euros.

**Troisième résolution : Affectation des résultats**

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, décide d'affecter le bénéfice social de l'exercice soit 671 496 Euros de la manière suivante :

- A la réserve légale, la somme de 1 228 € pour porter celle-ci à 253 475 € soit 10 % du capital social
- A concurrence de 397 971 € à la distribution aux actionnaires d'un dividende de 0,25 € par action étant entendu qu'il est tenu compte du fait qu'au 31 mars 2014 la société détenait 64 817 de ses propres titres et que ceux-ci ne reçoivent aucun dividende. Ce dividende net sera payé sous déduction des actions détenues en propre par la société à

la date de distribution du dividende. Ce dividende pourra être payé en espèces ou en actions selon des modalités à définir et au choix de l'actionnaire.

Les dividendes sont tous éligibles à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques, visé par l'article 158-3 du CGI et ces dividendes pourront être payés au choix de l'actionnaire en numéraire ou en titres conformément à l'article 39-2-c des statuts, et aux articles L 232-18 à L 232-20 du Code de Commerce.

- Le solde soit 272 297 € sera affecté au compte report à nouveau qui sera ainsi porté de 11 196 134 € à 11 468 431 €

#### **Quatrième résolution : Option pour le paiement du dividende en actions**

L'assemblée Générale, statuant ordinairement, décide que l'option pour le paiement du dividende en action devra être exercée auprès des intermédiaires financiers habilités à payer le dividende entre le 24 septembre 2014 et le 10 octobre 2014. A défaut d'exercice de l'option à cette date, le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui seront remises en paiement du dividende sera égal à 100 % de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision de mise en distribution, diminuée du montant net du dividende. Le prix d'émission sera arrondi au centime d'euro supérieur.

Les actions ainsi émises en paiement du dividende porteront jouissance au 1<sup>er</sup> avril 2014

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions le jour où il exerce son option, l'actionnaire recevra, à son choix, le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces ou bien le nombre d'actions immédiatement supérieur contre paiement par lui d'une soulte en espèces.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour assurer l'exécution de la présente décision, effectuer toutes opérations liées ou consécutives à l'exercice de l'option, constater l'augmentation de capital qui en résultera et apporter les modifications corrélatives aux articles 6 et 8 des statuts relatifs au capital social.

### **Cinquième résolution : Dividendes**

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, prend acte que les dividendes par action distribués au cours des trois précédents exercices, ont été les suivants :

Exercice	Dividendes (en €)	
2010-2011	0,70	Abattement de 40% Art. 158-3 du CGI
2011-2012	0,25	Abattement de 40% Art. 158-3 du CGI
2012-2013	0,25	Abattement de 40% Art. 158-3 du CGI

### **Sixième résolution : Approbation des dépenses non déductibles fiscalement**

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts approuve les dépenses et les charges visées à l'article 39-4 du dit Code s'élèvent à un montant global de 26 875 Euros qui ont donné lieu à un impôt de 8 958 Euros.

### **Septième résolution : Quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes**

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, approuvant les opérations traduites par les comptes qui lui ont été présentés, et résumées dans les rapports qui lui ont été lus, donne quitus, entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs et aux Commissaires aux comptes de la société au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014.

### **Huitième résolution : Conventions visées à l'article 225-38 du Code de Commerce**

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 225-38 du Code de Commerce, approuve les conventions mentionnées dans ce rapport.

### **Neuvième résolution : Jetons de présence**

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, décide d'allouer à chacun des administrateurs en rémunération de son activité, à titre de jetons de présence, une somme de 6 000 Euros.

### **Dixième résolution : Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'intervenir à certaines conditions sur le marché du titre**

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, réitérant la décision précédemment adoptée et notamment par une délibération de l'Assemblée Générale du 17 septembre 2013 pour une durée de 18 mois, autorise le Conseil d'Administration et lui confère tous pouvoirs à l'effet de permettre à la société d'opérer en Bourse, conformément aux dispositions des articles L225-209 à L225-214 du Code de Commerce et des règlements de l'Autorité des Marchés Financiers, et selon les règles prévues par les statuts de la Société en leur article 10, sur ses propres actions en vue de :

- L'animation du Marché du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- L'octroi d'actions ou d'options d'achat d'actions aux salariés de la société et/ou des sociétés qui lui sont liés dans les conditions de l'article L225-180 du Code de Commerce
- La remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émissions de titres donnant accès au capital.

Ce rachat pourra s'effectuer à la condition suivante : le prix maximum de rachat ne pourra excéder 20 Euros par action

Les opérations effectuées à ce titre devront être réalisées dans la limite de 10 % du capital, représentant, compte tenu des titres déjà détenus, soit 64 817 actions au 31 mars 2014, un programme d'un montant maximum de 2 017 060 Euros.

Le financement du programme de rachat d'actions sera assuré par les ressources propres de la société ou par voie d'endettement pour les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement.

La durée de la présente autorisation est fixée à dix-huit (18) mois, soit jusqu'au 17 mars 2016.

#### **Onzième résolution: Intervention sur le marché du titre**

L'Assemblée Générale, statuant ordinairement et sous condition suspensive de l'adoption de la résolution précédente, autorise la société à procéder à l'annulation de ses propres actions en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % de son capital dans le cadre du rachat par la société de ses propres actions.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, pour procéder à ces annulations d'actions, réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et le pair sur les primes et réserves disponibles, effectuer toutes formalités, et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation

Cette autorisation est valable dix- huit (18) mois à compter de la présente Assemblée Générale soit jusqu'au 17 mars 2016.

#### **Douzième résolution: Ratification de l'augmentation de capital**

L'Assemblée Générale, statuant extraordinairement, constatant la création de 8 022 actions nouvelles de 1,53 Euros de nominal à la suite de l'exercice par les actionnaires de l'option offerte du paiement du dividende de l'exercice 2012-2013 en actions, ratifie l'augmentation de capital qui en a découlé, portant celui-ci de 2 522 479 Euros à 2 534 753 Euros soit une augmentation de 12 273 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier ses statuts en leur article 6 en ajoutant le paragraphe qui suit :

« L'assemblée Générale Mixte du 18 septembre 2014 ratifie l'augmentation de capital constatée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 11 décembre 2013 à la suite de la création de 8 022 actions nouvelles en paiement du dividende afférent à l'exercice »

Et en leur Article 8 désormais ainsi rédigé :

« Le capital social est fixé à la somme de 2 534 753 Euros divisé en 1 656 701 actions de même catégorie d'une valeur nominale de 1,53 Euros »

### **Treizième résolution : Augmentation de capital réservée au personnel**

L'Assemblée Générale statuant extraordinairement décide en application des articles L 225-129-6 du Code de Commerce et L 3332-18 de Code du Travail, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, d'autoriser le Conseil d'Administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions à souscrire en numéraire, réservées au personnel. Elle fixe le plafond maximum de l'augmentation de capital à 3 % du capital social au moment de l'opération et la validité de son autorisation au 17 novembre 2016.

L'assemblée Générale décide de renoncer expressément au droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre au bénéfice des salariés.

L'assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'arrêter l'ensemble des modalités de la ou des opérations à intervenir et notamment de fixer la date d'ouverture de la souscription. Le prix d'émission des actions nouvelles sera égal à la moyenne des cours cotés lors des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision d'ouverture de la souscription.

L'assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de constater l'augmentation de capital réalisée en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence et, généralement faire le nécessaire.

La validité de cette autorisation est fixée à 26 mois à compter de la présente Assemblée soit jusqu'au 17 novembre 2016

### **Quatorzième résolution: Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaires**

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, renouvelle le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société Deloitte et Associés 185 avenue Charles de Gaulle 92200-Neuilly pour une durée de six années soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

### **Quinzième résolution: Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes suppléant**

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, renouvelle le mandat de Commissaire aux comptes suppléant, la société B.E.A.S. 7/9 Villa Houssay 92200-Neuilly pour une durée de six années soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

### **Seizième résolution: Renouvellement du mandat d'un administrateur**

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Marie Christine Fauré, 29 La Barrerie 37310-Courçay pour une durée de six années soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

### **Dix-septième résolution : Renouvellement du mandat d'un administrateur**

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Denis Thébaud 3 rue Bonne Louise 44000-Nantes pour une durée de six années soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

### **Dix-huitième résolution : Renouvellement du mandat d'un administrateur**

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Christian Tellier 7 rue de Verdelles, Poillé sur Vesgres (Sarthe) pour une durée de six années soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

### **Dix-neuvième résolution: Renouvellement du mandat d'un administrateur**

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre Bourdon, 18 rue Georges Bizet 75116-Paris pour une durée de six années soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

### **Vingtième résolution : Nomination d'un administrateur**

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, nomme administrateur Monsieur Jean-Charles Thébaud, né le 2 août 1994 à Saint Herblain (Loire Atlantique), domicilié 3 rue Bonne Louise à Nantes (Loire Atlantique) pour une durée de six années soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

### **Vingt-et-unième résolution : autorisation d'émission d'actions et autres valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès à une quotité du capital , avec maintien du droit préférentiel de souscription dans la limite d'un montant nominal global de 1 000 000 euros**

L'Assemblée Générale, statuant extraordinairement, sur rapport du Conseil d'administration et sur rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L.225-134, L.228-92 et L.228-93 du code de commerce :

-délègue au Conseil d'Administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital immédiate et/ou à terme par l'émission d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières, y compris des bons autonomes, donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital social, à l'exception d'actions de priorité, d'actions à dividendes prioritaires sans droit de vote, de certificats d'investissement.

-décide que le montant nominal global des augmentations de capital, qui pourront être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu des pouvoirs délégués par l'assemblée générale au conseil d'administration dans la présente résolution, ne pourra en tout état de cause excéder un plafond nominal de 1.000.000 Euros ; ce plafond tient compte des émissions pouvant être réalisées au titre de la 22<sup>ème</sup> résolution ;

-décide que le montant global des augmentations de capital qui seraient réalisées par ailleurs par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes d'émission, ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital, ne pourra excéder un plafond de 1.000.000 d'euros, plafond qui s'ajoute à celui déterminé au paragraphe précédent.

-décide que le montant nominal global des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès à terme à une quotité de capital ne pourra dépasser un plafond de 15 millions d'euros.

-décide que les actionnaires pourront exercer, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, leur droit préférentiel de souscription aux actions et valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution.

-décide que les valeurs mobilières qui, dans le cadre des émissions avec droit préférentiel de souscription, ne seraient pas souscrites par les actionnaires à titre irréductible pourront être souscrites à titre réductible et/ou offerte au public. Toutefois, le Conseil d'Administration aura le droit de ne pas utiliser ces possibilités lors de la fixation des conditions d'émission.

-décide que la présente délégation, annule et remplace à hauteur des montants non utilisés, toute autorisation antérieure de même nature, et est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée soit jusqu'au 17 novembre 2016

-délègue au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour réaliser ces émissions, en fixer le ou les montants et toutes les modalités, notamment déterminer la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à émettre ainsi que leur prix d'émission, en fonction des derniers cours de Bourse observés et selon les Lois et règlements en la matière, arrêter, même rétroactivement, la date de jouissance des actions créées, décider que les droits des actionnaires en cas d'émission par incorporation ne seront pas négociables ou cessibles, limiter éventuellement le montant de chaque augmentation de capital à celui des souscriptions reçues, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, s'il le juge utile, les frais d'émission sur les primes correspondantes, passer tous accords nécessaires à la bonne fin des émissions ainsi qu'à la cotation et au service financier des titres, d'une manière générale prendre toutes mesures utiles, le tout dans les conditions légales et réglementaires en vigueur lors de ces émissions.

**Vingt-deuxième résolution : autorisation d'émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à terme à une quotité du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant nominal global de 480 000 Euros**

L'assemblée Générale des actionnaires, statuant extraordinairement, sur rapport du Conseil d'administration et sur rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux

dispositions des articles L.225-129-2, L.225-135 ( 1<sup>er</sup> alinéa), L.225-136, L.228-92 et L.228-93 du code de commerce :

-délègue au Conseil d'Administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital immédiate et/ou à terme par une offre visée au II de l'article L 411-2 du Code Monétaire et Financier d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières, y compris des bons autonomes, donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital social, à l'exception d'actions de priorité, d'actions à dividendes prioritaires sans droit de vote, de certificats d'investissement.

-décide que le montant nominal global des augmentations de capital, qui pourront être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu des pouvoirs délégués par l'assemblée générale au conseil d'administration dans la présente résolution, ne pourra en tout état de cause excéder un plafond nominal de 480.000 Euros. Ce plafond ne tient pas compte des émissions pouvant être réalisées au titre de la 21<sup>ième</sup> résolution ;

-décide que le montant global des augmentations de capital qui seraient réalisées par ailleurs par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes d'émission, ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital, ne pourra excéder un plafond de 480 000 Euros, plafond qui s'ajoute à celui déterminé au paragraphe précédent.

-décide que le montant nominal global des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès à terme à une quotité de capital ne pourra dépasser un plafond de 15 millions d'euros.

-décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires sur les actions et valeurs mobilières qui seraient émises.

-délègue au Conseil d'Administration le pouvoir de conférer à ceux-ci, pendant la durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire, en proportion de leur part en capital, aux valeurs mobilières émises, sans que ceci puisse donner lieu à la création de droits cessibles ou négociables.

-décide que la présente délégation, annule et remplace à hauteur des montants non utilisés, toute autorisation antérieure de même nature, et est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée soit jusqu'au 17 novembre 2016.

-délègue au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour réaliser ces émissions, en fixer le ou les montants et toutes les modalités, notamment déterminer la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à émettre ainsi que leur prix d'émission en fonction des derniers cours de Bourse observés et selon les Lois et règlements en la matière, arrêter, même rétroactivement, la date de jouissance des actions qui pourront être créées à terme, constater la réalisation des opérations, et procéder, s'il y a lieu, à la modification corrélative des statuts, imputer, s'il le juge utile, les frais d'émission sur les primes correspondantes, passer tous accords nécessaires à la bonne fin des émissions ainsi qu'à la cotation et au service financier des titres , d'une manière générale prendre toutes mesures utiles, le tout dans les conditions légales et réglementaires en vigueur lors de ces émissions.

**Vingt-troisième résolution : Emission d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés :**

L'Assemblée Générale, statuant extraordinairement, sur rapport du Conseil d'administration et sur rapport spécial des commissaires aux comptes, décide d'autoriser le Conseil d'administration représenté par son Président, à consentir au profit des salariés et des mandataires sociaux ayant le statut de salariés d'Innelec Multimédia et des sociétés dont 10 % au moins du capital sont détenus par Innelec Multimédia, de façon directe ou indirecte, des options de souscription ou d'achat de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la société Innelec Multimédia, dans la limite de 5 % du capital social à la date de l'utilisation de cette autorisation par le Conseil d'Administration. Seront compris dans la limite des 5 % autorisés les options de souscription attribuées au titre des précédentes autorisations soit 30 300 options de souscription

A la date de la présente Assemblée et pour un nombre d'actions de 1 656 701 actions, l'autorisation objet de cette résolution porte sur 82 835 options de souscription ou achats d'action diminués de 30 300 bons émis soit 52 535 bons de souscription ou d'achat d'actions.

Conformément à la Loi, le prix de souscription ou d'achat des actions sera égal à la moyenne du cours de l'action de la société au cours des vingt dernières séances de bourses à la date d'attribution.

Au cas où le salarié bénéficiaire des options viendrait à quitter la société, les options seraient immédiatement annulées.

Les bons remis aux salariés ne pourront être exercés qu'après un délai de cinq ans à compter du jour de leur émission, et cela pendant un délai de deux ans.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration le soin de déterminer les modalités de l'émission de ces options de souscription ou d'achat d'actions et limite la validité de son autorisation à deux ans à compter de la présente Assemblée soit jusqu'au 17 septembre 2016

Lors de l'exercice des options, il pourra être remis au bénéficiaire, au choix de la société, soit des actions qu'elle détiendrait en portefeuille soit des actions créées à cette occasion.

En conséquence de quoi, les actionnaires déclarent renoncer expressément à leur droit préférentiel de souscription concernant les actions émises dans le cadre de la présente opération.

**Vingt-quatrième résolution : Créations de 30 000 actions gratuites :**

L'assemblée Générale statuant extraordinairement, décide, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, de créer 30 000 actions gratuites de 1,53 € de nominal destinées à être attribuées aux mandataires sociaux et aux membres du personnel.

Il sera créé un compte de réserve indisponible correspondant à l'augmentation de capital qui interviendra au terme de la période d'acquisition. Cette réserve d'un montant de 45 900 € sera prélevée sur le compte report à nouveau qui sera ainsi réduit de 11 468 431 € à 11 422 531 €.

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tout pouvoir au Conseil d'administration en vue de l'attribution des actions gratuites et pour la réalisation de l'augmentation de capital. Il dispose pour ce faire d'un délai maximum de 38 mois. Cependant, une première attribution devra être faite avant le 17 novembre 2017

La durée minimale de la période d'acquisition au terme de laquelle l'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive, est fixée à 24 mois. Il est stipulé que les bénéficiaires devront être encore salariés de la société au moment de l'attribution définitive de ces actions.

La durée minimale de la période de conservation pendant laquelle les bénéficiaires ont une obligation de conservation est fixée à 24 mois et court à partir de l'attribution des actions. Pendant la période de conservation, les attributaires ont la qualité d'actionnaires. Ils peuvent exercer les droits des actions qui leur ont été attribués : droit de communication, droit de participer aux Assemblées et d'y voter, droit aux dividendes.

Les actionnaires de la société renoncent expressément à leur droit préférentiel de souscription.

#### **Vingt-cinquième résolution : Pouvoirs**

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes formalités requises par la Loi.

# **INNELEC MULTIMEDIA**

Société Anonyme

45, rue Delizy  
93692 PANTIN CEDEX

---

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise**

Assemblée générale mixte du 18 septembre 2014

*13<sup>ème</sup> résolution*

SPCC  
2 rue des Bourets  
92156 Suresnes

Deloitte & Associés  
136 avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

## **INNELEC MULTIMEDIA**

Société Anonyme

45, rue Delizy  
93692 PANTIN CEDEX

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise**

Assemblée générale mixte du 18 septembre 2014  
*13<sup>ème</sup> résolution*

---

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de votre société, pour un montant maximum de 3% du capital social au moment de l'opération, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du code de commerce et L. 3332-18 et suivants du code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois la compétence pour décider une augmentation du capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre donné dans le rapport du Conseil d'administration.

Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.

Suresnes et Neuilly-sur-Seine, le 15 juillet 2014

Les Commissaires aux Comptes

SPCC



Bertrand MICHAU

Deloitte & Associés



Joël ASSAYAH

# **INNELEC MULTIMEDIA**

Société Anonyme

45, rue Delizy  
93692 PANTIN CEDEX

---

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription**

Assemblée générale mixte du 18 septembre 2014  
*21<sup>ème</sup> et 22<sup>ème</sup> résolutions*

SPCC  
2 rue des Bourets  
92156 Suresnes

Deloitte & Associés  
136 avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

## **INNELEC MULTIMEDIA**

Société Anonyme

45, rue Delizy  
93692 PANTIN CEDEX

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription**

Assemblée générale mixte du 18 septembre 2014  
*21<sup>ème</sup> et 22<sup>ème</sup> résolutions*

---

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'administration de différentes émissions d'actions et de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose le cas échéant de supprimer votre droit préférentiel de souscription :

- émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription (21<sup>ème</sup> résolution),
- émission par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription (22<sup>ème</sup> résolution).

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 1.000.000 euros au titre de la 21<sup>ème</sup> résolution et 480.000 euros au titre de la 22<sup>ème</sup> résolution.

Le montant nominal global des titres de créance susceptibles d'être émis ne pourra excéder 15.000.000 euros pour les 21<sup>ème</sup> et 22<sup>ème</sup> résolutions.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration au titre de la 22<sup>ème</sup> résolution.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la 21<sup>ème</sup> résolution, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans la 22<sup>ème</sup> résolution.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre Conseil d'administration en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Suresnes et Neuilly-sur-Seine, le 15 juillet 2014

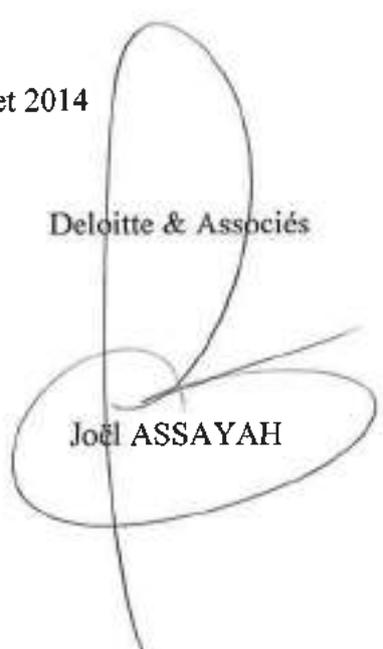
Les Commissaires aux Comptes

SPCC



Bertrand MICHAU

Deloitte & Associés



Joël ASSAYAH

# **INNELEC MULTIMEDIA**

Société Anonyme

45, rue Delizy  
93692 PANTIN CEDEX

---

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions**

Assemblée générale mixte du 18 septembre 2014  
*23<sup>ème</sup> résolution*

SPCC  
2 rue des Bourets  
92156 Suresnes

Deloitte & Associés  
136 avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

## **INNELEC MULTIMEDIA**

Société Anonyme

45, rue Delizy  
93692 PANTIN CEDEX

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions**

Assemblée générale mixte du 18 septembre 2014 – 23<sup>ème</sup> résolution

---

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des salariés et des mandataires sociaux ayant le statut de salariés d'Innelec Multimédia et des sociétés dont 10% au moins du capital sont détenus par Innelec Multimédia, de façon directe ou indirecte, dans la limite de 5% du capital social à la date de l'utilisation de cette autorisation par votre Conseil d'Administration, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration précise que seront compris dans la limite des 5% autorisés les options de souscription attribuées au titre des précédentes autorisations, soit 30 300 options de souscription.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 24 mois à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Conseil d'Administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Suresnes et Neuilly-sur-Seine, le 15 juillet 2014

Les Commissaires aux Comptes

SPCC



Bertrand MICHAU

Deloitte & Associés



Joël ASSAYAH

# **INNELEC MULTIMEDIA**

Société Anonyme

45, rue Delizy

93692 PANTIN CEDEX

---

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites à émettre**

Assemblée générale mixte du 18 septembre 2014

*24<sup>ème</sup> résolution*

SPCC  
2 rue des Bourets  
92156 Suresnes

Deloitte & Associés  
136 avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

## **INNELEC MULTIMEDIA**

Société Anonyme  
45, rue Delizy  
93692 PANTIN CEDEX

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites à émettre**

Assemblée générale mixte du 18 septembre 2014 – 24<sup>ème</sup> résolution

---

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution de 30 000 actions gratuites, d'un montant nominal de 1,53 euros, à émettre au profit des mandataires sociaux et membres du personnel salarié de votre société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Suresnes et Neuilly-sur-Seine, le 15 juillet 2014

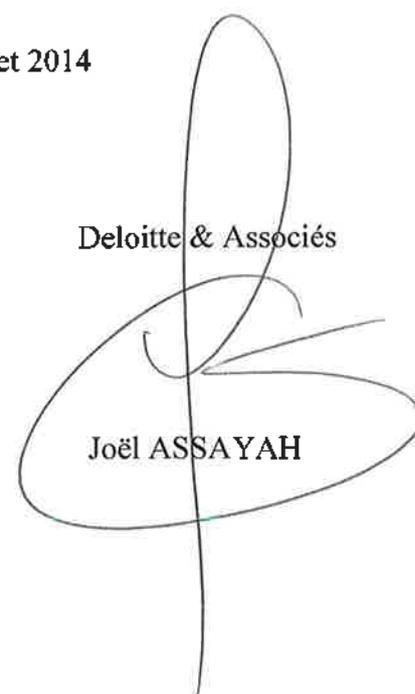
Les Commissaires aux Comptes

SPCC



Bertrand MICHAU

Deloitte & Associés



Joël ASSAYAH

**INNELEC MULTIMEDIA-IMM**  
**Société Anonyme au capital de 2 534 752 Euros**  
**Siège social : Centre d'Activités de l'Ourcq**  
**45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex**  
**327 948 626 R.C.S. Bobigny**  
**SIRET 327 948 626 00020 – APE 516G**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS**  
**Assemblée Générale Mixte du 18 septembre 2014**

**Président Directeur Général :**

Denis THEBAUD.

Désigné comme membre du Conseil d'Administration à l'article 65 des Statuts le 1<sup>er</sup> août 1983,

Régulièrement renouvelé depuis, et en dernier lieu lors de l'AGO du 24 septembre 2008

Elu Président du Conseil d'Administration le 1<sup>er</sup> Août 1983, régulièrement renouvelé depuis et en dernier lieu lors de l'AGO du 24 septembre 2008.

Expiration du mandat d'administrateur lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014. Renouvellement proposé à l'AG du 18 septembre 2014.

Président de la SAS Innelec Technologies,

Président de la SAS Innelec Services

Président de la SAS Jeux vidéo and C°

Administrateur d'Acsys,

Membre du conseil d'administration d'IDM,

Président du Conseil de surveillance de Focus Home Interactive,

Gérant de la société Civile Nabuboto,

Gérant de la société Civile Participation Financière de l'Erdre,

Gérant de la SCI Innobat,

Président d'Innowear.

Président de la SA Xandrie

Président de Numeric Pipeline,

Président de M.D.A.

Gérant de Konix Interactive Ltd.

**Administrateur :**

Marie-Christine MORTEAU épouse FAURE

Administrateur de la SA Xandrie

Désignée comme membre du Conseil d'Administration à l'article 65 des Statuts le 1<sup>er</sup> août 1983,

Régulièrement renouvelée depuis,

Et en dernier lieu lors de l'AGO du 24 septembre 2008  
Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014. Renouvellement proposé à l'AG du 18 septembre 2014.

**Administrateur :**

Jean-Pierre BOURDON

Administrateur d'Innowear.  
Président de la SAS Focus Home Interactive  
CEO de la Société Focus Home Interactive USA,  
Administrateur de la SA Xandrie

Nommé lors de l'AGM du 26 septembre 2000 en remplacement de Monsieur Jacques-Pierre SIMON, démissionnaire et pour la durée de son mandat.  
Régulièrement renouvelé depuis et en dernier lieu lors de l'Assemblée Générale du 24 septembre 2008.  
Expiration de son mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014. Renouvellement proposé à l'AG du 18 septembre 2014.

**Administrateur :**

Christian TELLIER

Membre du Conseil de surveillance de Focus Home Interactive,  
Administrateur de la SA Xandrie

Nommé lors de l'AGO du 30 septembre 1996. Renouvelé régulièrement depuis et en dernier lieu lors de l'AGO du 24 septembre 2008  
Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014. Renouvellement proposé à l'AG du 18 septembre 2014.

**Administrateur :**

Pascal RIALLAND

Administrateur de la SA Xandrie  
Directeur Général Statutaire de OMEA Holding, OMEA Télécom, OMEA Retail, OMEA Distribution et OMEA SAS.

Nommé lors de l'AGM du 22 septembre 2010.  
Expiration du mandat lors de L'AGO statuant sur le compte de l'exercice clos le 31 mars 2016.